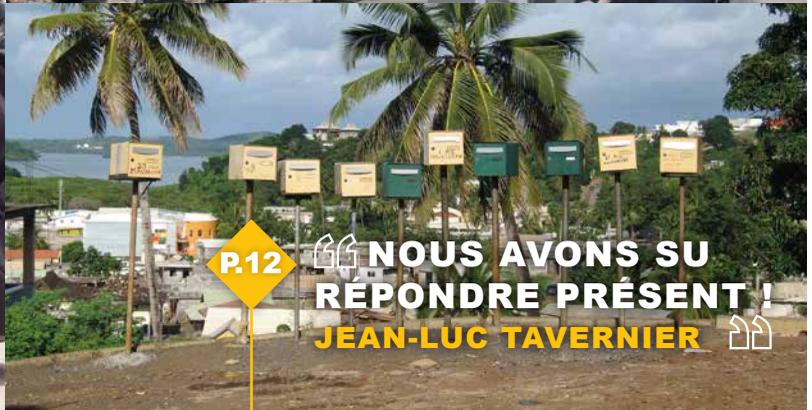


P.7

CAHIER SPÉCIAL

La statistique publique face à la crise sanitaire

2020 RAPPORT D'ACTIVITÉ



P.12

NOUS AVONS SU RÉPONDRE PRÉSENT !
JEAN-LUC TAVERNIER

SOMMAIRE

3

L'éditorial

4-5

Le grand témoin :
Laurence Boone,
chef économiste de l'OCDE

6

L'Insee et la statistique publique

7-16

Cahier spécial Covid-19

8 - L'essentiel

9 - L'entretien

10 - Ce que l'Insee a produit
de nouveau

11 - L'entretien

12-13 - Le grand entretien

14-15 - L'Insee face à la
Covid-19 en régions

16 - Mobiliser les données du
service statistique public
pour déconstruire les idées
reçues sur la crise sanitaire

17-20

Établir des diagnostics
conjuncturels

21-24

Étudier le fonctionnement
de l'économie française

25-28

Connaître les entreprises

29-32

Observer l'évolution
de la société

33-36

Piloter le recensement
et en exploiter les résultats

37-40

Décrire et analyser les régions
et les territoires

41-44

Gérer de grands répertoires

45-48

Diffuser et communiquer sur ses
statistiques et ses études

49-52

Perfectionner ses méthodes
et innover

53-56

Contribuer à la construction
de la statistique européenne
et internationale

57-60

2020 en Régions

61

Les femmes et les hommes
de l'Insee

62-63

L'organigramme

64

L'Insee en régions et les effectifs
par région et par catégorie

65

Les effectifs

66

Les femmes et les hommes
de l'Insee

67

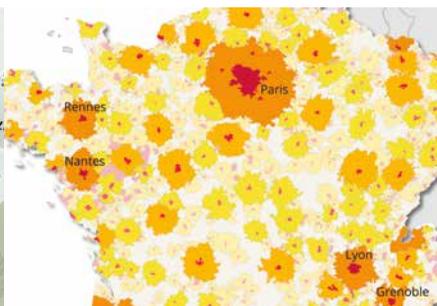
La formation
des agents et budget

68-70

Les enquêtes menées en 2020

71-72

Les chiffres clés 2020





Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

L'année 2020 restera marquée par l'épidémie de Covid-19, dont les répercussions démographiques, économiques et sociales sont totalement inédites dans l'histoire contemporaine.

Dès le début de la période de confinement en France, l'Insee a réussi à réorganiser son travail pour assurer la continuité de ses missions et a également fourni de nouveaux résultats utiles aux décideurs et aux citoyens. En utilisant de nouvelles sources de données – telles que les transactions par carte de crédit ou les

et incontestable sur les conséquences sociales et économiques de la crise. Avec d'autant plus de mérite que nous avons travaillé l'essentiel de l'année dans des conditions inhabituelles et souvent difficiles.

L'Insee a fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable. Plusieurs dispositifs d'enquêtes ont été aménagés, d'autres ont été créés de toutes pièces en des temps records afin d'interroger les ménages et les entreprises sur les conséquences du premier confinement.

“ L'Insee et le service statistique public dans son ensemble ont su apporter une information rapide et incontestable sur les conséquences sociales et économiques de la crise. ”

données des téléphones mobiles –, et de nouvelles méthodes – principalement le *nowcasting* –, l'institut a permis d'éclairer au moins trois sujets d'intérêt : l'évolution de la situation économique française en temps réel, la répartition de la population présente sur l'ensemble du territoire national et le nombre de décès toutes causes confondues.

L'Insee et le service statistique public dans son ensemble ont su se mobiliser pour documenter cette situation inédite, pour apporter une information rapide

Notre travail au service de l'intérêt général et de l'information du public a été très apprécié. J'en veux pour preuve le retentissement qu'ont eu beaucoup de nos publications et le retour très positif de tous nos partenaires.

C'est dans cette situation exceptionnelle qu'une nation prend conscience de l'importance cruciale des services publics, de leurs moyens, mais également – et c'est tout aussi capital – de leur organisation et de leur réactivité en temps de crise.

LE GRAND TÉMOIN

Laurence BOONE,

Chef économiste de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

“L'Insee a ouvert la voie à la publication d'estimations du repli d'activité par d'autres instituts nationaux de statistique”



L'Insee a livré le 26 mars 2020 une estimation du repli de l'activité. En quoi cette publication a-t-elle été marquante ?

La crise que nous traversons est, par des bien des aspects, exceptionnelle. À son déclenchement, nous ne disposions d'aucun point de référence pour comprendre son impact sur les entreprises, sur les ménages et sur l'emploi. À peu près au même moment que l'Insee, nous avons pris, à l'OCDE, la décision de fournir également une estimation du repli d'activité. Mais, bien évidemment, le chiffre livré par l'Insee a été établi sur la base de données produites à haute fréquence et d'un ensemble de sources qui n'étaient pas toutes publiques et auxquelles nous n'avions pas accès. Cette publication du 26 mars a donc été à la fois utile au gouvernement français pour qu'il calibre ses réponses à la crise en matière de politique économique mais également très porteuse pour des institutions comme la nôtre car elle nous a permis de partager les bonnes pratiques auprès des autres instituts nationaux de statistique (INS). L'Insee a été le premier à tenter l'exercice et il a ouvert la voie à la publication d'estimations du même type par d'autres INS.

Biographie

Laurence Boone a occupé différents postes dans le conseil et l'analyse économique pour des acteurs privés comme publics. Elle a notamment été chef économiste de Barclays Capital France, directrice générale des Études économiques européennes à Bank of America Merrill Lynch et chef économiste du Groupe Axa. De 2014 à 2016, elle est conseillère spéciale pour les affaires économiques et financières multilatérales et européennes auprès de la Présidence de la République française. Laurence Boone est chef économiste de l'OCDE depuis 2018. Elle dirige le département des Affaires économiques qui compte 182 personnes et produit notamment les Perspectives économiques de l'OCDE ainsi qu'un large éventail d'analyses et de recommandations pour l'action publique.

L'année 2020 a été rythmée par des évolutions rapides et parfois inattendues de l'épidémie ainsi que des mesures visant à la contenir. Dans ce contexte d'incertitude radicale, comment travaille une ou un conjoncturiste ?

Notre travail repose à la fois sur des données mais aussi sur des capacités à modéliser, autrement dit à bâtir des scénarios pour tenter d'anticiper ce qui pourrait se passer. Pour ce qui est des données, la crise a été concomitante avec une révolution numérique qui affecte autant l'économie en tant que système que l'économie en tant que discipline. Pour la première fois, nous avons été nombreux à mobiliser des données à haute fréquence pour comprendre ce qui se passait en temps réel ou presque.

Je pense notamment aux données de mobilité que l'Insee, la Banque d'Angleterre et l'OCDE ont utilisé mais aussi aux données anonymisées de carte bancaire. Ces données nous ont permis, je crois, d'affiner nos diagnostics. Au-delà des données, cette période de grande incertitude nous a forcé à l'humilité en tant qu'économistes. Plutôt que d'affirmer avec autorité « c'est le scénario A et lui seul qui va se produire », nous avons eu la prudence de proposer un éventail de scénarios probables. Notre objectif a été d'encadrer les possibles et, à l'Insee, à l'OCDE comme ailleurs, ce travail a été plutôt bien mené.

Dans leurs missions d'éclairer le débat public et la prise de décision politique par la production et la diffusion de données sur la société et l'économie, en quoi l'OCDE et l'Insee sont-ils complémentaires ?

Le travail du département des statistiques de l'OCDE repose intégralement sur les données produites par les INS de nos pays membres, dont l'Insee. Collecter par nous-mêmes des données qui l'ont déjà été par d'autres institutions n'aurait aucun sens. Notre rôle est davantage de

« Cette période de grande incertitude nous a forcé à l'humilité en tant qu'économistes »

comprendre les méthodes et procédures de chaque INS pour harmoniser en aval. Agréger des données et les rendre comparables, c'est vraiment le cœur de notre métier. Les échanges entre l'Insee et certaines équipes de l'OCDE

sont très réguliers. Dans mon département des affaires économiques, les experts du bureau « France » sont en lien direct avec leurs homologues de l'Insee non seulement pour la mise à disposition des données mais également pour confronter leurs résultats d'analyse. Il en va de même pour l'ensemble des thématiques à propos desquelles l'OCDE produit de l'expertise, de l'emploi à l'éducation en passant par la santé.

En matière de comparabilité internationale des données, quels sont les défis à relever dans les années à venir ?

J'en identifie au moins trois. Le premier a trait à ces nouvelles données que je qualifierais de « microéconomiques » en ce qu'elles nous renseignent sur les comportements individuels des acteurs économiques, qu'ils soient consommateurs, entrepreneurs ou salariés. Le recours à ces données pendant la crise a généré un saut qualitatif majeur. Mais il va nous falloir mieux les

maîtriser, notamment analyser leur complémentarité avec les données classiques. Dans l'urgence, nous avons innové et fait des choses formidables. Le temps est venu, me semble-t-il, d'un retour d'expérience.

Le deuxième défi à relever concerne l'estimation de l'activité publique. Par exemple, pour les secteurs de la santé et de l'éducation, les Britanniques ont choisi

de comptabiliser les heures de soin ou d'éducation effectivement délivrées auprès des patients et des élèves. L'Insee a procédé à une estimation différente, l'Italie à une autre encore... Le résultat, c'est que les baisses de PIB pour le deuxième trimestre 2020 sont difficilement comparables entre les pays. Une coordination et une véritable discussion entre INS sur ce sujet me paraîtrait opportune.

Le troisième et dernier défi porte sur les données de santé et de décès. La simple comptabilisation des décès s'est révélée très différente d'un pays à l'autre et l'harmonisation lente et complexe. Sur ce sujet, nous avons encore des progrès à faire.

Vous qui collaborez avec de nombreux INS, quelle particularité de l'Insee relevez-vous ?

Sans flagornerie aucune, l'Insee est l'un des INS les plus innovants, les plus précis et les plus réactifs au monde. Je ne peux que me féliciter de la grande disponibilité et de la qualité des données économiques que l'Insee met à notre disposition. Dans l'Union européenne, c'est l'institut leader en termes d'innovation et de rigueur statistique.

L'INSEE ET LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

L'Insee est une direction générale du ministère en charge de l'économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État. L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1^{er}, la loi statistique française dispose que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances européennes et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à la construction du système statistique européen. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international) et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Il participe aux réunions annuelles de la commission statistique de l'ONU, de la conférence des statisticiens européens, ainsi que du comité des statistiques et des politiques statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire...

L'Institut national de la statistique et des études économiques – l'Insee – a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.



1946 – 2021 : l'Insee a 75 ans



En avril 2021, l'Insee aura eu 75 ans. Pour fêter son jubilé de diamant,

l'Insee proposera notamment une exposition en partenariat avec la SNCF autour du slogan « Voilà 75 ans que l'Insee vous parle de vous ». Un slogan qui illustre la vocation de l'institut depuis sa création : éclairer le débat public.

Le rapport d'activité portant sur 2021 rendra compte de l'exposition et des autres manifestations qui affirmeront que l'institut est résolument tourné vers l'innovation et va au-devant de tous les publics.



Cahier spécial Covid-19

2 208

En 2020, 2 208 tweets ont été publiés sur le compte @InseeFr. Ils ont été vus 12 millions de fois et ont suscité 420 000 interactions (comme un like, un retweet ou un commentaire). Le compte Twitter de l'Insee a gagné 9 200 abonnés en un an pour atteindre un total de 78 200 à la fin de l'année.

4 000

C'est le nombre d'ordinateurs nomades mis à disposition des agents dès le 16 mars 2020 pour permettre le télétravail. Dimensionné au début de l'année pour 1 500 utilisateurs simultanés, le réseau informatique a su s'adapter en quelques semaines pour couvrir tous les agents à partir du mois de juin.

57 200

C'est le nombre de pages vues pour les deux billets du blog de l'Insee publiés au printemps 2020 traitant des enjeux méthodologiques de la mesure de la mortalité. Sur l'année, le blog a totalisé plus de 150 000 visiteurs uniques et 360 000 pages vues.

40 %

C'est la part du panier de biens de l'indice des prix à la consommation (IPC) dont la collecte des prix est devenue impossible du jour au lendemain lors du premier confinement. Pour remplacer l'accès aux magasins, une collecte de secours par internet et par téléphone a été mise en place en une semaine. En complément, le recours aux données de caisses des grandes surfaces a été intensifié.

COMMENT L'INSEE S'EST ADAPTÉ : L'ESSENTIEL

12

Pour rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie française, l'Insee a substitué aux *Notes de conjoncture* trimestrielles douze Points de conjoncture proposant des estimations en temps réel de la chute du produit intérieur brut et de la consommation des ménages.

96 200

Comme le nombre de tests sérologiques intégrés à l'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov) mise en place par le service statistique du ministère de la Santé (la Drees) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), en collaboration avec Santé Publique France et l'Insee. EpiCov a éclairé la dynamique de propagation de l'épidémie et son impact sur les conditions de vie.

50 000

Comme le nombre de sociétés interrogées dans l'enquête Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises. Cette enquête a été menée en un temps record, 8 mois s'étant écoulés entre la décision de la lancer et la publication de ses premiers résultats.



Julien POUGET

Chef du département de la conjoncture

L'ENTRETIEN

Suivre la conjoncture économique en temps quasi-réel

“ Les nouvelles données ont permis de répondre à un besoin d'informations plus immédiates qu'à l'habitude ”

Concrètement, qu'est-ce que le nowcasting ?

Depuis mars 2020, la situation sanitaire est le principal déterminant de la conjoncture économique. En particulier, la consommation des ménages fluctue au rythme des mesures de restrictions. Or, l'évolution de l'épidémie déjoue elle-même beaucoup de pronostics ! Les outils traditionnels de la prévision économique deviennent alors en grande partie inopérants.

Dans ce contexte inédit et très évolutif, nous avons choisi de nous concentrer sur la mesure du présent, pour rendre compte le plus vite possible de l'ampleur des variations de l'activité, plutôt que de chercher à prévoir comme à l'accoutumée l'évolution des agrégats économiques au cours des trimestres à venir.

Ces estimations précoces du présent ont été publiées à une fréquence resserrée (tous les quinze jours pendant le premier confinement) et en mobilisant, pour partie, de nouvelles sources de données.

Sur quelles sources le département de la Conjoncture s'est-il appuyé ?

Il a fallu faire feu de tout bois pour trouver les données capables de rendre compte rapidement des pertes d'activité liées notamment aux confinements. Habituellement, les prévisions de l'Insee s'appuient surtout sur les enquêtes de conjoncture, qui, chaque mois, donnent une idée du climat des affaires. Cependant, leur fréquence mensuelle ne suffisait pas à rendre compte des mouvements très soudains de l'activité – sans compter que leurs conditions de collecte ont été affectées.

La crise a donc poussé à l'utilisation de données disponibles à plus haute fréquence : certaines figuraient déjà dans nos boîtes à outils, par exemple la consommation d'électricité des entreprises ou l'analyse textuelle d'articles de presse. D'autres ont été plus nouvelles, qu'il s'agisse des montants agrégés des transactions par carte bancaire CB, des données de caisses des grandes surfaces, des statistiques de fret ferroviaire, des données sur l'activation des réseaux de téléphonie mobile ou encore du nombre de recherches d'itinéraires et de certains mots-clés sur internet.

L'exercice s'est-il révélé porteur ?

L'utilisation conjuguée de ces données à haute fréquence, des remontées directes des fédérations professionnelles, mais aussi de ce que l'on savait sur les activités fermées réglementairement, a permis à l'Insee de publier, quelques jours après le début du premier confinement, une estimation des pertes d'activité : environ un tiers, tant pour le PIB que pour la consommation des ménages. Cette estimation rapide a eu un certain écho, car le brouillard était alors complet, en France comme dans de nombreux pays confrontés à des confinements similaires.

Par la suite, cet ordre de grandeur a été affiné puis confirmé (environ -30 %) par les chiffres « en dur » de la comptabilité nationale. Et l'Insee a continué à mobiliser cet éventail de données pour suivre les fluctuations de l'activité tout au long de l'année, en particulier au moment du premier déconfinement puis du deuxième confinement.

Quelles leçons peut-on tirer de cette expérimentation ?

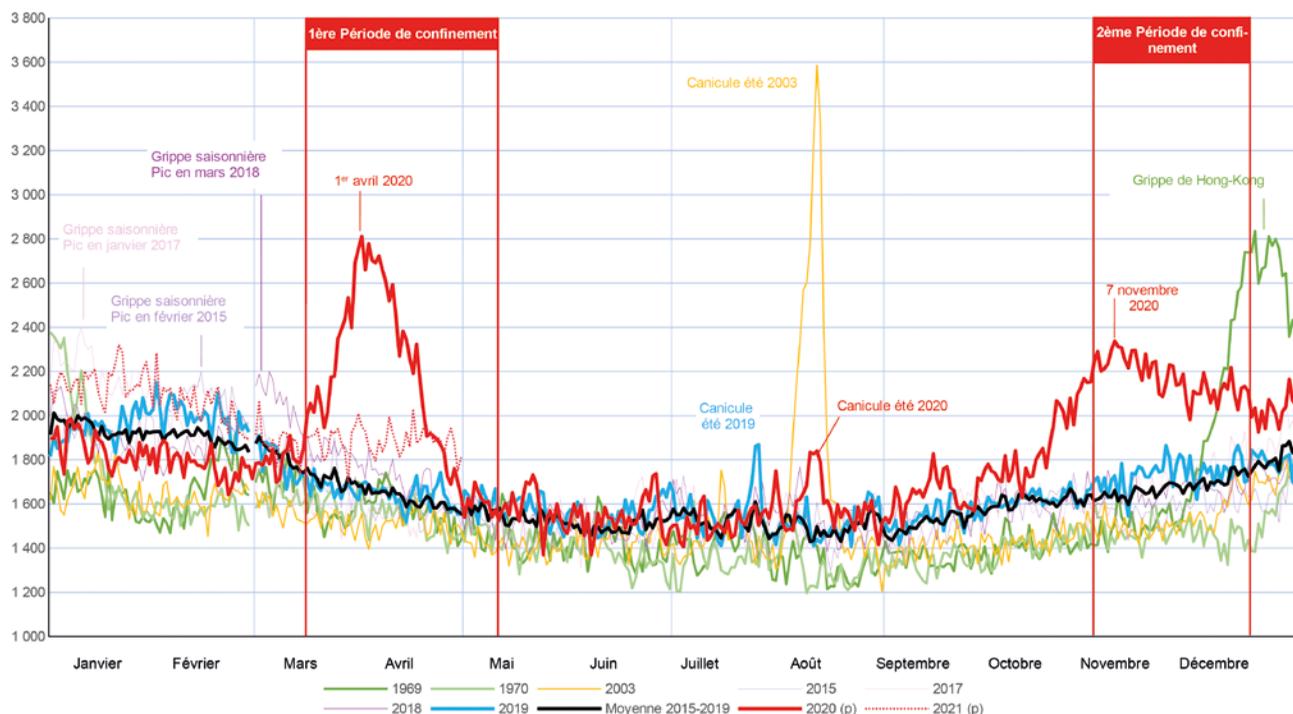
Les nouvelles données mobilisées ont permis de répondre à un besoin d'informations plus immédiates qu'à l'habitude. Mais l'apport de ces sources ne peut pas être jugé à la seule aune de leur utilité pendant la crise sanitaire.

Car, quand les fluctuations économiques deviennent de moindre ampleur, il peut être plus difficile de distinguer le signal du bruit !

Cela dit, certaines sources (dont les données de caisses des enseignes de la grande distribution et les montants agrégés de transactions par carte bancaire CB) figurent sans doute parmi les plus prometteuses. En effet, elles tirent parti de la dématérialisation de l'économie tout en retraçant au plus près les achats qui constituent directement une partie de la consommation telle qu'elle sera ensuite mesurée par les comptes nationaux. En outre, elles permettent des analyses en temps quasi-réel au niveau non seulement macro mais aussi microéconomique, pour étudier les différences entre secteurs ou entre territoires par exemple. Dans le respect de la confidentialité des données et de la vie privée des personnes, cela va de soi.

Décès quotidiens en 2020

comparés aux cinq dernières années (2015-2019), à la canicule de 2003 et à la grippe de Hong-Kong (été 1968-printemps 1970)



Comment l'Insee a documenté les conséquences de la crise sanitaire

Un appui technique à deux enquêtes de la statistique publique

Avec l'aide de l'Insee, la Dares, le service statistique du ministère en charge du travail, a adapté l'enquête qu'elle mène chaque trimestre auprès des entreprises, Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) menée auprès des entreprises. Acemo-Covid est une enquête courte (une vingtaine de questions) qui a notamment permis de produire des données sur le recours au télétravail et au chômage partiel et, plus généralement, d'apprécier la façon dont les entreprises ont adapté leur force de travail du fait de la crise de la Covid-19. D'avril à décembre, 38 000 établissements ont été interrogés chaque mois sur trois thèmes : l'évolution des effectifs et de l'activité, l'évolution des conditions d'emploi et les mesures de prévention mises en place. De son côté, la Drees, le service statistique du ministère de la Santé, a créé l'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov). Cette enquête a été pilotée avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), et en collaboration avec Santé Publique France et l'Insee. EpiCov a un double objectif : estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental et étudier

l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie des ménages. Dans le cadre de cette enquête, des tests sérologiques ont été réalisés par 12 400 personnes à l'aide d'un kit d'autoprélèvement sanguin lors de la première vague (mai 2020) et par 83 800 personnes lors de la seconde (octobre 2020). Ils ont permis d'estimer la proportion de personnes ayant été en contact avec le virus ainsi que de connaître leurs profils sociodémographiques.

Une enquête exceptionnelle auprès des entreprises

Pour rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises, l'Insee a créé une enquête ad hoc dont le questionnaire a été adressé à 50 000 sociétés. Parmi les attendus : connaître les [résultats] et conditions d'exercice de l'activité au cours du premier confinement ; mais également la durée de fermeture, les difficultés d'approvisionnement, l'évolution des débouchés ainsi que l'adaptation de l'offre et des partenariats des sociétés. Le questionnaire a été administré à l'automne, les premiers résultats de cette enquête ont été publiés dès décembre 2020.



Sylvie LE MINEZ

Cheffe de l'unité « Études démographiques et sociales »

Des enquêtes existantes enrichies

L'Insee a ajouté des questions spécifiques dans l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME). Conduite par téléphone auprès de 2 000 personnes, elle vise à mesurer l'opinion des ménages sur leur environnement économique, leur situation financière personnelle et leurs intentions en matière d'épargne et de consommation. Le but de cet ajout était d'apprécier les effets du confinement sur la vie des ménages. Une première exploitation de ces données a été menée dès le mois de juin. L'institut a également exploité les réponses ouvertes des entreprises dans les enquêtes de conjoncture pour prendre la mesure, par une analyse textuelle, de l'inquiétude générale suscitée par l'épidémie.

L'analyse des mouvements de population

Avant l'entrée en vigueur du premier confinement, beaucoup de résidents des grandes métropoles les ont quittées. Les autorités publiques ont alors exprimé le besoin de disposer d'une information chiffrée sur ces mouvements de population. Dans le respect du règlement européen de protection en matière de données personnelles (RGPD), l'Insee a exploité les données de géolocalisation fournie par un opérateur de téléphonie mobile. Dès le 8 avril, une première étude a permis de visualiser les départements dont la population avait diminué ou au contraire s'était accrue à la suite des migrations ayant précédé le début du confinement. Ce sont ainsi environ 10 % des Parisiens (hors étudiants) qui ont quitté leur domicile pour se « relocaliser », le plus souvent à la campagne.

Comment l'Insee a-t-il rendu compte de l'évolution de la mortalité ?

Chaque vendredi depuis le 27 mars 2020, l'Insee publie le nombre de décès totaux, toutes causes confondues. Il s'agit des décès constatés jusqu'à 7 jours auparavant pour les communes qui transmettent leurs données de façon dématérialisée, 11 jours auparavant pour l'ensemble des communes. Au fil des semaines, la publication s'est enrichie de nouveaux tableaux. On trouve aujourd'hui des désagrégations par genre, tranches d'âge et types de lieu de décès, et des synthèses sur plusieurs années. L'intérêt pour ces chiffres est évidemment immense. Les données de l'Insee font partie de celles qui sont analysées chaque semaine par les cellules de crise des ministères au niveau national et par les préfetures au niveau régional.

Quelle a été l'évolution de la mortalité sur la période ?

En 2020, le nombre de décès en France a augmenté de 9 % par rapport à 2019. Cette augmentation, inédite depuis 70 ans, correspond à 56 000 décès supplémentaires. Elle est concentrée sur deux périodes, le printemps et l'automne, qui correspondent aux vagues épidémiques de la Covid-19. Les données de décès quotidiens de 2020 permettent une comparaison simple avec les années précédentes, mais il n'est pas possible d'en déduire directement une estimation de la sur-mortalité, laquelle nécessite des traitements statistiques plus poussés pour tenir compte notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation tendancielle des gains d'espérance de vie.

Des chiffres erronés ont circulé sur les réseaux sociaux. Avez-vous craint à un moment que l'Insee ne soit pas en mesure de rétablir la vérité sur le sujet dans l'esprit de nos concitoyens ?

Durant cette période, les chiffres de l'Insee ont constitué un repère essentiel en matière d'analyse de la mortalité. En publiant des billets de blog, en répondant aux nombreuses sollicitations des journalistes et de twitternautes, en enrichissant sans cesse le site dédié aux décès quotidiens, nous avons pu corriger les chiffres ou interprétations erronés. Ils circulaient de façon virale sur les réseaux sociaux, parfois jusqu'aux journaux télévisés ! Notre capacité à éclairer le débat public avec des données robustes a renforcé la confiance placée par nos concitoyens dans l'institut. Le fait que l'Insee ait mis à disposition chaque semaine les données individuelles les plus récentes permettant à chacun d'effectuer ses propres calculs et analyses a également été salué par de nombreux usagers. Cependant, les débats se déplacent. Nous devons rester vigilants et continuer à publier des éclairages factuels et solides sur ces sujets.

LE GRAND ENTRETIEN

“La statistique publique a su se mobiliser et s’adapter”

D’un point de vue organisationnel, l’Insee et ses agents se sont adaptés au contexte mouvant de 2020. Qu’est-ce qui vous a le plus impressionné durant cette période ?

Notre agilité collective et notre mobilisation dès les premiers jours de la crise sanitaire. J’ai même été surpris par la vitesse à laquelle nous avons mis en place le télétravail. En quelques jours, une très grande majorité des agents a été équipée en ordinateurs portables reliés au réseau et, après une phase d’ajustement bien normale, nous avons pu assurer la quasi totalité de nos publications.

“La période a prouvé que l’Insee possédait une grande capacité d’innovation”

Nous avons également dû souvent adapter nos dispositifs de collecte sur le terrain aux conditions sanitaires, qu’il s’agisse des relevés de prix ou des enquêtes en face à face. Les pilotes de ces opérations, les équipes dans les directions régionales et, bien entendu, les enquêtrices et les enquêteurs ont fait preuve d’une immense conscience professionnelle. Et puis la période a également prouvé que l’Insee possédait une grande capacité d’innovation.

Justement, lesquelles de ces innovations vous ont le plus frappé ?

Le contexte nous a d’abord contraint à exploiter de nouvelles sources d’information pour analyser la conjoncture. Nous avons aussi créé des enquêtes pour interroger les ménages et les entreprises sur les conséquences du premier confinement. Enfin, nous avons été très mobilisés, hélas, par le suivi des décès. À la demande des Préfets, nous avons effectué des transmissions quotidiennes, et j’ai souhaité, au plus fort de la crise, passer d’une publication mensuelle à une publication hebdomadaire. Cela a demandé un surcroît de travail et de créativité de la part des agents car il a fallu fournir chaque semaine des données avec de nouveaux



Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l’Insee

détails et à un niveau plus fin, et aussi accompagner cette diffusion par des commentaires et analyses pour ne pas laisser prise à des interprétations erronées.

Le 26 mars 2020, l’Insee a été le premier institut national de statistique dans le monde à publier une estimation du repli de l’activité économique. Racontez-nous la genèse de cette décision.

J’ai d’abord décidé de renoncer à la publication de la Note de conjoncture du mois de mars telle qu’elle était prévue car l’exercice n’avait plus de sens ; nos enquêtes avaient été pour la plupart collectées avant le début du confinement et ne permettaient pas de prendre la mesure de la chute d’activité. Et j’ai demandé aux équipes de réaliser des points de conjoncture bimensuels. Il fallait que nous répondions présent en apportant notre éclairage sur la situation économique dans des délais très courts. De toute façon, le dilemme était simple : soit on publiait des chiffres dont la marge d’erreur était incertaine, soit on ne publiait rien. C’était peut-être audacieux, mais j’ai pris le risque de publier un ordre de grandeur de -35 % qui me paraissait fiable. Avec le recul, je ne regrette pas cette décision car cet ordre de grandeur s’est globalement révélé juste.

Nous parlons beaucoup de l’Insee mais c’est l’ensemble de la statistique publique qui s’est mobilisé sur la période...

Et cette mobilisation est exemplaire, vous avez raison ! L’Insee a notamment fourni un appui à Acemo-Covid et EpiCov, deux enquêtes respectivement conduites par les services statistiques des ministères en charge du travail et de la santé, la Dares et la Drees, en partenariat avec l’Inserm. Elles sont des sources d’information incontournables pour comprendre la propagation de

l'épidémie et ses conséquences économiques et sociales. J'ajoute que la Banque de France a également fourni une grande expertise sur la conjoncture et que des instituts comme l'Office français des conjonctures économiques (OFCE) et Rexecode ont également produit des analyses importantes.

Pour analyser la conjoncture économique, les déplacements sur le territoire, etc., l'Insee recourt de plus en plus à des données nouvelles fournies par des organismes extérieurs. Quel est l'avenir de ces partenariats ?

Ils ont été décisifs dans l'analyse de la conjoncture au fil de la crise. Pour publier notre estimation du repli d'activité,

“ Nous avons évité qu'une crise de confiance dans la qualité de l'information économique et sociale ne s'ajoute aux crises en cours ”

nous nous sommes notamment appuyés sur les données du groupement d'intérêt économique des cartes bancaires, mais aussi celles fournies par des entreprises et des fédérations professionnelles. Nous avons également utilisé les données de téléphonie mobile pour identifier les lieux où les Français s'étaient confinés. Je souhaite vraiment que ces partenariats, catalysés par la crise, se pérennisent. C'est parfois compliqué pour des raisons juridiques comme financières.

En novembre, vous avez annoncé le report de la collecte de l'enquête annuelle de recensement (sauf à Mayotte). Une décision difficile mais nécessaire ?

Nécessaire, c'est vrai. Difficile, certainement aussi parce que le recensement est une des missions fondamentales de l'Insee et car beaucoup d'agents avaient déjà préparé l'enquête 2021. Mais cette décision s'imposait pour des raisons sanitaires. Du reste, les communes en charge de la collecte rencontraient des difficultés croissantes pour recruter des agents recenseurs. L'important, c'est que, grâce à des innovations méthodologiques, nous allons bien produire des estimations annuelles des populations légales. Il est toutefois essentiel que les enquêtes de recensement puissent reprendre dès l'année prochaine selon leur calendrier habituel, la qualité des estimations de populations légales ne pourra pas être assurée au-delà d'une année de report de collecte.

De quelle manière l'Insee a-t-il participé à la coordination internationale du suivi des conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie ?

Tout le système statistique européen s'est mobilisé. Nous avons partagé nos bonnes pratiques. Et, comme souvent, j'ai moi-même insisté sur le nécessité que nos statistiques soient comparables, sur la chute du PIB comme sur la surmortalité.

De l'extérieur, comment le rôle de l'Insee a-t-il été perçu dans cette période particulière ?

Je ne suis pas le mieux placé pour le dire mais les retours me semblent très positifs. L'OFCE a même dit que la France avait le meilleur institut statistique au monde.

Le contexte de crise a rendu plus visible l'action de l'institut ?

En tous cas, plus que jamais, le besoin de statistiques fiables s'est fait ressentir. Les circonstances ont malheureusement été propices à la propagation d'infos et autres « faits alternatifs ». Nous avons été très vigilants sur ce point : par nos efforts en communication, par la création d'un blog, la présence sur les réseaux sociaux comme nos relations avec la presse, nous avons évité qu'une crise de confiance dans la qualité de l'information économique et sociale ne s'ajoute aux crises en cours.

“ Plus que jamais, le besoin de statistiques fiables s'est fait ressentir ”

Comment l'institut va-t-il continuer à documenter cette crise multi-dimensionnelle qui dure ?

De fait, et pour de bonnes raisons, nous n'avons pas d'infrastructures statistiques qui nous permettent d'identifier de nouvelles situations de pauvreté en temps réel. C'est un sujet sur lequel nous devons travailler avec le monde associatif ou en exploitant des données bancaires.

ÉCLAIRER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES RÉGIONS



En période de crise, une expertise au service des décideurs publics

L'ensemble des directions régionales (DR) de l'Insee ont été régulièrement sollicitées pour éclairer les développements et les conséquences de la crise sanitaire. Agences régionales de santé (voir ci-contre), préfetures, conseils régionaux et départementaux, etc. : ces demandes ont été formulées par de nombreux acteurs publics des territoires. C'est ainsi que, la DR de Corse a réalisé des présentations en préfecture sur plusieurs thématiques dont les conséquences économiques de la crise, son impact sur le tourisme et les conditions de vie en confinement. La DR La Réunion-Mayotte a été auditionnée par la délégation sénatoriale aux outre-mer à propos des conséquences socio-économiques de la Covid-19, cette thématique faisant également l'objet de présentations aux partenaires sociaux et aux services de l'État à la demande du Préfet de l'île. En Île-de-France, la DR a réalisé, en partenariat avec la Banque de France, une étude régionale sur l'impact économique de la première vague de l'épidémie en mobilisant des données à haute fréquence comme celles portant sur les transactions bancaires. Les résultats de cette étude ont été présentés en octobre 2020 lors d'un webinar réunissant plus de 200 participants, notamment des élus et des chefs d'entreprises.

Les directions régionales unissent leurs forces

Dans leur effort pour documenter la crise de la Covid-19 et ses multiples conséquences, les DR ont rapidement uni leurs forces. Elles ont en effet constitué des groupes de travail présidés par une directrice ou un directeur régional et coordonnés par le département de l'action régionale, visant à la fois à mutualiser les investissements et partager les données et analyses établies sur différents thèmes. L'ensemble des services « études et diffusion » des DR ont été mobilisés. Les DR ont ensuite pu s'emparer des données et analyses des groupes de travail pour mettre en place une diffusion adaptée aux besoins de leurs partenaires locaux. Le premier groupe de travail mis en place a porté sur les statistiques de décès. Ont suivi trois autres groupes traitant respectivement des conditions de vie liées au confinement, de l'impact économique de la crise sanitaire et de la reprise de l'activité. Pendant l'été, un cinquième groupe de travail s'est emparé du sujet de l'impact de la crise sanitaire sur le tourisme (voir ci-contre). À la suite de premiers échanges avec des organisations caritatives, un sixième groupe de travail a été constitué sur le thème de l'impact de l'épidémie sur les revenus et la pauvreté.

Une communication régionale adaptée aux impératifs de la crise

La demande sociale, institutionnelle et médiatique d'un éclairage sur l'évolution et les conséquences de l'épidémie était forte. Pour y répondre, les DR ont adapté la diffusion de leurs données et la communication à propos de celles-ci. Dès le premier confinement, la plupart d'entre elles ont d'abord modifié leurs agendas de publication pour rendre compte du ralentissement économique engendré par la crise sanitaire et les restrictions corollaires. Leurs analyses ont pris la forme de notes ou de points de conjoncture, de tableaux de bord ou de Flash. Elles ont également mis en place des dispositifs de communication réactifs, la DR Normandie faisant par exemple le choix de produire un communiqué de presse hebdomadaire sur l'évolution des décès et un tableau de bord bimestriel de l'activité économique régionale. Enfin, Twitter a constitué un canal de communication très utilisé durant la crise, deux comptes régionaux ayant été créés en 2020 (voir la rubrique « Diffuser et communiquer sur ses statistiques et ses études »).

Le choc sur le tourisme analysé par les directions régionales

Le secteur du tourisme a été fortement affecté par la crise sanitaire, l'hôtellerie-restauration en particulier. En effet, en sus des deux confinements, ce secteur a pâti des mesures de fermetures administratives et de diverses restrictions d'accès arrêtées en lien avec le contexte sanitaire.

Le pôle de services de l'action régionale « Études économiques régionales », rattaché à la DR Occitanie, a exploité des chiffres d'affaires issus des déclarations de TVA pour suivre l'évolution mensuelle de l'activité des hôtels, restaurants et campings, par région et par département. Un groupe de travail ad hoc (voir ci-contre) a mutualisé et coordonné le travail des directions régionales sur ce thème et permis la publication d'une série d'études à partir de l'automne. Celles-ci permettent d'apprécier l'ampleur des chocs subis par le secteur du tourisme en fonction des territoires et des périodes de l'année. Elles montrent, entre autres, que la Bretagne présente un bilan de saison touristique plus favorable qu'au niveau national. La situation est plus dégradée dans les régions qui dépendent davantage de la fréquentation des touristes étrangers. C'est le cas surtout de l'Île-de-France : dans cette région, de juillet à septembre 2020, le nombre de nuitées dans les hôtels a baissé de près de 70 % par rapport à la même période en 2019 (contre - 34 % en France).



Yves CALDERINI

Directeur régional Insee Grand-Est

Quel rôle la direction régionale Grand Est de l'Insee a-t-elle endossé pendant la crise sanitaire ?

Très rapidement, les travaux du service « études et diffusion » ont été réorientés pour publier sur la crise en cours. À partir de l'automne, nous avons également cherché à nouer des partenariats afin de mobiliser de nouvelles sources, nous rapprochant même d'acteurs associatifs comme les banques alimentaires. Nous nous sommes aussi mobilisés afin d'aider les acteurs publics à évaluer les effets de la crise dans leur domaine de compétence. J'ai ainsi présenté des éléments de conjoncture nationale et régionale en introduction aux conférences économiques et sociales co-organisées par la Préfecture de Région et le Conseil régional. Nous avons écrit des notes pour le Commissaire à la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, dès la mi-mars, nous avons fait remonter à la direction générale de l'Insee l'impérieux besoin d'un suivi de la surmortalité qu'exprimait la préfecture du Haut-Rhin. Sur ce sujet, nous avons bâti un partenariat d'études avec l'Université de Strasbourg. Au-delà, nous avons exploré le terrain de la statistique sanitaire : aux premiers jours du confinement, la cellule de crise de l'Agence régionale de santé (ARS) a sollicité la direction régionale en tant que spécialiste de la donnée.

Concrètement, quels étaient les besoins de l'ARS ?

Nous avons d'abord apporté une aide pour la production de comptes rendus de leur activité vers les préfectures sous la forme de tableaux de bord. Puis nous nous sommes consacrés à une enquête de gestion quotidienne sur le suivi et l'adaptation des capacités des services de réanimation de la région. Pour chaque hôpital, public ou privé, l'enquête a permis de suivre les ouvertures de lits, les transferts de patients vers d'autres hôpitaux, les taux d'occupation, etc.

En interne, comment vous êtes-vous organisés ?

Nous avons mis en place une équipe projet avec une cheffe de projet et un chargé d'études expérimentés. Ils se sont consacrés à temps plein à cette mission, effectuant des points quasi quotidiens avec la cellule de crise de l'ARS. De fait, ils ont mené un travail classique de statisticiens visant à transformer un fichier de gestion en un fichier exploitable d'un point de vue statistique. Une note méthodologique a aussi été produite. Dès le déclenchement de la crise, il nous a semblé également important d'analyser les données et de diffuser cette analyse au grand public. Nous avons convenu que ce travail de conseil et d'expertise déboucherait sur une publication. Elle est intervenue fin juillet, traitant de la sollicitation des services de réanimation du Grand Est pendant la première vague de l'épidémie.

Mobiliser les données du service statistique public pour éclairer le débat sur la crise sanitaire

Un boom des naissances s'est produit sous l'effet du premier confinement

FAUX : neuf mois après le début de la pandémie de Covid-19, les naissances ont au contraire fortement baissé en France. En décembre 2020, il y a eu 7 % de nouveau-nés en moins qu'en décembre 2019. La baisse s'est poursuivie de façon bien plus prononcée en janvier 2021, avec 13 % de naissances de moins qu'en janvier 2020. Il faut en effet remonter à la fin du baby-boom en 1975 pour observer une diminution d'une telle ampleur.

Les personnes en couple se sont davantage disputées pendant le premier confinement

VRAI : en mai 2020, 13 % des personnes en couple ont déclaré se disputer plus fréquemment que d'habitude au sujet de la vie quotidienne, des enfants ou de la vie professionnelle, un constat un peu plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (14 % contre 12 %). C'était le cas de 19 % des personnes en couple vivant dans un logement surpeuplé et 18 % de celles ayant trois enfants ou plus.

Un mouvement massif de relocalisation de l'activité économique a eu lieu en 2020

FAUX : moins de 1 % des sociétés avaient décidé d'un changement de localisation à l'automne 2020. Les secteurs les plus concernés étaient l'industrie textile et d'habillement (près de 4 %), l'industrie pharmaceutique (2 %) et l'information-communication (2 %). Pour ces sociétés, très peu nombreuses, les changements de localisation s'étaient d'abord effectués à l'intérieur du territoire national.

Le premier confinement a diminué l'empreinte carbone de la consommation des ménages

VRAI : par rapport à 2019, l'empreinte carbone de la consommation des ménages aurait reculé de 36 % en avril 2020 et de 19 % en mai. Dans le détail, les émissions directes liées au logement seraient restées globalement stables en 2020 alors que, sous l'effet des restrictions de déplacement, les émissions directes liées au transport se sont fortement repliées (-52 % en avril 2020, -25 % en mai).

Le travail à domicile s'est généralisé à l'ensemble des catégories de travailleurs

FAUX : pendant le premier confinement, 47 % des personnes qui avaient travaillé au moins une heure dans la semaine ont déclaré avoir travaillé à leur domicile au cours des quatre semaines précédentes. Mais cette part a fortement varié selon les catégories socioprofessionnelles : 81 % des cadres ont eu recours au travail à domicile contre seulement 18 % des employés non-qualifiés et 4 % des ouvriers.

Au printemps 2020, les pertes d'emploi ont d'abord touché les plus précaires

VRAI : 715 000 emplois ont été détruits au premier trimestre 2020, un quart des emplois intérimaires d'avant la crise sanitaire restant manquants à la fin de la période. Les jeunes, qui occupent plus fréquemment des emplois temporaires, ont été particulièrement affectés : 9 % des 15-24 ans en emploi avant le confinement ont perdu leur emploi contre moins de 2 % des 40-65 ans.

POUR EN SAVOIR

Publications

« Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », vue d'ensemble de « France, portrait social », *Insee Références*, décembre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4928952

« Nombre de naissances en 2020 », *Chiffres détaillés*, mai 2021
► www.insee.fr/fr/statistiques/5388165

Cindy Duc, Catherine Souquet,

« L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés », *Insee Première* n° 1830, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4994488

« En 2020, l'empreinte carbone de la consommation des ménages a diminué avec les confinements », éclairage du *Point de conjoncture* du 4 février 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/5020122?sommaire=5020131

Jean-Luc Tavernier, « Fonctionnement de l'Insee dans la période de confinement », *Courrier des statistiques* n° 5-2020, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/information/5008681?sommaire=5008710

Jean-Luc Tavernier, « La statistique publique à l'épreuve de la crise sanitaire », *Blog de l'Insee*, mai 2020

► blog.insee.fr/la-statistique-publique-a-lepreuve-de-la-crise-sanitaire/

Chaque trimestre, l'Insee élabore un diagnostic conjoncturel, à horizon de trois à six mois. Pour réaliser ces prévisions, les conjoncturistes de l'Insee mobilisent l'ensemble des statistiques de court terme publiées par l'institut, ainsi que les réponses des chefs d'entreprises aux enquêtes de conjoncture. À partir de ces enquêtes qualitatives, l'Insee calcule le climat des affaires dans les différents secteurs, ce qui permet ensuite de prévoir l'activité économique. Ces enquêtes, qui sont harmonisées au niveau européen, fournissent aussi des indications utiles sur les capacités de production. En « aval », les comptes nationaux fournissent une première estimation de l'évolution de l'activité sur un trimestre dès trente jours après la fin de celui-ci, à partir des évolutions les plus vite observables et en faisant des hypothèses sur les données moins rapidement disponibles.



Établir des diagnostics conjoncturels



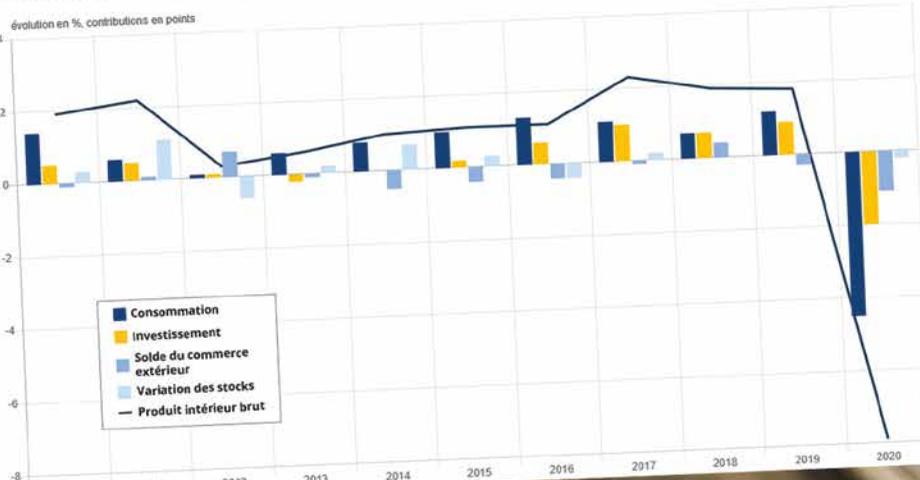
Témoignage

Didier BLANCHET,
Directeur des études
et des synthèses économiques



L'Insee a su adapter le suivi de la conjoncture qu'il produit au contexte de crise. Nous avons recouru à des méthodes et des données nouvelles pour continuer à publier nos indicateurs traditionnels et rendre compte des évolutions rapides et de grande ampleur de l'activité économique durant l'année écoulée. Nous avons également adapté le rythme et la nature de nos publications, notamment en substituant aux Notes de conjoncture trimestrielles douze Points de conjoncture proposant des estimations en temps réel de la chute du PIB et de la consommation des ménages.

Contribution des principaux agrégats à la croissance du produit intérieur brut



Comment l'Insee a rendu compte de la chute historique du PIB en 2020

La crise sanitaire et les mesures d'endiguement associées ont eu des répercussions économiques immédiates que l'Insee s'est efforcé d'éclairer en temps réel. Dès le début du premier confinement, il est apparu que la grille de lecture de l'analyse conjoncturelle serait, pour le temps de la pandémie, étroitement liée à celle de la situation sanitaire. Dans ce contexte, il a fallu tout à la fois continuer de publier les indicateurs usuels et innover rapidement pour capter au mieux les mouvements soudains et de très grande ampleur de l'activité économique.

Malgré les difficultés liées à la collecte des données en période de confinement, la quasi-totalité des indicateurs conjoncturels ont été publiés en temps et en heure sous forme d'Informations Rapides (près de 340 sur l'ensemble de l'année). Dans beaucoup de cas, la publication a été enrichie par un surcroît de commentaires et d'explications méthodologiques pour en apprécier ou en nuancer le sens. En effet, notamment pendant le premier confinement, la proportion de réponses manquantes s'est accrue dans les enquêtes auprès des entreprises, des relevés de prix

ont été suspendus et la pertinence de certains concepts statistiques a été ponctuellement questionnée compte tenu de la singularité de cette période.

Comme à l'accoutumée mais avec encore plus d'agilité pour adapter leurs méthodes, les comptes nationaux ont effectué la synthèse des différents indicateurs pour rendre compte chaque trimestre de l'évolution de la situation économique, dans toutes ses dimensions : consommation bridée, production en partie arrêtée car mise sous « cloche », commerce extérieur très affecté, pouvoir d'achat globalement préservé, etc.

En amont, l'Insee a bouleversé la nature et la fréquence de ses Notes de conjoncture. Aux exercices de prévision à court terme publiés normalement quatre fois par an, ont été substituées des estimations en temps réel de la chute du PIB et de la consommation des ménages (voir Cahier spécial Covid-19), mobilisant de nouvelles sources de données (transactions par carte bancaire CB, données de caisse d'enseignes de la grande distribution, etc.). Au total, douze Points de conjoncture ont été publiés dans l'année : en particulier, le premier exercice publié dans l'urgence dès le 26 mars 2020 indiquait que le PIB avait chuté de l'ordre d'un tiers – une estimation finalement proche de ce qui a été mesuré ensuite dans les comptes nationaux.

La crise au niveau macroéconomique : quelques chiffres-clés sur l'année 2020

-7,9 %

Chute du PIB français en 2020, par rapport à 2019. Cette moyenne annuelle masque des mouvements de très grande ampleur en cours d'année. Par exemple, en avril 2020, l'activité économique est tombée à plus de 31 % sous son niveau d'avant crise (soit le 4^e trimestre 2019).

-7,1 %

Chute de la consommation des ménages en 2020, du fait notamment des mesures d'endiguement sanitaire

+0,4 %

Quasi-stabilité du pouvoir d'achat global de l'ensemble des ménages en 2020, sous l'effet en particulier des mesures de soutien exceptionnel à l'emploi et au revenu (notamment le chômage partiel) et malgré la chute de l'activité.

-7,7 %

Recul de l'investissement des entreprises non financières en 2020. Un recul dont l'ampleur est moitié moindre que ce que laissaient présager ses déterminants usuels.

Pendant la crise, une baisse du chômage en « trompe-l'œil »

Le marché du travail a été fortement affecté par la crise sanitaire. Au cours de l'année 2020, le taux de chômage a nettement baissé au deuxième trimestre (7,1 %) avant de rebondir au troisième (9,1 %) pour finalement s'établir à 8 % au quatrième trimestre, légèrement au-dessous de son niveau d'avant-crise (8,1 % au quatrième trimestre 2019). Mais cette baisse sur l'année est pour partie « en trompe-l'œil ». En raison des restrictions d'activité liées au deuxième confinement, entre le 30 octobre et le 15 décembre, de nombreuses personnes sans emploi ont en effet basculé vers l'inactivité, notamment faute de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Le taux de chômage est un indicateur incontournable mais il ne peut mettre au jour à lui seul l'ensemble des interactions sur le marché du travail, parfois complexes et évolutives. C'est pour cela que, depuis de longues années déjà, la statistique publique s'attache à proposer un faisceau d'indicateurs complémentaires. En 2020, les contraintes qui pèsent sur l'offre de travail ont davantage été mises en avant dans les publications. L'indicateur qui les traduit fait la somme des chômeurs, des personnes dans le halo autour du chômage et des personnes en sous-emploi, dont le nombre a bondi avec le dispositif d'activité partielle en 2020. Au total, au quatrième trimestre 2020, plus d'un participant au marché du travail sur cinq s'est trouvé contraint dans son offre de travail. C'est 2,1 points de plus qu'un an auparavant mais 7,9 points au-dessous de son pic au deuxième trimestre 2020.

Une mobilisation exceptionnelle du département des comptes nationaux

Les comptables trimestriels ont réfléchi, dès les premiers jours du confinement, à la façon de publier les comptes du premier trimestre à la fin avril. Les défis ne manquaient pas. Il convenait d'abord de recenser les indicateurs qui risquaient de faire défaut, de chercher des sources alternatives et de puiser dans les travaux de nowcasting (prévision immédiate). Il fallait ensuite réfléchir aux ajustements statistiques à réaliser pour rendre compte de l'ampleur du choc économique. En effet, la méthodologie usuelle cherche plutôt à lisser les évolutions et à écarter les points aberrants. Or, dans ce contexte, amortir aurait conduit à biaiser les comptes vers le haut. De nouveaux phénomènes ont également dû être estimés et décrits : la baisse de la production des administrations publiques, le choc sur les soins hospitaliers, la mise en place du chômage partiel et des différents dispositifs d'aide, l'arrivée des masques de protection, etc. Il a aussi fallu adapter la diffusion, pour expliquer, commenter et donner les outils pour comprendre. Ce travail s'est poursuivi trimestre après trimestre, déconfinement après confinement. Une coordination avec les comptables annuels a enfin permis de réestimer les évolutions, de réajuster les méthodes et de caler les comptes trimestriels sur le nouveau compte annuel. Au total, la première esquisse de cette année atypique par les comptes trimestriels a été confirmée par un premier portrait plus détaillé, même s'il reste beaucoup à faire pour affiner le dessin et compléter le tableau.

Mesurer et prévoir en temps de crise : quelle comparaison avec la période 2008-2009 ?

Comment anticiper une crise économique, bien évaluer son ampleur une fois qu'elle a démarré, et enfin prévoir les conditions de retour à la normale ? Ces questions se posent quelle que soit l'origine de la crise. Toutefois, l'expérience de la crise de 2008-2009 a servi aux statisticiens de l'Insee, confrontés de surcroît à d'autres défis.

S'agissant tout d'abord de la difficulté à prévoir le déclenchement d'une crise, si l'on peut alerter sur la montée d'un risque financier, économique ou sanitaire, il est rarement possible de prédire le moment exact où ce risque va se matérialiser. Et très difficile d'anticiper ses conséquences. De ce point de vue, malgré des facteurs déclenchant bien différents, les difficultés des économistes confrontés à la faillite de Lehman Brothers en 2008 ont été comparables à celles des épidémiologistes avec la Covid-19.

Pour mesurer l'intensité de la crise et prévoir le retour à la normale, la crise actuelle se distingue en revanche nettement de celle de 2008-2009, en particulier parce que les enquêtes classiques ont été très perturbées. L'Insee a donc innové en conséquence. En 2008-2009, des prévisions avaient continué à être proposées tous les trois mois selon le calendrier habituel des Notes de conjoncture, sur la base des outils usuels de suivi de l'activité. Mais elles n'avaient révélé l'ampleur du choc que progressivement.

C'est pourquoi, au printemps 2020, l'Insee a choisi de se concentrer sur la mesure de l'activité économique instantanée, à une fréquence resserrée (une fois tous les quinze jours dans un premier temps), en complétant les habituelles enquêtes de conjoncture par des sources moins conventionnelles : transactions par carte bancaire, remontées de terrain qualitatives, etc. Cette approche a permis de rendre compte très rapidement de l'ampleur et de la soudaineté du choc, puis de suivre les rebonds et les rechutes de l'activité économique au gré de l'évolution de l'épidémie.

La DSN, une nouvelle source pour l'analyse conjoncturelle

Dernière étape du traitement de la paie dans les établissements, la déclaration sociale nominative (DSN) renseigne sur la situation de chaque salarié.

Les établissements du privé la transmettent chaque mois depuis 2017 à un point de dépôt unique d'où elle sera redistribuée à un ensemble d'administrations, dont l'Insee ; ceux du secteur public depuis 2020.

Dès avant la crise sanitaire, l'Insee avait prévu de placer la DSN au cœur de son dispositif de suivi statistique de l'emploi et des salaires, notamment pour établir des diagnostics conjoncturels plus rapides et précis.

De nouveaux besoins ont émergé en 2020, et une exploitation agile de la DSN a permis d'y répondre, en proposant notamment le volume de travail rémunéré. Ce nouvel indicateur, très corrélé à l'activité, éclaire directement l'intensité de la crise selon les caractéristiques des établissements (secteur fin de l'activité, lieu de travail) ou des salariés (âge, profession, etc.). Il a aussi été très utile pour remplacer des informations manquantes et nécessaires à la production des indices coût du travail ou de la production industrielle.

POUR EN SAVOIR

- Notes et Points de conjoncture de l'année 2020 (dont le Point du 26 mars 2020, dans lequel l'Insee publie une première estimation de la perte d'activité économique liée à la crise sanitaire)
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4473296
- Julien Pouget, « Nouvelles données pour suivre la conjoncture économique pendant la crise sanitaire : quelles avancées ? Quelles suites ? », juillet 2020
▶ blog.insee.fr/nouvelles-donnees-pour-suivre-la-conjoncture-economique-pendant-la-crise-sanitaire-quelles-avancees-quelles-suites/
- « Éclairage sur le marché du travail au 4^e trimestre 2020 », complément à l'*Informations Rapides* n°37 du 16 février 2021
▶ insee.fr/fr/statistiques/documentation/Note_%C3%A9clairage_EEC_T4_2020_v2.pdf
- Vladimir Passeron, « Pourquoi le chômage n'a-t-il pas augmenté avec la crise en 2020 ? », *Blog de l'Insee*, mai 2021
▶ blog.insee.fr/pourquoi-le-chomage-na-t-il-pas-augmente-avec-la-crise-en-2020/
- « Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage se replie à nouveau, à 8 % », *Informations rapides* n° 37, février 2021
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/5044459
- Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc, « Une photographie du marché du travail en 2020 », *Insee Première* n° 1844, mars 2021
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/5233929

Étudier le fonctionnement de l'économie, c'est faire parler les chiffres au-delà de la simple description de la situation économique. Producteur des données de la comptabilité nationale, l'Insee met au point des outils et mobilise des méthodes qui permettent de tirer au mieux parti de ces données. Fournisseur essentiel des indicateurs de conjoncture pour la France, qu'il publie chaque mois ou trimestre, l'Insee s'appuie sur son expertise pour suivre et analyser la situation des secteurs économiques et des ménages. Afin d'aider les décideurs publics dans l'orientation de leur politique, l'Insee produit enfin des études d'évaluation sur une grande variété de politiques publiques, des retraites aux réformes fiscales, de l'éducation à l'analyse des territoires.



Étudier le fonctionnement de l'économie française



Témoignage

Didier BLANCHET,
Directeur des études
et des synthèses économiques



Nous avons su nous appuyer sur des données nouvelles pour continuer à livrer nos indicateurs majeurs en dépit des contraintes de collecte liées à la pandémie. À travers de nouvelles études, nous avons à la fois documenté les conséquences de la crise et poursuivi notre mission d'analyse du fonctionnement de l'économie française en général.



Les données de caisses : une nouvelle source pour le calcul de l'Indice de prix à la consommation

Pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC), l'Insee relève chaque mois les prix d'un panier fixe de biens et de services dans les commerces ou sur internet. Mais, depuis janvier 2020, une nouvelle source s'est ajoutée : les données de caisses. Les prix de 80 millions de produits achetés dans les supermarchés et hypermarchés de France métropolitaine sont désormais inclus dans l'IPC. Ils portent sur les achats de produits alimentaires industriels, d'entretien, d'hygiène et de beauté, représentant environ 10 % du panier mensuel des consommateurs.

Utiliser ces données présente deux avantages majeurs. Comme elles sont exhaustives sur les achats en centres commerciaux, elles apportent une information très détaillée sur les quantités consommées par les consommateurs. Elles permettent aussi de connaître le prix réel pratiqué par les points de vente, en incluant notamment les promotions. Auparavant, les enquêteurs ne pouvaient relever que les prix affichés dans les points de vente et n'y appliquaient que les promotions accordées à tous les clients. Désormais, les promotions personnalisées, par exemple celles accordées aux détenteurs de cartes de fidélité, sont intégrées dans le calcul de l'IPC.

Pour que l'utilisation des données de caisses n'affecte pas la capacité de l'indice des prix à la consommation à rendre compte de l'inflation, des ajustements méthodologiques ont été nécessaires. L'inflation reste une

mesure de l'évolution pure des prix, à qualité constante des produits et à structure de la consommation donnée. Ainsi, une hausse de prix qui accompagne une amélioration de la qualité d'un produit est neutralisée. De même, si les ménages modifient leurs habitudes de consommation pour privilégier des produits de meilleure qualité, davantage de produits biologiques par exemple, cela ne sera pas retranscrit comme une augmentation de prix.

Quel comportement pour les consommateurs confinés ?

En parallèle des données de caisse utilisées pour calculer l'IPC, l'Insee exploite des données anonymisées de carte bancaire afin d'effectuer une mesure de la dépense de consommation des Français. La chute des achats a été spectaculaire sous l'effet du premier confinement. Dès le 9 avril, l'Insee documente la ruée du lundi 16 mars vers les magasins en mesurant une hausse de la dépense par carte bancaire de 40 % par rapport au même lundi en 2019, les achats alimentaires allant jusqu'à tripler. Puis, durant les deux premières semaines de confinement, la consommation d'ensemble, appréhendée par le montant total des transactions effectuées par carte bancaire, chute de 50 %. Au deuxième trimestre, la consommation recule de 17 % par rapport à 2019, bien qu'elle se redresse en avril et progresse fortement en mai. Couplées aux données de caisses, les données de carte bancaire permettent ainsi à l'Insee de retracer finement l'évolution des dépenses de consommation. Les mêmes sources sont utilisées pour rendre compte du comportement des consommateurs lors du second confinement (à partir du 30 octobre). La note de conjoncture du 15 décembre estimait la perte de consommation au quatrième trimestre par rapport à 2019 à -15 %.

Les indépendants : un même statut mais des réalités économiques et sociales disparates

Avec le développement de services comme Uber ou Deliveroo, le statut d'indépendant se place au cœur de nombreux débats sur l'avenir du travail et de la protection sociale. Pour faire le point sur le sujet, l'Insee a publié en 2020 un ouvrage sur les indépendants, population hétérogène recouvrant les exploitants agricoles, les commerçants, les artisans ou encore les professionnels libéraux.

En France (hors Mayotte), 3,2 millions de personnes exercent une activité non salariée fin 2017, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. 444 000 travaillent dans l'agriculture. Dans les autres secteurs, les non-salariés représentent 10 % des personnes en emploi, ce chiffre variant du simple au triple entre les Hauts-de-Seine (6 % à peine) et les Hautes Alpes (19 %). Les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés.

Ce sont aussi plus souvent des hommes que des femmes ; hors agriculture, les femmes ne sont que 37 % alors qu'elles comptent pour 49 % des salariés.

Les indépendants sont davantage présents dans les activités où les petites et moyennes entreprises sont nombreuses et où la relation de proximité est privilégiée. Ils ont, de ce fait, des secteurs de prédilection : le commerce et l'artisanat commercial, la santé et l'action sociale et la construction. 49 % des non-salariés (hors agriculture) y travaillent, alors que ces secteurs ne rassemblent que 36 % des salariés du privé.

En 2017, les non-salariés sont un tiers de plus qu'en 2008. Ce dynamisme s'explique par le succès du statut d'auto-entrepreneur, créé en 2009 et requalifié de micro-entrepreneur en 2014. Fin 2017, un non-salarié sur trois (hors agriculture) est un micro-entrepreneur économiquement actif, soit 928 000 personnes. Les micro-entrepreneurs sont très présents dans les activités de livraison à domicile, le commerce de détail hors magasin ou dans certains services aux particuliers comme la réparation de biens, l'entretien corporel, les activités de santé non réglementées ou les activités culturelles. Ils ont également majoritaires parmi les chauffeurs de VTC. Trois micro-entrepreneurs sur dix cumulent leur activité non-salariée avec un emploi salarié, contre un non-salarié classique sur dix.

3,2 millions

EN FRANCE, 3,2 MILLIONS DE PERSONNES EXERCENT UNE ACTIVITÉ NON-SALARIÉE, À TITRE PRINCIPAL OU EN COMPLÉMENT D'UNE ACTIVITÉ SALARIÉE fin 2017.



Les hauts salaires : davantage de directeurs que de traders et de footballeurs

En 2017, 1 % des salariés du secteur privé, soit 163 000 personnes, percevaient plus de 8 680 euros nets par mois en équivalent temps plein, une rémunération correspondant à 7,5 fois le Smic. Huit sur dix sont des hommes. Ce top 1 % ne forme pas un ensemble homogène, tant en termes de professions représentées que de montants effectivement perçus. Au sommet de l'échelle salariale, les 1 000 salariés les mieux rémunérés perçoivent par exemple plus de 89 530 euros nets par mois. Cette analyse sur les salaires annuels et les effectifs du privé a été réalisée à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) et des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite.

Si les professions des salariés les mieux rémunérés sont très diverses, quatre profils principaux se distinguent néanmoins. Tout d'abord, les salariés assurant la direction de leurs entreprises regroupent à la fois les dirigeants salariés (présidents, directeurs généraux, gérants, etc.) et leurs cadres d'état-major. Les autres cadres à hautes responsabilités ou expertises (hors banques) forment un deuxième profil, plus hétérogène. Le troisième rassemble les cadres des organismes bancaires et des marchés financiers et inclut notamment les gérants de portefeuille et les traders. Les sportifs professionnels constituent un effectif minime des salariés du privé mais, logiquement, sont très présents en haut de l'échelle salariale.

Des pistes pour une comptabilité économique environnementale

Depuis le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi de 2009 sur les indicateurs « au-delà du PIB », les travaux visant à enrichir la mesure de la performance économique se sont multipliés pour prendre en compte les questions de bien-être et de soutenabilité.

Dans ce dernier domaine, l'Insee a porté plus particulièrement son attention sur la question climatique. Le chantier amorcé en 2018 a abouti à plusieurs publications importantes en 2020. Elles permettent d'apprécier dans quelle mesure les efforts de décarbonation entrepris au niveau national comme mondial peuvent contenir le réchauffement climatique tel que prévu par l'accord de Paris. Ces publications ont aussi pour objet de tenir compte dans les agrégats de comptabilité nationale, comme le produit national ou bien l'épargne nette, de la dégradation du capital naturel, autrement dit l'ensemble des ressources naturelles. Cette dégradation est constituée par les émissions de CO₂.

À l'aide d'un modèle macroéconomique simplifié (les économistes disent « stylisé »), il est possible de construire des trajectoires optimales de réduction

d'émissions à horizon 2050 et d'estimer les besoins en dépense climat (c'est-à-dire dans les technologies de décarbonation) permettant d'atteindre ces objectifs. Il s'agit d'un nouveau modèle utilisé à l'Insee, qui a vocation à être enrichi à l'avenir, et dont les résultats sont dans le sillage de ceux de la Commission Quinet de 2019 sur « la valeur de l'action pour le climat ». Le modèle permet aussi de revenir sur la notion de « prix social du carbone ». Ce prix n'est pas une valeur de marché. Il représente la valeur que la collectivité donne à une action en faveur du climat, en fonction de son efficacité à réduire le CO₂. Par exemple, si la valeur est de 250€/tonne de CO₂, toute action permettant de réduire les émissions ayant un coût inférieur à cette valeur doit être entreprise.

Ces travaux concluent à la non-soutenabilité des trajectoires économiques actuelles, mais à la possibilité, en accentuant très fortement les efforts de décarbonation, de revenir sur un sentier économique compatible avec l'accord de Paris.

En explorant des nouveaux indicateurs de soutenabilité climatique, ils permettent d'identifier des pistes pour le développement d'une comptabilité économique environnementale et se placent ainsi au cœur des enjeux d'avenir de la statistique publique.

POUR EN SAVOIR +

Publications

« Que disent les données de transactions par carte bancaire sur les comportements de consommateurs « confinés » ? », *Point de conjoncture* du 9 avril 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4478165?sommaire=4473296

Jean-Marc Germain, Thomas Lellouch, « Prix social du carbone et engagement pour le climat : des pistes pour une comptabilité économique environnementale ? », *Insee Analyses* n° 56, novembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4796342

Didier Blanchet, Marie Clerc, Mathilde Gaini, « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques

illustrations », dans « L'économie française », *Insee Références*, édition 2010

► www.insee.fr/fr/statistiques/1372481?sommaire=1372485

« La valeur de l'action pour le climat », rapport de la commission présidée par Alain Quinet, France Stratégie, février 2019

► www.strategie.gouv.fr/publications/de-l'action-climat

« Emploi et revenus des indépendants », *Insee Références*, édition 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4470890

Mickaël Bardet, Guilhem Théron, « Coiffeurs, avocats, chauffeurs VTC, exploitants agricoles... Un même

statut d'indépendant, des réalités économiques et sociales disparates », *Blog de l'Insee*, 25 septembre 2020

► <https://blog.insee.fr/coiffeurs-avocats-chauffeurs-vtc-exploitants-agricoles-un-meme-statut-dindependant-des-realites-economiques-et-sociales-disparates/>

Emmanuel Berger, Odran Bonnet, « Les hauts salaires dans le secteur privé. Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première* n° 1800, mai 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4497240

« Directeurs, footballeurs, traders... En France, qui sont les plus hauts salaires ? », post Instagram de Datagora, 5 juin 2020

► www.instagram.com/p/CBDu5E2DsC/

Connaître les entreprises, leur activité, leurs investissements, leurs recrutements, leurs organisations et appréhender au mieux leur évolution et leur diversité est un enjeu fondamental pour les politiques publiques. Pour ce faire, l'Insee recueille auprès des entreprises des informations structurelles (taille, nature de l'activité, caractéristiques de la main-d'œuvre, type d'organisation, etc.) et conjoncturelles, ainsi que des données sur des thématiques précises (consommation d'énergie, utilisation des nouvelles technologies, innovation, etc.). Ce recueil s'effectue en mobilisant largement les sources administratives mais aussi en réalisant des enquêtes et, depuis peu, en exploitant des sources privées mises à disposition par les acteurs économiques.



Connaître les entreprises



Témoignage

Sylvain MOREAU,
Directeur des statistiques
d'entreprises



La crise sanitaire a fortement affecté l'activité et l'organisation des entreprises. Nos outils habituels n'étaient pas toujours adaptés pour décrire cette situation inédite qui a eu un fort impact sur la collecte des données. Grâce à l'implication de toutes les équipes, nous avons fait évoluer nos méthodes, mobilisé des données externes et sommes parvenus à produire des données robustes. Et, afin de documenter le plus précisément possible les conséquences de cette crise sur le tissu productif français, nous avons mis en place une enquête *ad hoc* dont les premiers résultats ont été disponibles avant la fin de l'année.



Suivre la conjoncture lorsque les entreprises répondent moins aux enquêtes

Chaque mois, l'Insee calcule et publie des indicateurs pour suivre l'activité dans les secteurs marchands non financiers.

L'institut publie aussi mensuellement des indices de prix à la production dans l'industrie et chaque trimestre des indices de prix à la production dans les services.

Pour produire ces indices, l'Insee mobilise les déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (TVA) et réalise auprès de celles-ci des enquêtes. Pendant le premier confinement, les données de TVA ont présenté un nombre anormalement élevé de chiffres d'affaires nuls, du fait des mesures de fermetures administratives, mais aussi du fait des assouplissements des obligations déclaratives concédés aux entreprises durant cette période très particulière.

Des informations complémentaires ont donc été mobilisées afin de distinguer les chiffres d'affaires étant véritablement tombés à zéro des non-déclarations.

Les enquêtes ont posé des difficultés similaires. Bien qu'elles soient obligatoires, il y a toujours entre 10 % et 15 % des entreprises qui n'y répondent pas du tout ou hors délai. En temps

« normal », le statisticien sait faire face aux non-réponses. Il impute à l'entreprise qui n'a pas répondu les résultats d'une entreprise comparable par sa taille et son activité ou reprend les résultats de l'année précédente.

Mais, pendant le premier confinement, un nombre inhabituellement élevé d'entreprises a cessé de répondre. Or, lorsque trop d'entreprises ne répondent pas et que s'ajoute une situation économique inédite, les méthodes habituelles d'imputation sont inopérantes car il est probable qu'il se trouvait parmi les entreprises non répondantes une proportion plus importante d'entreprises ayant cessé toute activité que parmi les répondantes. Pour continuer à suivre au plus près la conjoncture, les experts de la Direction des statistiques d'entreprises ont eu recours à de nouvelles sources, comme les consommations d'électricité. Ils ont aussi fait appel à des sources connues, mais utilisées jusqu'alors pour produire d'autres indicateurs ; c'est ainsi que les données de chômage partiel ont permis d'estimer les baisses de production.

À l'occasion des campagnes d'enquêtes menées en mai et juin après la levée du confinement, des réponses tardives relatives à mars et avril ont pu être enregistrées. Les révisions des indices qui en ont résulté sont restées très modérées, ce qui valide après coup les stratégies d'ajustement mises en œuvre durant cette période délicate.

Comment l'Insee a mesuré l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises

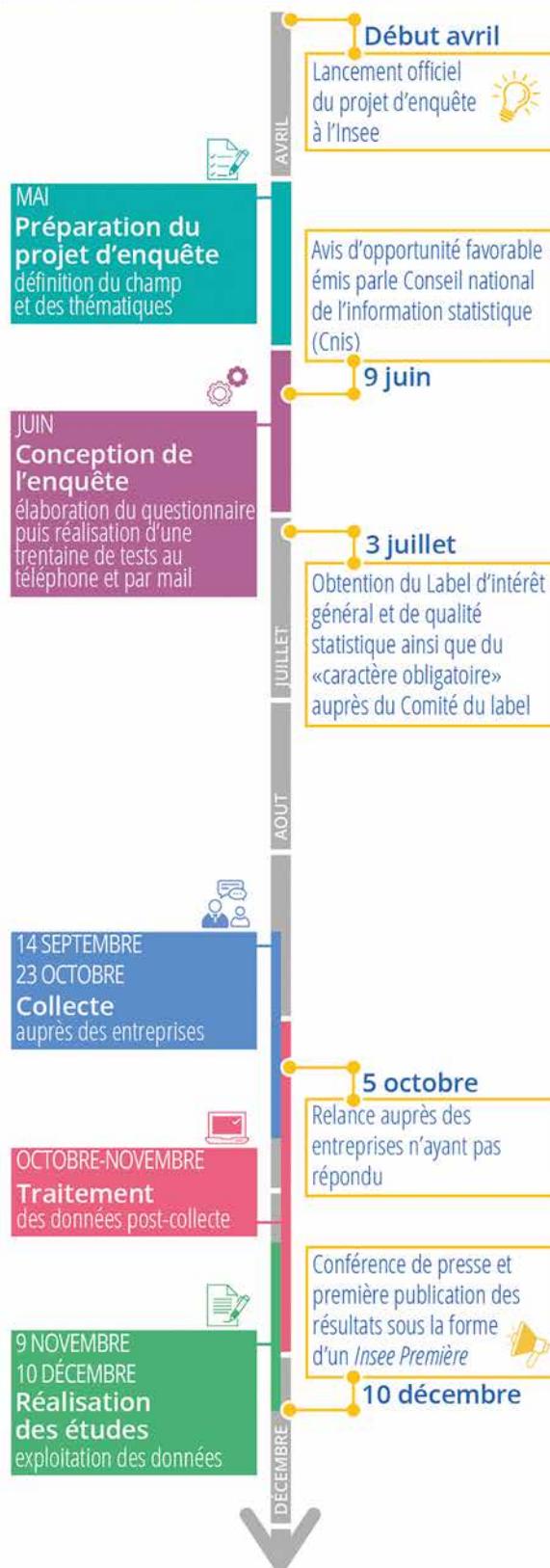
Huit mois. C'est le temps qui s'est écoulé entre la décision de lancer l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises et la publication des premiers résultats. Le délai peut sembler long. Pour une enquête de cette envergure, il est en réalité plus que réduit. L'idée d'une telle enquête émerge peu après l'instauration du premier confinement (17 mars 2020). La décision est formellement arrêtée aux premiers jours d'avril avec l'objectif de diffuser les premiers résultats avant la fin de l'année.

D'emblée, le parti pris est celui de créer un questionnaire simple privilégiant des questions aux réponses rapides et n'exigeant pas la mobilisation de documents comptables. Le 3 juillet, l'enquête obtient du Comité du label de la statistique le label d'intérêt général et le « caractère obligatoire ». Pour cette enquête, 50 000 sociétés implantées sur le territoire français (dont les départements et régions d'outre-mer, y compris Mayotte) seront interrogées. Les équipes de la direction des statistiques d'entreprises anticipaient un taux de retour d'environ 50 %. Ce sera finalement 45 %, soit 20 à 25 points de moins que pour les enquêtes thématiques habituelles. Au-delà des effets de contexte, ce taux de retour tient aussi à la brièveté de la période de collecte : elle s'est déroulée sur six semaines seulement contre 15 semaines en moyenne pour les enquêtes traditionnelles menées auprès des entreprises.

À l'instar des autres étapes, les résultats sont publiés dans un temps plus court qu'habituellement, sous la forme d'un Insee Première paru le 10 décembre 2020. L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et les finances des sociétés françaises est massif. L'application des protocoles sanitaires a engendré des coûts directs et indirects. 70 % des entreprises signalent l'existence de coûts indirects, liés à la distanciation physique (accueil limité de clients, espacement des rendez-vous, réorganisation des salariés dans la chaîne de production, etc.) et à l'exploitation limitée de l'espace (pour les salariés ou les clients). Elles évaluent à 3 % de leur chiffre d'affaires de 2019 le coût direct des achats de masques, de gel hydroalcoolique et autres fournitures nécessaires au respect des gestes barrière.

Outre les informations que l'enquête a permis de recueillir et de valoriser en fin d'année 2020, l'opération est riche d'enseignements pour l'observation du tissu productif national.

Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises : une enquête menée en un temps record



848 200 entreprises

ONT ÉTÉ CRÉÉES en 2020.

Nouveau record dans la création d'entreprises malgré la crise sanitaire

En 2020, le nombre total de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 848 200 créations, soit 32 900 de plus qu'en 2019, et ce malgré la crise sanitaire. Cette hausse est de nouveau portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (+ 9 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (- 13 %) et que les créations de sociétés sont stables. Ainsi, en 2020, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations atteint 65 %, tandis que celle des entreprises individuelles classiques est de 10 % et celle des sociétés de 26 %.

Les hypermarchés toujours n°1 des ventes de produits alimentaires

En 2018, 65 % des produits alimentaires ont été commercialisés par les grandes surfaces d'alimentation générale. Depuis 2010, leur part de marché a cependant baissé au profit de la vente à distance. Les produits non alimentaires sont majoritairement vendus par les magasins spécialisés. Les hypermarchés perdent du terrain sur ce segment, au profit des supermarchés et de la vente à distance. Depuis 2010, les ventes d'habillement des hypermarchés reculent, tandis que le dynamisme des magasins spécialisés ne se dément pas.

POUR EN SAVOIR +

Publications

Cindy Duc, Catherine Souquet, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises », *Insee Première*, n° 1830, décembre 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4994488

Erwan Pastol, « Impact de la crise sanitaire sur les entreprises : une enquête en un temps record »,

Blog de l'Insee

▶ <https://blog.insee.fr/impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-entreprises-une-enquete-en-un-temps-record/>

Les entreprises en France », *Insee Références*, décembre 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4987235

Olivier Dorothée, Jean-Marie Fournier, Marc Grenon-Mur, Alain Jacquot et Pierre Leblanc, « Suivre la conjoncture

lorsque les entreprises répondent moins aux enquêtes », *Blog de l'Insee*

▶ <https://blog.insee.fr/suivre-la-conjoncture-lorsque-les-entreprises-repondent-moins-aux-enquetes/>

Hugo Gourdon, « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1837, février 2021.

▶ www.insee.fr/fr/statistiques/5016913

3 personnes sur 4

HABITENT À MOINS DE 2 KILOMÈTRES D'UNE BOULANGERIE

Des commerces moins accessibles dans les espaces périurbains

Les inégalités d'accès aux services du quotidien et aux commerces de détail ont été au cœur du mouvement des Gilets jaunes. Dans l'édition 2020 de la publication « Les entreprises en France », l'Insee a étudié l'accessibilité des commerces en France métropolitaine. Premier constat, une très grande majorité de la population vit à proximité des commerces : trois consommateurs sur quatre résident à moins de 2 kilomètres d'une boulangerie et 65 % des montants dépensés en pharmacie ont lieu dans la commune de résidence. Les consommateurs ne sont pas égaux selon les territoires où ils résident. Un habitant sur trois a ainsi un accès limité à l'offre d'habillement et à l'offre commerciale en matière de loisirs, de culture et de sport. Plus on s'éloigne des pôles, moins les magasins sont accessibles : en périphérie des moyens et petits pôles urbains, un habitant sur trois dispose d'un faible accès à l'ensemble de l'offre commerciale.



L'Insee mène des enquêtes statistiques auprès des ménages ou des individus. Des enquêtes régulières mesurent les changements ou persistance de situations économiques et sociales majeures (revenus et conditions de vie, emploi, etc.), et des enquêtes structurelles, menées tous les cinq à dix ans, se concentrent sur certains comportements ou phénomènes. L'Insee exploite aussi de nombreux fichiers administratifs pour compléter les données d'enquêtes. Associées à celles issues du recensement de la population, les données issues de fichiers administratifs permettent de disposer de précieuses informations sur la population, les structures familiales, l'emploi, les salaires, la distribution des revenus, etc.



Observer l'évolution de la société



Témoignage

Christel COLIN,
Directrice des statistiques
démographiques et sociales



En 2020, l'Insee a beaucoup œuvré pour observer la société en contexte de crise sanitaire, avec par exemple des travaux innovants pour mesurer les mouvements de population sous l'effet de l'instauration puis de la levée du premier confinement. Nous avons également poursuivi nos travaux sur des thématiques plus classiques : la pauvreté, les inégalités ou encore les usages des technologies de l'information et de la communication. Nous avons par ailleurs publié une série de portraits des groupes socioprofessionnels, retraçant l'évolution depuis quarante ans de leurs parts respectives dans l'emploi total et des caractéristiques sociodémographiques des individus qui les composent.



Au printemps 2020, où les Français se sont-ils confinés ?

À la veille du premier confinement, des médias ont fait état d'un exode massif d'urbains pressés de rejoindre la campagne. L'analyse menée par l'Insee, notamment sur la base de données anonymes agrégées de téléphonie mobile, permet de rendre compte de ce phénomène et d'en restituer la complexité voire d'en nuancer l'ampleur. Car à la question « Où les Français se sont-ils confinés ? », l'Insee et ses experts ont répondu : « essentiellement... chez eux ! ». Dans le détail, un premier mouvement de départ a concerné les visiteurs étrangers et les habitants des départements et régions d'outre-mer (DROM) : 1,3 million d'entre eux ont quitté le territoire métropolitain avant la mise en place du confinement (17 mars). Après l'interdiction de déplacement, l'Insee a comptabilisé en métropole 1,4 million de personnes de plus présentes dans leur département de résidence qu'avant. Les départements de haute montagne se sont ainsi vidés d'une partie de la population présente sous l'effet de la fermeture des stations de sports d'hiver, les baisses étant marquées en Savoie (-30 %) et dans les Hautes-Alpes (-27 %). Paris *intra muros* a compté 450 000 personnes de moins pendant le confinement qu'un jour moyen avant confinement. Ces départs sont, pour moitié, le fait de personnes de

passage retournées chez elles et, pour l'autre, le fait des Parisiens partis s'installer dans un autre territoire le temps du confinement.

Des phénomènes similaires ont été observés pour les métropoles de Lille, Toulouse, Grenoble et Lyon. Les grandes villes concentrent en effet de nombreuses personnes de passage pour le travail ou le tourisme ainsi que des jeunes adultes, étudiants ou jeunes travailleurs, qui ont pu rejoindre leurs attaches familiales dans un autre département. Elles abritent aussi les détenteurs de résidences secondaires dans un autre département que leur résidence principale (14 % de la population départementale pour Paris). Au total cependant, les retours de résidents dans un département donné ont été plus nombreux que les départs, à l'exception de Paris et, dans une moindre mesure, des Hauts-de-Seine. Lors du déconfinement progressif (entre le 11 mai et le 2 juin 2020) pendant lequel les déplacements étaient limités à 100 kilomètres, la population métropolitaine est revenue très partiellement à Paris (+ 56 000 personnes par rapport au confinement), en particulier en semaine avec la reprise de l'activité économique. Il s'agissait essentiellement de non-Parisiens. Les mouvements hebdomadaires entre pôles urbains en semaine et départements plus ruraux ou littoraux le week-end ont également commencé à reprendre à partir de cette période.

Inégalités et pauvreté : un état des lieux

9,1 millions

L'Insee publie le taux de pauvreté et les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie avec deux années de délai, en lien avec la disponibilité des données fiscales. Pour évaluer plus rapidement la situation, l'institut produit des indicateurs avancés. En 2019, le taux de pauvreté monétaire diminuerait de 0,3 point en France métropolitaine pour s'établir à 14,5 % de la population. Il avait augmenté de 0,7 point en 2018, en raison notamment de la baisse des allocations logement. En 2019, **9,1 millions de personnes seraient en situation de pauvreté monétaire**, soit environ 210 000 personnes de moins qu'en 2018. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, seuil retenu au niveau européen.

22 %

En 2017, les dépenses de logement sont celles qui différencient le plus nettement les ménages selon leur niveau de vie, devant les dépenses d'alimentation, de transport, de loisirs et culture, et de restauration et hôtels. La part des dépenses de logement, hors remboursements d'emprunts immobiliers, est plus élevée pour les ménages modestes, plus souvent locataires, les familles monoparentales et les personnes seules. En 2017, le logement représente en moyenne **22 % des dépenses des 20 % des ménages les plus modestes**, constituant ainsi leur premier poste de consommation, alors qu'il ne constitue que le 4^e poste de dépenses (12 %) pour les 20 % des ménages les plus aisés.

70 %

En France métropolitaine, une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Les situations de pauvreté sont souvent durables et la persistance d'une année sur l'autre a tendance à augmenter entre 2008 et 2017. **70 % des personnes pauvres en 2016 sont toujours dans cette situation en 2017**, alors que 63 % des personnes pauvres en 2008 l'étaient encore en 2009. Cette persistance de la pauvreté est particulièrement élevée pour les personnes peu ou pas diplômées, les enfants et les personnes âgées de plus de 65 ans. Sortir de la pauvreté n'est pas toujours durable. Seules 20 % des personnes pauvres la première année ne le sont plus au cours des trois années suivantes.

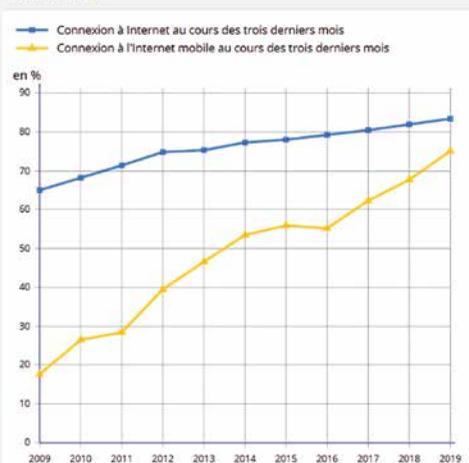
28,4 %

En 2017, le revenu disponible brut des ménages s'élève en moyenne à 45 876 euros et leur dépense de consommation à 38 570 euros. Ainsi, leur taux d'épargne est de 15,9 %. Ce taux d'épargne progresse avec le revenu : une fois leurs dépenses de consommation effectuées, **les 20 % de ménages les plus modestes mettaient de côté 2,7 % de leur revenu disponible en 2017, contre 28,4 % pour les 20 % les plus aisés**. Les ménages les plus modestes consacrent une part plus importante de leurs dépenses à des consommations « contraintes ». Les ménages les plus jeunes ont un revenu plus faible que la moyenne, mais aussi une part des dépenses « contraintes » moindre.

De 2009 à 2019, une forte augmentation de l'usage d'Internet

En dix ans, l'équipement des ménages et l'utilisation d'Internet se sont largement accrus, selon l'enquête annuelle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages. En 2019, 83 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre seulement 65 % en 2009, tandis que la part des personnes disposant d'Internet à leur domicile est passée de 67 % à 88 %. De plus, 81 % des ménages disposent du haut débit en 2019, contre 61 % en 2009. L'usage de l'Internet mobile s'est aussi fortement répandu. Ainsi, en 2019, 75 % des personnes se sont connectées en dehors de chez elles via un appareil mobile, contre moins de 18 % en 2009. Les plus de 75 ans rattrapent leur retard : en 2019, 32 % d'entre eux ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois (19 % quotidiennement) contre respectivement 8 % et 5 % en 2009. De même, 22 % d'entre eux utilisent l'Internet mobile, contre moins de 1 % en 2009.

Part des personnes s'étant connectées à Internet au cours des trois derniers mois



Champ : ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire. Source : Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication de 2009 à 2019.

1982-2019 : quarante ans d'évolution des groupes socioprofessionnels

Ouvriers, employés, agriculteurs exploitants, etc. En quarante ans, la part de ces groupes socioprofessionnels dans la population en emploi et les caractéristiques sociodémographiques des individus qui les composent ont évolué. Pour rendre compte de cette évolution, l'Insee a publié en 2020 une série de portraits des groupes socioprofessionnels. Depuis 1982, la part des ouvriers dans l'emploi total a baissé de 10 points pour s'établir à 19,6 % en 2019. Ce groupe agrège des professions toujours largement masculines, huit ouvriers sur dix étant des hommes, une proportion stable depuis 1982. Cette trajectoire est partagée par les agriculteurs exploitants, un groupe dont l'effectif se réduit (7,1 % de l'emploi total en

1982, 1,5 % en 2019) et s'est masculinisé sur la période considérée. À l'inverse, les professions intermédiaires constituent un groupe en expansion (+6 points dans l'emploi total depuis 1982), groupe qui se féminise, la part des femmes y passant de 41 % à 53 % entre 1982 et 2018. En près de quarante ans, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a, elle, plus que doublé, passant de 8 % en 1982 à 19 % des personnes en emploi en 2019. Au sein de ce groupe, les hommes sont toujours majoritaires mais la présence des femmes a doublé sur la période (21 % en 1982, 42 % en 2019). De leur côté, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 1,8 million de personnes en 2019 (6,7 % de l'emploi total en France), des hommes à 71 %. Après avoir augmenté du début des années 1980 à la fin des années 2000, la part des employés recule depuis 2008 pour atteindre 27 % de l'emploi total en 2019. À cette date, les trois quarts des employés sont des femmes.

POUR EN SAVOIR +

François Semecurbe, Milena Suarez Castillo, Lino Galiana, Élise Coudin, Mathilde Poulhes, « Que peut faire l'Insee à partir des données de téléphonie mobile ? Mesure de population présente en temps de confinement et statistiques expérimentales », *Blog de l'Insee*, 15 avril 2020
► blog.insee.fr/que-peut-faire-linsee-a-partir-des-donnees-de-telephonie-mobile-mesure-de-population-presente-en-temps-de-confinement-et-statistiques-experimentales/

Lino Galiana, Milena Suarez Castillo, François Sémecurbe, Élise Coudin, Marie-Pierre de Bellefon, « Retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement », *Insee Analyses* n° 54, juillet 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4635407

Gabriel Buresi, Flore Cornuet, « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses* n° 60, novembre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4964147

Lorraine Aeberhardt, Thomas Laurent, Jérémie Montornès, « Les comptes de la nation en 2019 », *Insee Première* n° 1802, mai 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4500483

Elvire Demoly, Camille Schweitzer, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus* n° 203, septembre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4764315

Jérôme Accardo, Sylvain Billot, « Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses contraintes chez les plus modestes », *Insee Première* n° 1815, septembre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4764600

Annaïck Rolland, « L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2019 », *Insee Résultats*, avril 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4463497?sommaire=4466268

Virginie Forment, Joëlle Vidalenc, « Des professions intermédiaires de plus en plus nombreuses et féminisées », *Insee Focus* n° 185, février 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4311840

Virginie Forment, Joëlle Vidalenc, « Les employés : des professions largement féminisées », *Insee Focus* n° 190, mai 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4482462

Virginie Forment, Joëlle Vidalenc, « Les ouvriers : des professions toujours largement masculines », *Insee Focus* n° 199, juillet 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4634325

Virginie Forment, Joëlle Vidalenc, « Les cadres : de plus en plus de femmes », *Insee Focus* n° 205, septembre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4768237

Valérie Albouy, Fabien Delmas, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », *Insee Focus* n° 208, octobre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4802040

Olivier Chardon, Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee Focus* n° 212, octobre 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4806717

Olivier Chardon, Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « Près des trois quarts des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont des hommes », *Insee Focus* n° 223, janvier 2021
► www.insee.fr/fr/statistiques/5014069

Le recensement de la population est une activité historique de l'Insee, qui organise et contrôle les enquêtes annuelles, exploite les données et diffuse les résultats. Cette opération est menée en partenariat avec les communes qui réalisent l'enquête sur le terrain. Grâce à leurs réponses, l'institut fournit des statistiques précises sur les habitants, les familles et leurs logements : répartition par sexe, âge, nationalité, professions, conditions de logement, déplacements domicile-travail, transports utilisés pour ces déplacements, etc. Des informations fondamentales pour de nombreux acteurs publics et privés.



Piloter le recensement de la population et en exploiter les résultats



Témoignage

Christel COLIN,
Directrice des statistiques
démographiques et sociales



Fin 2020, en raison de la pandémie, l'Insee a décidé de reporter à 2022 l'enquête de recensement programmée en 2021, à l'exception de Mayotte. Même s'il n'y a pas d'enquête auprès des habitants en 2021, l'Insee calculera des populations actualisées pour chaque commune fin 2021, en adaptant ses méthodes. Le recensement et l'échantillon démographique permanent qui en est issu sont des sources essentielles pour produire des analyses démographiques ou sur l'évolution des modes de vie. En 2020, nous avons notamment publié des études portant sur les beaux-parents et sur la fécondité par niveau de vie.



Une première enquête annuelle de recensement Mayotte en 2021

En 2021, 11 communes de Mayotte vont organiser leur première enquête annuelle de recensement. La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer a en effet mis fin au régime des recensements exhaustifs quinquennaux et a prescrit que les communes de Mayotte soient traitées comme les communes des autres départements français. Ainsi, les 10 communes de Mayotte de plus de 10 000 habitants vont réaliser une enquête tous les ans sur un échantillon de logements et les 7 communes de moins de 10 000 habitants réaliseront une enquête exhaustive une fois tous les cinq ans. L'enquête a été maintenue en 2021 malgré la crise sanitaire. Lorsque la décision de report de l'enquête de recensement a été prise en novembre 2020 pour tous les autres départements français, la situation sanitaire à Mayotte était en effet encore favorable et permettait de poursuivre les opérations de préparation. Par ailleurs, reporter l'enquête d'un an aurait eu pour conséquence de décaler l'actualisation des populations légales des communes. En effet, pour publier une première actualisation de ces populations, il faut que toutes les données nécessaires au premier calcul aient été collectées, c'est-à-dire que toutes les communes de moins de 10 000 habitants aient été recensées au moins une fois et que cinq échantillons aient été enquêtés dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour Mayotte, avec une première enquête en 2021, la première actualisation des populations légales sera publiée en décembre 2025, soit huit ans après la dernière actualisation de 2017. Ce délai est déjà assez long et ne pouvait être allongé alors que la situation sanitaire permettait de réaliser l'enquête.



Aurélien DAUBAIRE

Directeur interrégional de l'Insee La Réunion-Mayotte

Pourquoi l'Insee a-t-il décidé de maintenir le recensement à Mayotte en novembre 2020 ?

À ce moment, Mayotte n'était pas confinée et la situation sanitaire de l'archipel permettait de préparer l'enquête dans de bonnes conditions. En concertation avec les autorités, celle-ci a donc été maintenue. Un protocole sanitaire strict a été mis en place, des mesures spécifiques étant prises pour garantir la sécurité des personnes enquêtées comme des agents recenseurs. Cette première enquête est très attendue. Elle constituera l'aboutissement d'une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs de l'Insee et des communes concernées.

Quelles sont les difficultés sur le terrain ?

L'enquête à Mayotte est similaire à celle menée dans les autres départements et régions d'outre-mer et en métropole. Mais la collecte devra tenir compte des caractéristiques de l'habitat et de la population de l'archipel, notamment l'existence de nombreux bidonvilles constitués d'habitats en tôle et les difficultés de nombreux enquêtés à s'exprimer en français. La méthode de sondage a été en partie adaptée, l'habitat en tôle étant recensé exhaustivement au cours d'un cycle de 5 ans. L'autre difficulté à laquelle nous faisons face est qu'internet est encore peu utilisé à Mayotte. Nous aurons donc recours à de nombreux bulletins imprimés que les agents recenseurs devront remplir par entretien.



En 2019, 800 000 beaux- parents habitent avec les enfants de leur conjoint

La feuille de logement du questionnaire de l'enquête de recensement a été modifiée en 2018 pour permettre de mieux identifier les liens entre les

habitants d'un même logement. Le recensement rend donc possible de nouvelles études sur les familles, notamment parce qu'il permet désormais de distinguer les beaux-parents des parents.

En France, en 2019, 800 000 beaux-parents vivent avec des enfants que leur conjoint a eus avant l'union. La famille est alors recomposée. Dans ces familles, la majorité des enfants issus d'une précédente union vivent avec leur mère. De ce fait, les beaux-parents sont une population très masculine : 73 % sont des hommes.

38 % des familles recomposées comptent 3 enfants ou plus

L'écart d'âge entre les conjoints est plus élevé dans les familles recomposées : il est de cinq années ou plus pour 46 % de ces familles, contre 30 % pour les familles « traditionnelles », où tous les enfants sont ceux du couple. Les beaux-parents sont moins fréquemment mariés, plus souvent en union libre. Et ils vivent dans des familles généralement plus nombreuses : 38 % des familles recomposées comptent 3 enfants ou plus contre 21 % des familles avec enfant mineur.

Quatre beaux-parents sur dix vivent exclusivement avec les enfants de leur conjoint, sans autre enfant présent à domicile. Ces beaux-parents ont des âges très variés. Ainsi, 22 % des belles-mères concernées ont moins de 30 ans contre seulement 11 % des mères de famille « traditionnelle » ; 29 % des beaux-pères concernés ont 50 ans ou plus contre 18 % des pères de famille « traditionnelle ».

Six beaux-parents sur dix vivent à la fois avec des beaux-enfants et leurs propres enfants (nés avant l'union ou communs au couple actuel). Les beaux-parents vivant avec leurs enfants issus du couple actuel sont plus jeunes et plus fréquemment mariés : 50 % contre 38 % pour les autres beaux-parents.

L'homme est en général plus âgé que sa conjointe dans les couples des familles recomposées. Cependant, une fois sur cinq, la femme est plus âgée d'au moins deux ans que son conjoint.

Les femmes qui ont le plus d'enfants sont les plus modestes... et les plus aisées

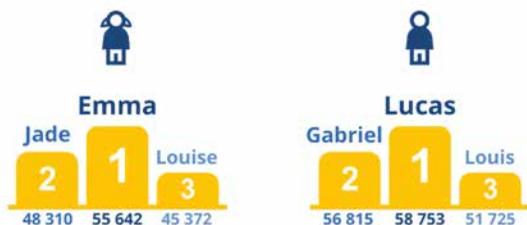
Pour la première fois, l'Insee a publié en 2020 une étude de la fécondité par niveau de vie. Par le passé, des analyses avaient déjà été menées par diplôme ou groupe socioprofessionnel, sans que la variable de niveau de vie soit mobilisée. Or, grâce à l'échantillon démographique permanent (EDP), un panel d'individus nés certains jours de l'année, l'institut dispose, au sein d'une seule et même source, de données sur les naissances et sur les niveaux de vie. Le panel permet de mesurer la fécondité des femmes selon leur âge, résumé traditionnellement dans l'ICF (pour indicateur conjoncturel de fécondité). Il permet aussi de la mesurer selon l'âge et le rang de naissance à travers l'ICFRA (pour indicateur conjoncturel de fécondité tenant compte du rang et de l'âge), indicateur qui intègre pour chaque femme le nombre d'enfants déjà nés. Pour analyser la fécondité par niveau de vie, l'ICFRA semble plus adapté que l'ICF car le niveau de vie d'une famille dépend pour partie de sa taille.



Une fécondité élevée de part et d'autre de l'échelle des niveaux de vie

Cette analyse de la fécondité par niveau de vie débouche sur un constat global : en France, la fécondité est la plus élevée, d'une part, pour les femmes les plus modestes et, d'autre part, pour les plus aisées. Dans les conditions de fécondité des années 2012-2017, les 20 % des femmes les moins aisées ont en moyenne 2 enfants, un niveau proche de celui des plus aisées (1,9). Pour celles-ci, le modèle de famille à 2 enfants est le plus répandu : une femme sur deux parmi les plus aisées est dans ce cas, ces dernières donnant naissance à leurs enfants plus tardivement. La fécondité est la plus faible pour les femmes ayant un niveau de vie intermédiaire, autour de 1 400 euros mensuels. Les femmes nées à l'étranger sont surreprésentées parmi les femmes les plus modestes et ont une fécondité plus élevée. Le niveau de diplôme influe inversement sur la fécondité. Pour les femmes les plus aisées, les plus diplômées ont plus d'enfants. C'est l'inverse pour les plus modestes.

Emma et Lucas, les prénoms les plus donnés de 2009 à 2019



Lecture : entre 2009 et 2019, 55 642 petites filles ont été prénommées Emma



insee.fr

De Jean à Gabriel, de Marie à Emma : le classement des prénoms depuis 1900

Sur *insee.fr*, un outil interactif permet d'établir les palmarès des prénoms en France depuis 1900. Toutes ces données et l'affichage des résultats sont extraits du fichier des prénoms. Cette source est constituée des bulletins transmis à l'Insee

par les officiers d'état civil des communes, bulletins eux-mêmes établis à partir des déclarations des parents. Une rapide exploration du fichier des prénoms de l'Insee permet de découvrir que Marie et Jean étaient les prénoms les plus donnés en 1900. La prééminence de ce duo dure jusqu'en 1955. Cette année-là, Marie est pour la première fois supplantée par Martine. La course en tête de Jean est interrompue trois ans plus tard, 22 110 garçons étant prénommés Philippe et 21 234 Jean en 1958. Du côté des filles, après Martine et Marie, c'est Brigitte qui s'impose en tête du classement en 1959, Catherine figurant à la deuxième place. L'année 1960 entérine le déclin de Jean et Marie, les deux prénoms quittant le podium au profit de Catherine, Sylvie et Christine pour les filles, Philippe, Patrick et Pascal pour les garçons. Les années 1960 voient Sylvie, Nathalie, Philippe, Thierry et Christophe se succéder à la tête du classement. En 1975, Stéphanie et Sébastien se placent sur la première marche du podium, remplacés par Céline et Nicolas en 1980, puis Élodie et Kévin en 1990 et, enfin, Léa et Thomas en 2000. De 2009 à 2019, les prénoms les plus donnés ont été Emma et Lucas. Après le règne sans partage de Marie et Jean de 1900 à 1955, un nouveau duo s'impose depuis 2016 : Emma et Gabriel ont été les prénoms les plus donnés ces quatre dernières années.

POUR EN SAVOIR +

- Le portail du recensement de la population
▶ www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil

- Les populations légales, commune par commune
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/zones/5001880

- Une cartographie interactive pour visualiser les populations légales est disponible sur *Statistiques locales*
▶ <https://statistiques-locales.insee.fr/>

- Mickaël Bardet, « Le recensement... et moi ? », *Blog de l'Insee*, février 2020
▶ <https://blog.insee.fr/le-recensement-et-moi/>

- « Pour comprendre... Le recensement de la population », *Insee en bref*
▶ insee.fr/fr/statistiques/fichier/2416930/insee-recensement-population-IEB.pdf

- Ludovic Besson, Sébastien Merceron, « Entre 440 000 et 760 000 habitants selon l'évolution des migrations. La population de Mayotte à l'horizon 2050 » *Insee Analyses Mayotte* n°26, juillet 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4628193

- Kilian Bloch, « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint », *Insee Première* n° 1806, juillet 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4629186

- Didier Reynaud, « Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants », *Insee Première* n° 1826, novembre 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4982628

- « Classement des prénoms en France depuis 1900 », *Outil interactif*
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/3532172

Fort de ses implantations régionales, l'Insee développe une connaissance fine des territoires. Chaque année, les directions régionales produisent des études, très souvent en partenariat avec des acteurs publics locaux. Ces travaux et statistiques intéressent en priorité les acteurs locaux mais leur portée générale les rend aussi utiles à la société civile et au grand public. En région, les directions de l'Insee apportent conseil et expertise aux acteurs publics pour répondre à leurs demandes liées au déploiement des politiques publiques, participer à des groupes de réflexion et à des comités régionaux ou encore les accompagner dans l'utilisation de données.



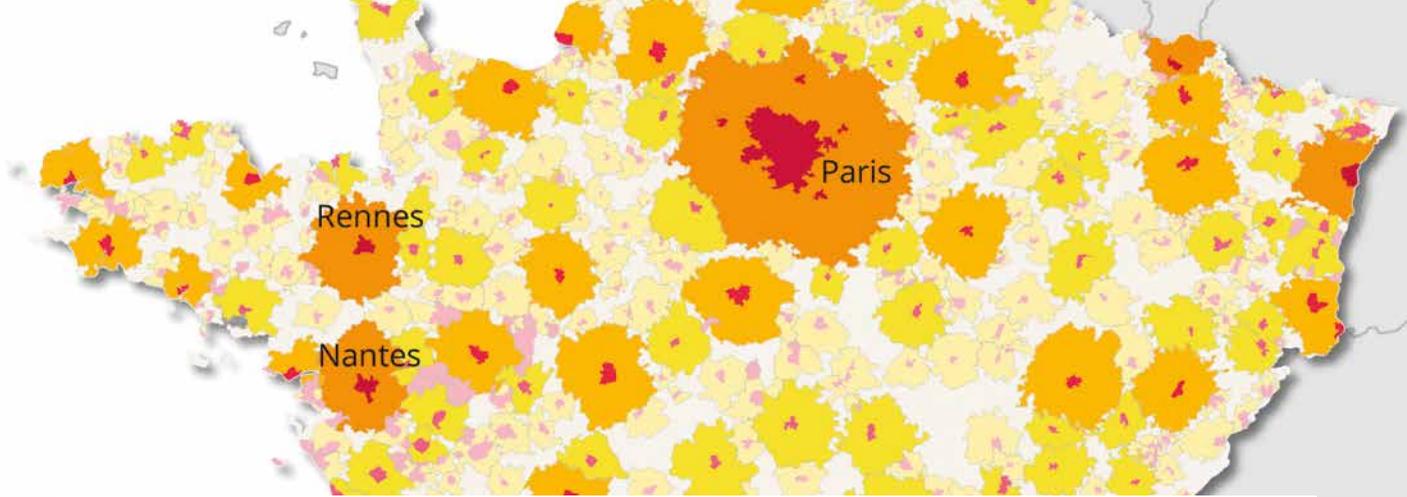
Décrire et analyser les régions et les territoires

Témoignage

Alain BAYET,
Directeur de la diffusion
et de l'action régionale



En 2020, l'Insee a déployé le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) en remplacement du zonage en aires urbaines. Cette approche fonctionnelle de l'espace urbain est complétée par une nouvelle définition du rural qui permet de mieux caractériser et analyser les territoires ruraux. Ce nouveau zonage et les ménages à très hauts revenus constituent deux thèmes ayant donné lieu à des publications coordonnées de la part de nos directions régionales. En 2020, nous avons également continué à documenter la pauvreté et les inégalités au sein des territoires, notamment dans les départements et régions d'outre-mer.



Aires d'attraction des villes : un nouveau zonage pour mieux comprendre les dynamiques démographiques des espaces urbains

En 2020, l'Insee a remplacé le zonage en aires urbaines en vigueur depuis 2010 par le zonage en aires d'attraction des villes. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage permet de rendre compte de la périurbanisation à l'œuvre depuis les années 1970. De nombreux ménages, notamment des familles avec enfants, choisissent en effet de s'installer en périphérie de villes, tout en continuant à travailler dans la ville. Pour décrire le fonctionnement d'une ville, il est donc important de prendre en compte les liens que tisse la ville centre avec ces communes, parfois éloignées.

L'aire d'attraction d'une ville est composée d'un pôle et d'une couronne. Le pôle correspond à une agrégation de communes, au centre de l'aire, définie à partir de critères de population et d'emploi. La couronne est constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée

commune-centre. Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles.

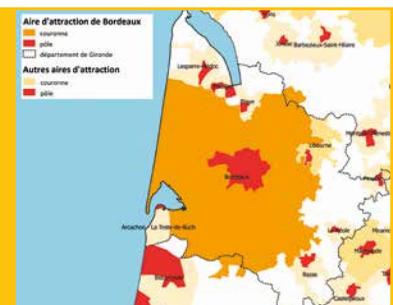
Ce zonage s'inscrit dans une harmonisation internationale des méthodes : les plus grandes aires d'attraction des villes correspondent aux cities et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce nouveau zonage facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères, par exemple celle de Luxembourg sur une large frange frontalière de la Moselle.

En France, 93 % de la population vit dans l'une des 699 aires d'attraction des villes, dont 682 aires en France métropolitaine et 17 aires dans les DROM.

L'approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la population totale de l'aire et la différence entre pôle et couronne. Ainsi, la proportion de jeunes et de cadres est plus élevée dans les plus grandes aires. Les familles avec enfants sont davantage présentes dans les couronnes alors que les jeunes adultes, étudiants et jeunes actifs sont eux plus nombreux dans les pôles. Sur les dix dernières années, la croissance de la population est deux fois plus forte dans les couronnes que dans les pôles, résultante de la périurbanisation.

L'exemple de l'aire d'attraction de Bordeaux

L'aire de Bordeaux concentre 1,3 million d'habitants. Elle fait partie des 14 plus grandes aires de France. Elle se compose d'un pôle, constitué de la commune de Bordeaux et de 17 autres communes, l'ensemble hébergeant 735 000 habitants. De son côté, la couronne rassemble 257 communes et 606 000 habitants. Le pôle est inclus dans l'unité urbaine de Bordeaux mais est nettement moins étendu, puisque l'unité urbaine comprend 73 communes. Le pôle a un fort pouvoir attractif sur les communes de sa couronne : la moitié des actifs de la couronne qui travaillent ont un emploi dans le pôle.



43 % des personnes à très hauts revenus habitent en Île-de-France

En 2017, une personne se situe parmi les « très hauts revenus », c'est-à-dire les 1 % les plus aisées de la population, si le revenu initial (revenu perçu avant toute imposition directe et perception des prestations sociales) de son ménage fiscal par unité de consommation (UC) dépasse 108670 euros sur un an. Ce seuil correspond à un revenu mensuel de 9060 euros pour une personne seule et de 19020 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, la personne de référence du ménage comptant pour 1 UC, le second adulte pour 0,5 UC et les deux enfants pour 0,3 chacun.

En France, en 2017, 641 628 personnes appartenaient à un ménage fiscal dont le revenu initial annuel les classait parmi les très hauts revenus. 43 % d'entre elles (275900) résidaient en Île-de-France. Cette concentration s'explique notamment par le poids économique du territoire : l'Île-de-France est la première région économique française et les cadres y représentent 30 % de l'emploi, contre 18 % au niveau national. Ailleurs en France, ces 1 % les plus aisés résident davantage dans les territoires frontaliers, littoraux et des métropoles. 11 % d'entre eux habitent en région Auvergne-Rhône-Alpes.



En région Occitanie, 37600 personnes appartiennent à un ménage à très haut revenu et bénéficient d'importants revenus du patrimoine. Elles se concentrent plutôt dans les zones urbaines, notamment à Toulouse et Montpellier. En Nouvelle-Aquitaine, une grande majorité des ménages à très hauts revenus habitent dans les départements les plus peuplés de la région, notamment le long du littoral. Sur le reste du territoire de cette région, leur présence est souvent liée à des productions de prestige comme le vin autour de Saint-Émilion ou les spiritueux à Cognac.

Les activités salariées sont la principale source de revenu de ces ménages à très hauts revenus. Toutefois, ils perçoivent plus souvent des revenus non salariaux et du patrimoine que les autres ménages. Il s'agit plus fréquemment de couples sans enfant ou de ménages dont au moins un membre a plus de 60 ans. Ces données sur les personnes à très hauts revenus sont issues du Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).



David LÉVY

Référent scientifique du département de l'action régionale

Quelle est la définition de l'espace rural utilisée par l'Insee jusqu'en 2020 et quelles étaient ses limites ?

Jusqu'en 2020, l'espace rural était défini à partir des unités urbaines. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de séparation de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants. Les communes appartenant à une unité urbaine étaient définies comme « urbaines », les autres communes comme « rurales ». La principale limite de cette approche était qu'elle définissait le rural « en creux », par opposition plus que par complémentarité.

Quelle est la nouvelle définition du rural adoptée ?

La mission Agenda rural a exprimé en 2019 le souhait que l'Insee propose une approche nouvelle des espaces ruraux, qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain. La nouvelle définition repose sur la grille communale de densité. Cette typologie, utilisée par Eurostat, permet de classer les communes selon la concentration de la population sur un territoire, en mesurant le nombre d'habitants sur des carreaux d'1 km². Elle répartit les communes en trois catégories : les deux premières correspondent à l'urbain (communes denses et communes de densité intermédiaire), la troisième correspond au rural. Par exemple, dans une commune dense, la majorité de la population se trouve dans des carreaux de plus de 1500 habitants par km².

À quels besoins cette nouvelle définition répond-elle ?

Cette définition a fait l'objet d'un large consensus parmi les utilisateurs consultés (statisticiens publics, agences d'urbanisme, chercheurs, élus...). Elle devrait donc être utilisée dans de nombreux travaux d'étude et mobilisée dans la définition des politiques publiques. De plus, comme elle sera harmonisée au niveau européen, elle permettra de mener des comparaisons entre pays mais aussi de mieux caractériser les espaces frontaliers. Selon cette définition, en France, 88 % des communes sont rurales et elles regroupent 33 % de la population, ce qui est supérieur à la moyenne des pays européens (28 %).

Des départements d'outre-mer marqués par la pauvreté et les inégalités

En 2017, dans les départements d'outre-mer (DROM), le niveau de vie des habitants est globalement inférieur à celui de la population métropolitaine, hormis pour les plus aisés. Par exemple, le revenu médian des habitants de la Martinique est inférieur de 20 % à celui de la population métropolitaine, celui des Guyanais de 46 %, l'écart étant plus conséquent encore entre Mayotte et la métropole. Les inégalités de niveaux de vie sont plus prononcées dans les DROM car beaucoup de ménages y ont des revenus très faibles. Le taux de pauvreté mesuré selon le seuil national (1 010 euros mensuels pour une personne seule ou 2 120 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans) est deux à quatre fois plus élevé dans les DROM historiques qu'en France métropolitaine, cinq fois plus à Mayotte. Dans le détail, la pauvreté touche une personne sur sept en France métropolitaine contre une sur trois aux Antilles, quatre sur dix à La Réunion, une sur deux en Guyane et les trois quarts des Mahorais. En France métropolitaine, seul le département de la Seine-Saint-Denis est confronté à un taux de pauvreté proche de ceux des DROM (28 %). Dans les DROM comme en France métropolitaine, ces personnes pauvres sont fréquemment sans emploi, pas ou peu diplômées et sont surreprésentées dans les familles monoparentales et parmi les personnes vivant seules.

LA PAUVRETÉ DANS LES DROM EN 3 CHIFFRES

1/3 En 2017, en Guadeloupe et en Martinique, une personne sur trois vivait en dessous du seuil de pauvreté national en 2017 contre une sur sept en France métropolitaine. Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 010 euros mensuels pour une personne seule en 2017.

10 En 2017, en Guyane, les revenus des 20 % des personnes les plus aisées sont 10 fois plus élevés que ceux des 20 % les plus pauvres. Cet indicateur d'inégalité des niveaux de vie s'établit autour de 6 en Guadeloupe et en Martinique, 5 à La Réunion et 4 en France métropolitaine. Les inégalités sont plus prononcées dans les DROM qu'en métropole car les personnes ayant des bas revenus y sont très nombreuses.

70 % En Guyane, le revenu disponible des 20 % des ménages les plus modestes est constitué à 70 % de prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations telles que les allocations chômage, les pensions de retraite, etc.). En Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, les prestations sociales représentent plus de la moitié du revenu de ces ménages les plus modestes contre un tiers de celui des 20 % des ménages les moins aisés résidant en France métropolitaine.

POUR EN SAVOIR

- David Audenaert, Marie-Pierre de Bellefon, Olivier Pégaz-Blanc, « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandesaires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4983000
- Marie-Pierre de Bellefon, Pascal Eusebio, Jocelyn Forest, Olivier Pégaz-Blanc, Raymond Warnod,

« En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4806694

- Marina Robin, Simon Guevara, « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus* n° 192, mai 2020
▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4485692
- Ludovic Audoux, Claude

Mallemanche, Pascal Prévot, « Une pauvreté marquée dans les DROM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020

▶ www.insee.fr/fr/statistiques/4622377

- Hugo Camille, et al., « Ma région ? C'est l'Essentiel ! », *Blog de l'Insee*, 12 janvier 2021
▶ <https://blog.insee.fr/ma-region-cest-lessentiel/>

L'essentiel sur... ma région !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la France compte 18 régions, dont 13 en France métropolitaine et 5 en Outre-mer. Pour rendre compte au mieux de la spécificité de chacune de ces 18 régions et disposer de chiffres clés en quelques clics, l'Insee a publié sur insee.fr « L'essentiel sur... les régions ». Chaque « Essentiel » régional propose

des données incontournables, un jeu de questions-réponses apportant des éclairages plus spécifiques, des précisions méthodologiques et des liens vers des publications de l'Insee ou d'autres organismes pour prolonger la recherche.

Les statisticiens de l'Insee savent manipuler des fichiers volumineux et garantir leur sécurité et leur confidentialité. L'institut est ainsi chargé d'une mission régalienne de gestion de répertoires d'entreprises et de personnes bien que leur usage ne soit pas uniquement statistique. Il s'agit notamment de Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements), utilisé pour l'identification des entreprises, du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et du répertoire électoral unique (REU) qui s'est substitué au 1^{er} janvier 2019 au fichier général des électeurs.



Gérer de grands répertoires



Témoignage

Christel COLIN,
Directrice des statistiques
démographiques et sociales



En 2020, pendant l'épidémie de la Covid-19, le Répertoire national d'identification des personnes physiques a été mobilisé pour suivre l'évolution de la mortalité. En diffusant les chiffres des décès de façon large et avec un décalage très réduit par rapport à leur déclaration, l'Insee a répondu efficacement à la forte demande sociale et institutionnelle qui lui a été adressée à ce sujet. Le Répertoire électoral unique, utilisé pour la première fois pour les élections européennes de 2019, a de nouveau été mobilisé pour les élections municipales de 2020 »



Grâce au RNIPP, l'évolution de la mortalité a été suivie semaine après semaine

Quelques jours à peine après la mise en place du premier confinement en mars 2020, l'Insee a été sollicité par différents acteurs pour fournir des données récentes sur les décès au niveau de chaque département. L'objectif : mieux comprendre les premiers effets de la pandémie de Covid-19 en mesurant la surmortalité toutes causes confondues.

L'Insee gère le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) depuis 1946. Dans ce cadre, le décret n°82-103 impose aux communes de transmettre à l'institut les informations sur les personnes décédées dans un délai maximum de 8 jours après la déclaration en mairie. Plus de 9 décès sur 10 sont transmis par les communes à l'Insee par voie dématérialisée. Dès le début du premier confinement, l'Insee a proposé aux communes utilisant encore le papier de passer à un envoi dématérialisé via son logiciel libre Aireppnet. 4 900 communes ont alors franchi le pas. Mais il s'agissait de petites communes enregistrant peu de décès. De ce fait, la dématérialisation a peu augmenté (+ 2 points). Les municipalités qui utilisent le papier sont en grande majorité de toutes petites communes rencontrant des problèmes d'équipement informatique ou de personnel.

Pour répondre à la demande de données sur les décès en temps réel ou presque, l'Insee s'est rapidement mobilisé. Habituellement, elles sont diffusées chaque fin de mois pour le mois précédent et pour l'ensemble de l'année en octobre de l'année suivante. Au déclenchement de la crise sanitaire, des programmes d'extraction quotidiens du RNIPP ont été conçus et un travail d'expertise méthodologique a été mis en œuvre. Il fallait en effet décider avec quel décalage l'Insee allait diffuser les données pour répondre au double impératif de fraîcheur (pour suivre la crise) et de complétude (pour que les données aient un sens). Le choix s'est porté sur un décalage de 11 jours pour les décès totaux et de 7 jours pour ceux transmis par voie dématérialisée, qui remontent plus rapidement à l'institut.

L'Insee a également décidé de diffuser ces nouvelles données le plus largement possible, par une mise à jour du site insee.fr tous les vendredis. La forte mobilisation en interne a permis une première mise en ligne du site dédié le 27 mars 2020, soit seulement 10 jours après la mise en place du premier confinement et dans un contexte de télétravail inédit pour les équipes. La diffusion s'est ensuite enrichie d'un fichier individuel des décès permettant aux chercheurs, aux médias comme aux citoyens de réaliser leurs propres graphiques et analyses sur la base des données mises à disposition par l'institut. Un travail qui se poursuit en 2021.

Legal Entity Identifier, un répertoire né de la crise de 2007-2008

La volonté de créer un dispositif mondial d'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers s'est renforcée lors de la crise dite des « subprimes ». Lancée par le G20 en 2011, l'initiative *Legal Entity Identifier* (LEI) s'est concrétisée par la mise en place d'un annuaire mondial pouvant servir de référentiel commun fin 2012-début 2013. Utilisés dans un premier temps au niveau international pour identifier les entités effectuant des transactions sur des instruments dérivés appliquées aux États-Unis ou en Europe, les identifiants LEI se sont depuis lors généralisés en Europe à toutes celles qui opèrent des transactions sur les marchés financiers. De nouvelles réglementations imposent également leur usage dans de nombreux pays hors Europe et États-Unis, notamment en Chine et en Inde. En France, l'Insee a été proposé dès 2013 par le ministère de l'Économie et des Finances pour être émetteur local d'identifiants LEI en raison de son expérience dans la gestion de répertoires et d'identifiants. Il a été confirmé dans ce rôle en 2018 par son accréditation par la Global LEI Foundation (GLEIF). L'Insee a aujourd'hui 87 000 LEI en gestion. Cette activité a conforté la position prépondérante de l'institut dans les processus d'identification des entités économiques françaises. La seconde étape de l'initiative, lancée mi-2017, a consisté à compléter les données d'identification des demandeurs de LEI par celles de leurs détenteurs directs et ultimes. Ces données dites « de niveau 2 » sont porteuses d'améliorations significatives de la connaissance de la composition des groupes et de leur assise financière.

Chiffre clé :

87 000

**LE NOMBRE DE
LEGAL ENTITY IDENTIFIERS
GÉRÉS PAR L'INSEE
en 2020**

Les chiffres clés du Répertoire électoral unique en 2020

47,7 millions de personnes étaient inscrites sur les listes électorales françaises hors Nouvelle-Calédonie au 14 février 2020, dont 1,3 million résidant hors de France et inscrites sur une liste consulaire.

94 % des Français en âge de voter étaient inscrits sur une liste électorale en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Grâce à la procédure de l'inscription d'office, 99 % des adultes de moins de 30 ans sont inscrits contre 91 % des 30-44 ans et 93 % des 45 ans ou plus.

544 000 personnes supplémentaires se sont inscrites sur les listes électorales entre le 14 avril 2019 et le 14 février 2020. Une partie seulement de cette progression du nombre d'inscrits est due à la démographie : 657 000 jeunes nés en 2001 et début 2002 ont été inscrits d'office au cours de cette période sur les listes électorales, alors que seules 409 000 personnes décédées ont été radiées, soit un solde net de + 248 000.

208 listes consulaires permettent aux Français résidant hors de France de voter. Quatre d'entre elles comptaient plus de 50 000 électeurs en février 2020 : le poste consulaire de Genève gérait la plus importante de ces listes (114 000 électeurs), suivi par ceux de Londres, Bruxelles et Montréal.

330 000 électeurs ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne étaient inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires des communes en février 2020. Les ressortissants d'un autre État membre européen résidant en France peuvent en effet demander à être inscrits sur une liste électorale pour voter aux élections municipales et européennes. Avec 111 600 inscrits, les Portugais étaient les plus nombreux, suivis des Italiens (55 300), des Belges (47 500) et des Espagnols (33 900). Les 46 000 Britanniques présents sur les listes en avaient été radiés à la suite du Brexit le 31 janvier 2020.

Publications

Diffusion du nombre de décès (toutes causes confondues) par jour et par région et département

Nombre de décès quotidiens par actualisé chaque semaine par l'Insee à l'échelle

► www.insee.fr/fr/statistiques/4487854

Alain Bayet, Sylvie Le Minez et Valérie Roux, « Mourir de la grippe ou du coronavirus : faire parler les chiffres de décès publiés par l'Insee... avec discernement », *Blog de l'Insee*, avril 2020.

► blog.insee.fr/mourir-de-la-grippe-ou-du-coronavirus-faire-parler-les-chiffres-de-deces-publies-par-linsee-avec-discernement/

Alain Bayet, Sylvie Le Minez et Valérie Roux, « Statistiques sur les décès : le mode d'emploi des données de l'Insee en 7 questions/réponses », *Blog de l'Insee*, mai 2020.

► blog.insee.fr/statistiques-sur-les-deces-le-mode-demploi-des-donnees-de-linsee-en-7-questions-reponses/

Dominique Guédès, « 47,7 millions d'électeurs sur les listes électorales françaises en février 2020 », *Insee Focus* n° 186, 26 février 2020.

► <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4317766>

Pierrette Schuhl, « Le *Legal Entity Identifier* : contexte international et rôle de l'Insee », *Courrier des statistiques* n° 1, décembre 2018

► www.insee.fr/fr/statistiques/3646983?sommaire=3647035

Le répertoire Sirene

Sirene répertorie toutes les entreprises (personnes morales et entreprises individuelles) et tous les établissements présents sur le territoire depuis 1973. Chaque entreprise est repérée par un numéro d'identification, ou « Siren », et chaque établissement par un numéro « Siret » qui débute par le Siren de l'entreprise auquel il est rattaché. Sirene couvre depuis 1983

les administrations et depuis 1995 le secteur agricole. En 2019, 11 millions d'entreprises et administrations et 12 millions d'établissements actifs y sont répertoriés. L'Insee met à jour Sirene à partir de déclarations remplies par les entreprises lors de leur création puis lors des autres événements les affectant, tels qu'un changement d'adresse ou d'activité ou une cessation. Ces déclarations sont faites auprès des Centres de formalités des entreprises et transmises à l'Insee qui tient ainsi à jour le répertoire Sirene au fil de l'eau. Depuis janvier 2017, la base de données des entreprises et des établissements issue du répertoire Sirene est en accès libre et gratuit via sirene.fr et data.gouv.fr. Depuis juillet 2018, elle est également accessible par API (programmes d'échange automatique des données).

• Sirene open data

► sirene.fr/sirene/public/static/open-data

► api.insee.fr/catalogue/

► www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-sirene-des-entreprises-et-de-leurs-etablissements-siren-siret/

Le Répertoire électoral unique

Le Répertoire électoral unique (REU), institué par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 qui en a confié la gestion à l'Insee, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019. Il retrace la situation électorale de tous les électeurs. Le répertoire est mis à jour par les communes et les postes consulaires qui valident les demandes d'inscription déposées par les électeurs et qui radient les électeurs qui n'ont plus de motif de leur être rattachés. Sur la base des informations reçues par les administrations qui les détiennent, l'Insee procède aux inscriptions d'office des personnes en passe d'atteindre la majorité électorale et de celles qui viennent d'acquérir la nationalité française ; l'institut radie les électeurs qui ont perdu la capacité électorale

(après une condamnation ou une perte de nationalité) et enregistre les inscriptions et radiations ordonnées par l'autorité judiciaire. Enfin, l'Insee reporte dans le REU les radiations pour décès et les changements d'état civil. Le répertoire est mis à jour en continu et il couvre l'ensemble du territoire de la République française à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. Les listes électorales établies en vue d'un scrutin sont extraites du REU. Ce dernier est géré à partir du portail Elire développé par l'Insee.

• Mise en place du Répertoire électoral unique

► www.insee.fr/fr/information/3539086

• Accès au portail Elire

► <https://repertoire-electoral.insee.fr>

Le Répertoire d'identification des personnes physiques

Le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) comprend l'ensemble des personnes nées en France ainsi que les personnes nées à l'étranger ayant besoin d'être immatriculées auprès de la sphère sociale, c'est-à-dire de disposer d'un NIR, numéro d'inscription au répertoire, plus connu sous le nom de « numéro de sécurité sociale » (ou « numéro Insee »). Il est régi par le décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. LE RNIPP comporte, pour chaque personne présente sur le territoire français, son NIR et des renseignements d'état civil : nom, prénom(s), date et lieu de naissance ainsi que, le cas échéant, date et lieu de décès. L'Insee le met à jour à partir de bulletins statistiques, transmis par les officiers d'état civil, relatifs à une naissance, un décès et tout autre acte modifiant l'état civil des personnes. Le RNIPP est un instrument de vérification et de certification de l'état civil pour les organismes de la sécurité sociale, les banques ou encore les répertoires (Sirene, Répertoire électoral unique).

• RNIPP

► www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1602

L'Insee a pour objectif d'aller à la rencontre de tous les publics et de faire parler ses chiffres pour que tout citoyen curieux puisse s'en saisir. Avec plus de 40 millions de visite par an, insee.fr offre une vitrine complète de la production du service statistique public et demeure un outil incontournable. Afin de diversifier leur audience, les données et les études statistiques sont relayées sur les réseaux sociaux et d'autres supports de communication externe comme le blog de l'institut. Pour aller à la rencontre de tous les publics, l'Insee participe à des événements grand public pour renforcer le caractère pédagogique de ses missions et répond aux questions des utilisateurs de données.



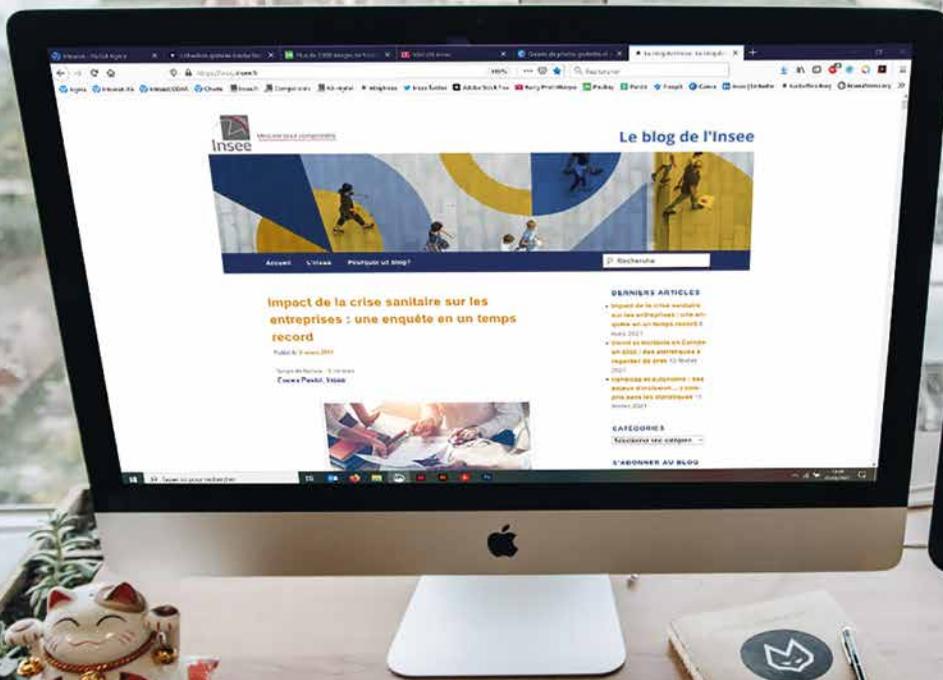
Diffuser et communiquer sur ses statistiques et ses études

Témoignage

Alain BAYET,
Directeur de la diffusion
et de l'action régionale



La crise sanitaire a engendré une forte augmentation des sollicitations adressées à l'Insee. La mobilisation des équipes en charge des relations avec tous nos publics (entreprises, particuliers et administrations) a, entre autres, permis d'accompagner le déploiement des aides d'urgence ou du chômage partiel. Pendant cette crise, la présence de l'Insee dans les médias et sur les réseaux sociaux s'est également renforcée, de nouveaux liens ont été tissés avec des data journalistes. Enfin, le lancement du blog nous a ouvert une nouvelle fenêtre de communication à destination d'un public plus large.



Blog de l'Insee : un outil pour éclairer le débat public

Lancé début 2020, le blog de l'Insee a très vite rencontré son public. Ce nouveau support de communication comptabilise en effet plus de 150 000 visiteurs uniques et 360 000 pages vues sur l'année écoulée. La publication régulière d'articles a permis à l'institut de s'inscrire dans les débats qui relevaient de son domaine d'expertise, et de corriger des informations erronées quand elles circulaient dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Les articles faisant le point sur les chiffres de la mortalité et l'analyse de la surmortalité en lien avec la crise sanitaire ont ainsi fait partie des billets les plus consultés du blog. De « Google en sait-il plus que l'Insee sur les Français ? » à « Oui, la statistique publique produit des statistiques ethniques » en passant par « Que peut faire l'Insee à partir des données de téléphonie mobile » et « Chômage : les Français mentent-ils aux Français ? », 30 articles ont été publiés en 2020. Avec son blog, l'Insee souhaite s'adresser au plus grand nombre, en particulier à toutes celles et ceux qui ne sont pas rompus aux concepts de l'économie ou aux outils de la statistique mais aspirent à mieux comprendre les phénomènes économiques et sociaux et leurs évolutions.

Une activité en forte hausse sur les réseaux sociaux

L'Insee a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux en 2020. Cette année l'activité aura été en forte hausse et les échanges plus nombreux avec le public, en lien avec les publications de l'Insee consacrées à la crise sanitaire, notamment celles sur la conjoncture et les décès. Le nombre d'abonnés a augmenté sur tous les comptes sociaux de l'institut : + 9 200 abonnés au fil Twitter national @InseeFr (78 200 abonnés fin 2020), + 11 400 à LinkedIn (25 700) et + 2 100 à la chaîne YouTube (3 300). 2 208 tweets ont été postés en 2020. Ils ont été vus près de 12 millions de fois et ont suscité près de 420 000 interactions (comme un like, un retweet ou un commentaire) en 2020 après 112 000 en 2019. Sur les autres réseaux sociaux, les statistiques de consultation ont également progressé, les experts de l'Insee étant de plus en plus présents, sur LinkedIn notamment. Cette audience plus importante a permis de valoriser de nouveaux contenus comme des infographies et des vidéos. L'année 2020 a également été marquée par le lancement de deux comptes Twitter régionaux, dans les Hauts-de-France en juin et en Bretagne en novembre. Enfin, dans le cadre d'un partenariat, l'Insee a publié plusieurs posts sur le compte Instagram de Datagrama.



Des kits de communication pour encourager la réponse aux enquêtes

Pour promouvoir ses enquêtes auprès des ménages et inciter le public concerné à y répondre, l'Insee réalise depuis 2017 des kits de communication sur différents supports (print et digital). En 2020, l'Insee a mis à disposition ces kits pour plusieurs enquêtes : « Histoire de vie et patrimoine », « Entrée dans la vie adulte » et « Migrations, famille et vieillissement ». Cette action s'inscrit pleinement dans l'orientation A de la stratégie Insee 2025 « Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics ». Les collectivités locales se sont bien appropriées ces kits de communication et les diffusent régulièrement à leurs administrés, des actions relayées aussi bien par la presse quotidienne régionale que sur les réseaux sociaux.

Plus de 11 000 participants à la compétition européenne de statistiques

Organisée par Eurostat, la compétition européenne de statistiques (ESC en anglais) se déroule en deux étapes, l'une au niveau national, l'autre au niveau européen. L'édition 2020-2021 a réuni 11 000 lycéens de 16 pays européens. En France, 81 équipes de lycéens des classes de Première et Terminale et 9 équipes d'élèves de Seconde ont concouru, pour un total de 227 participants. Les épreuves de l'ESC invitent chaque équipe participante à tester ses connaissances théoriques en statistique, s'intéresser aux données produites par les acteurs de la statistique publique et découvrir ou redécouvrir leur enjeu sociétal. Plébiscitée chaque année par ses participants, qu'ils soient élèves ou enseignants, cette compétition représente une première initiation à l'analyse de données. En 2019-2020, l'équipe française MARS avait terminé 5^e de l'étape européenne.



Marie-Paule LLATI-SCHUHL

Cheffe du bureau de presse

Séminaire avec des datajournalistes

En 2020, le bureau de presse a organisé un premier séminaire à destination des datajournalistes. Pourquoi s'adresser à eux ?

Par la datavisualisation, ces journalistes aident le grand public à mieux comprendre des problèmes complexes. Pour élaborer leurs infographies, ils exploitent des jeux de données. Ces datajournalistes sollicitent de plus en plus le bureau de presse. Nous avons ainsi réceptionné une vingtaine de demandes en 2019 et plus d'une quarantaine en 2020. Il nous a donc semblé important de mieux cerner cette communauté d'utilisateurs de nos données et de comprendre leurs méthodes de travail et leurs attentes.

Comment sont organisés les séminaires que vous proposez ?

Ce sont des ateliers thématiques animés en duo par un expert appartenant au service producteur de données et un autre issu de la diffusion. Le premier atelier de ce genre s'est tenu en octobre 2020 en format hybride, mi-distanciel, mi-présentiel, avec nos collègues du site insee.fr. Il s'agissait d'une prise de contact. Nous avons d'abord balayé les principales bases de données de l'Insee pour se repérer et manipuler les différents jeux de données. Dans un deuxième temps, les participants à l'atelier ont pu découvrir les potentialités des données locales qui permettent de tout savoir (ou presque) sur les communes, les intercommunalités : population, taille des ménages, âge, tissu économique, lieu de travail, etc.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

Un bilan très positif ! Nous avons accueilli 21 datajournalistes de profils variés : des spécialistes du traitement de données, des cartographes mais aussi des fact-checkers, autrement dit des journalistes spécialisés dans la vérification d'information. Lors des échanges ont émergé non seulement des besoins techniques portant sur les formats mais également des questions sur ce qui est possible ou non de faire avec nos données, leur comparabilité, etc. Nous avons interrogé les participants pour nous faire une idée des thématiques qu'il conviendrait d'explorer lors de futurs ateliers. Ils ont notamment évoqué l'API Sirene mais aussi les données autour des thèmes de l'emploi, des salaires et des prélèvements obligatoires.

Insee Contact, plus que jamais présent pour répondre aux demandes

Insee Contact répond aux questions et aux demandes d'information du public sur les données, les publications et les différents services de l'institut. Pour ce faire, ce service utilise différents outils afin de tenir compte des habitudes et des besoins spécifiques de chacun des publics auxquels il s'adresse. Parmi les supports mobilisés, on trouve des serveurs vocaux interactifs, la foire aux questions (FAQ) et le chatbox, ou boîte conversationnelle, sur insee.fr, le téléphone et la messagerie électronique. Les internautes posent également de plus en plus de questions via le réseau social Twitter. En 2020, Insee Contact est toujours resté joignable, le télétravail permettant une continuité d'activité pour ce service essentiel de l'institut. Près de 100 000 sollicitations ont été traitées durant l'année. Entre autres sujets de préoccupation, les décrets portant sur les mesures gouvernementales d'aide aux entreprises ont poussé de nombreuses sociétés à interroger l'Insee sur leur éligibilité, celle-ci étant liée à leur secteur d'activité. Ce flux de demandes n'a cependant pas dégradé la qualité du service rendu par Insee Contact. En effet, plus de 2 usagers sur 3 se sont déclarés satisfaits des réponses apportées. Pour renforcer l'équipe d'Insee Contact, un troisième pôle de réponse a été créé en septembre 2020 à Dijon dans les locaux de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Insee.

API : un catalogue élargi et Sirene au rendez-vous de la crise

Les API (pour *Application Programming Interface*) sont des programmes d'échange automatique des données devenus incontournables pour la mise à jour et les correspondances entre bases de données. En 2020, l'Insee s'est doté de trois nouvelles API, sur les données locales, les indices et séries chronologiques et les métadonnées statistiques. Elles viennent compléter les deux API Sirene et Nomenclatures disponibles depuis 2018. Fin janvier 2020, le nouveau service « refus d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés » est venu compléter l'offre de base de l'API Sirene. La consolidation du système d'information a permis de répondre à l'augmentation de la demande institutionnelle liée au versement des aides aux entreprises dans le contexte de crise sanitaire, notamment les demandes d'identification de l'Agence de services et de paiement (ASP) à la suite des mesures de chômage partiel. Les requêtes des administrations appelant l'API Sirene via le compte de la direction interministérielle du numérique (Dinum), le plus souvent pour identifier les entreprises ou les établissements, ont plus que doublé pendant le confinement (1,5 million de requêtes en janvier et février 2020 contre 3,2 millions à 4 millions de requêtes mensuelles de mars à juin), atteignant même 5,5 millions en décembre. Au total, 31 millions de requêtes ont été effectuées via la Dinum en 2020 contre 11 millions en 2019.

POUR EN SAVOIR

Sites Internet et blog

- Insee
- ▶ <https://www.insee.fr>
- Blog de l'Insee
- ▶ <https://blog.insee.fr/>
- Sirene
- ▶ <https://www.sirene.fr>
- Statistiques locales
- ▶ <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=home>
- API de l'Insee
- ▶ <https://api.insee.fr>
- Le Recensement et moi
- ▶ <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

Réseaux sociaux

- Réseaux sociaux de l'Insee

- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/3127332>

Événement

- Compétition européenne de statistiques (édition 2020-2021)
- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/4801350>

Kits de communication pour les enquêtes

- Histoire de vie et Patrimoine, une enquête de l'Insee
- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>
- Entrée dans la vie adulte
- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/3713056>

- Migrations, famille et vieillissement (Enquête sur les mutations démographiques dans les DROM)

- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/4230338>

Espace presse

- Espace presse, communiqués et dossier de presse
- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/2008400>

Insee Contact

- Insee Contact
- ▶ <https://www.insee.fr/fr/information/1912226>

La demande sociale pour des statistiques fiables et robustes va croissante, et elle porte sur des sujets variés et complexes. Pour y répondre, l'Insee ne cesse de faire progresser ses méthodes. L'institut expérimente l'apport de nouvelles données et élabore des traitements statistiques pour les exploiter au mieux. Il s'attache également à optimiser les protocoles de collecte des données de ses enquêtes. Ces actions sont menées en collaboration étroite avec les services statistiques ministériels mais aussi par le biais de partenariats avec des acteurs privés ou publics.



Perfectionner ses méthodes et innover

Témoignage

Sylvie LAGARDE,
Directrice de la méthodologie
et de la coordination statistique
et internationale.



En 2020, nous avons poursuivi les travaux engagés sur les données de téléphonie mobile. En plus de permettre une meilleure appréhension de la mixité sociale, celles-ci nous ont été très utiles pour rendre compte des mouvements de population à l'annonce du premier confinement. En parallèle, l'Insee a continué à miser sur l'amélioration des protocoles de collecte des enquêtes en gagnant en réactivité et en développant la collecte sur liste et le multimode, c'est-à-dire le recours pour une même enquête à plusieurs supports de réponse (face-à-face, internet, téléphone ou courrier).



Mesurer la mixité sociale à l'aide des données de téléphonie mobile

Les données de téléphonie mobile anonymisées, issues de l'activité des antennes-relais, permettent d'approcher la position des utilisateurs de téléphone portable. Elles offrent ainsi la possibilité de connaître la répartition de la population à différents instants de la journée et d'analyser, par exemple, la mixité sociale au-delà des seuls lieux de résidence par lesquels elle est traditionnellement appréhendée. En effet, les personnes à hauts ou à bas revenus se côtoient dans les villes à différents moments de la journée, que ce soit sur le lieu de travail, dans les commerces, ou encore dans les lieux culturels et sportifs. Les données téléphoniques utilisées étant anonymes, un quartier de résidence est attribué aux utilisateurs de téléphone mobile à partir des localisations détectées par le réseau durant la nuit. Les données de niveau de vie agrégées au carreau de 500 m de côtés du lieu de résidence d'un utilisateur permettent d'estimer sa position dans l'échelle des niveaux de vie et, ainsi, son appartenance éventuelle aux groupes des hauts ou des bas revenus. Cette approche

permet alors d'estimer, à différents instants de la journée, l'intensité des rencontres entre les différents groupes sociaux dans l'espace. Dans les agglomérations de Paris, Lyon et Marseille, la mixité sociale est plus importante en journée, entre 10 heures et 18 heures, lorsque les personnes sont en dehors de leur lieu de résidence. Au contraire, la mixité sociale est moindre la nuit, lorsque les personnes sont majoritairement localisées dans leur quartier de résidence. Bien que la mixité sociale augmente lors des déplacements journaliers, les personnes à bas revenus restent majoritaires dans le nord-est de l'agglomération parisienne ; il en est de même pour les personnes à hauts revenus dans l'ouest parisien. La différence entre le jour et la nuit est toutefois plus prononcée à l'ouest qu'à l'est de Paris. Si, de façon générale, la ségrégation est moindre dans la journée, c'est en raison des déplacements de la population. Cependant, deux facteurs au moins limitent la circulation entre le centre et la périphérie de chaque agglomération : la morphologie des villes et l'offre de transport. Les personnes à bas revenus habitent plus fréquemment dans des espaces où il est plus difficile de se déplacer (le centre-ville à Marseille, très étendu et disposant d'une densité de transports en commun moindre, la périphérie à Lyon et à Paris).

Cnis et Comité du label : une procédure réactive en temps de crise

Les passages devant la commission thématique du Conseil national de l'information statistique (Cnis) puis le Comité du label de la statistique publique constituent une étape importante dans le parcours de toute enquête de la statistique publique. La crise sanitaire a conduit le Comité et le Cnis à accélérer leurs procédures sans transiger sur la qualité statistique des projets d'enquête présentés. Tout d'abord, un caractère de nécessité et d'urgence leur étant reconnu, plusieurs enquêtes visant à assurer un suivi de la crise sanitaire, dont EpiCov, l'enquête sur la prévalence du virus dans la population et ses conséquences sur le quotidien et la santé des individus, ont été jugées opportunes sur décision du Président du Cnis, sans examen en commission thématique du Cnis, comme cela est prévu dans les textes. Ensuite, le Comité du label a travaillé sur la base de dossiers partiels, complétés au fur et à mesure de l'instruction, en délivrant des avis d'examen favorables plutôt que des avis de conformité pleins et entiers, les contraintes de concertation et de tests du questionnaire étant partiellement allégées. Il a aussi formulé des demandes de compléments, pour s'assurer de la qualité des redressements et des traitements *ex post*.

PCS 2020 : les avantages de la collecte sur liste

En 2020, l'Insee a travaillé à la mise en œuvre de la nomenclature statistique des professions et catégories socioprofessionnelles rénovée (PCS 2020) dans l'enquête Emploi. L'une des nombreuses innovations contenue dans la PCS 2020 est la collecte sur liste. Désormais, au fur et à mesure que l'enquêté précise sa profession, des suggestions de libellés issus d'une liste de plusieurs milliers lui sont faites. Avec un libellé choisi dans cette liste et les réponses à deux questions, la PCS 2020 peut être codée à son niveau le plus fin, la profession. Ce protocole permet une collecte et une codification plus facile et plus précise de la PCS que par le passé mais aussi des usages plus importants. En effet, les libellés collectés peuvent aussi être rassemblés à façon (par exemple pour définir les métiers du numérique). Ils permettent également une codification de la classification internationale type des professions (CITP) du bureau international du travail (BIT). À terme, l'ensemble des enquêtes informatisées réalisées par le service statistique public et le secteur privé ont vocation à utiliser la collecte sur liste pour la PCS 2020.



Élise COUDIN

*Cheffe du SSP Lab,
l'unité de veille, d'animation, d'innovation et d'expérimentation
en matière de science des données et de nouvelles
sources de données pour la statistique publique.*

Comment utiliser les données de téléphonie mobile ?

À la différence de celles des enquêtes, ces données ne sont pas collectées dans le but premier de produire une information statistique. Les travaux d'expertise doivent donc évaluer la qualité de l'information qui peut en être tirée et établir des méthodes de traitement statistique dans le respect de la vie privée. Pour ce faire, l'Insee a lancé des collaborations avec Eurostat, avec d'autres instituts nationaux de statistique et avec certains opérateurs. Nos travaux sur la mixité spatiale s'appuient ainsi sur un partenariat avec Orange Labs, la Commission nationale de l'informatique et des libertés ayant autorisé la conservation à des fins de recherche de ce jeu de données datant de 2007.

Pourquoi avoir utilisé ces données pour analyser les mouvements de population précédant le premier confinement ?

Car nous avons besoin d'indicateurs rapidement disponibles ! Nous avons donc sollicité les opérateurs de téléphonie mobile et trois d'entre eux ont fourni gratuitement, mais pour une durée limitée, des comptages journaliers anonymes des activations du réseau, département par département, ainsi que des indicateurs de mobilité. Nous avons combiné ces indicateurs entre eux et aux estimations de population résidentes pour rendre compte de la présence de la population sur le territoire pendant ce confinement, des mouvements de retour lors du déconfinement ainsi que de la reprise de l'activité économique.

Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience ?

Elle confirme l'intérêt de ces données pour la statistique publique et pour l'aide à la décision publique. Elle souligne aussi la nécessité de continuer les investissements méthodologiques en proche collaboration avec les opérateurs pour construire des statistiques fiables et robustes, sachant articuler intérêt public et intérêt des opérateurs tout en garantissant le respect de la vie privée.



Le défi de la gestion du multimode dans l'enquête EpiCov

L'enquête EpiCov a été mise en place au début du premier confinement par

l'Inserm et la Drees, avec l'appui de l'Insee et de Santé publique France. Son objectif : mesurer la dynamique de propagation de l'épidémie de la Covid-19 et son impact sur les conditions de vie. Pour faire face aux contraintes de collecte en contexte de crise sanitaire, l'équipe d'EpiCov a fait le choix d'un protocole multimode. Certaines personnes sélectionnées pour l'enquête ont été particulièrement motivées pour répondre, car elles souhaitaient mieux comprendre la situation sanitaire ou simplement avoir accès à un test de dépistage à une période durant laquelle les tests étaient très peu disponibles. Cela a généré un premier biais dit « d'auto-sélection », en d'autres termes le fait que les personnes se sentant particulièrement concernées par le thème de l'enquête ont été plus enclines que les autres à participer. Très rapidement, les experts ont également mis en évidence un effet de mode pesant sur les symptômes déclarés par les enquêtés : les personnes répondant sur internet ont déclaré plus de symptômes que celles répondant par téléphone, à caractéristiques sociodémographiques similaires. Il n'existait, ni à l'Insee, ni dans la littérature spécialisée, de correction permettant de neutraliser ces biais. En s'appuyant sur les différences observées entre les individus ayant répondu sur internet et ceux ayant répondu par téléphone, l'Insee a développé une méthode basée sur une modélisation permettant de corriger efficacement le biais d'auto-sélection. EpiCov a ainsi constitué un puissant catalyseur d'innovations méthodologiques.



**Emmanuelle
BASCHERI**

Cheffe de la section collecte par internet à la direction des statistiques d'entreprises



**Anne
HUSSEINI-SKALITZ**

Experte en conception de e-questionnaire à la direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale.

POUR EN SAVOIR +

Publications

Lino Galiana, Benjamin Sakarovitch, François Sémécurbe, Zbigniew Smoreda (Orange Labs), « La mixité sociale est plus forte en journée sur les lieux d'activité que pendant la nuit dans les quartiers de résidence, *Insee Analyses* n° 59, novembre 2020

► insee.fr/fr/statistiques/4930403

François Sémécurbe, Milena Suarez Castillo, Lino Galiana, Elise Coudin, Mathilde Poulhes, « Que peut faire l'Insee à partir de données de téléphonie mobile? Mesure de population présente en temps de confinement et statistiques expérimentales », *Blog de l'Insee*, avril 2020

► blog.insee.fr/que-peut-faire-linsee-a-partir-des-donnees-de-telephonie-mobile-mesure-de-population-presente-en-temps-de-confinement-et-statistiques-experimentales/

Thomas Amossé (Cnam), Olivier Chardon, « Une nomenclature socioprofessionnelle rénovée pour mieux décrire la société actuelle », *Insee Références*, juillet 2020

► insee.fr/fr/statistiques/4930403

Quels sont les modes de réponses proposés aujourd'hui par l'Insee aux entreprises ?

La collecte des enquêtes auprès des entreprises accorde une place importante et croissante à internet. En avril 2011, l'un des objectifs des Assises nationales de la simplification administrative était de « dématérialiser à 100 % les enquêtes de la statistique publique » afin d'alléger la charge statistique des entreprises. La plateforme de collecte qui est actuellement utilisée est la concrétisation de cet objectif. Elle est aussi le premier maillon d'une offre de service complète qui permet aux concepteurs d'enquête de décrire leur questionnaire, générer le support de collecte, collecter les réponses par internet, disposer d'un référentiel de contacts au sein des entreprises et de le gérer, d'envoyer des courriers, des mails ainsi que, bien évidemment, des questionnaires papier aux entreprises qui le souhaitent.

Quels sont les avantages de la collecte en multimode ?

Proposer à l'enquêté de répondre par internet réduit les coûts d'envoi et d'affranchissement, et parfois le temps de réponse. En parallèle, envoyer si besoin un questionnaire papier permet d'améliorer le taux de réponse et la couverture de la population. Nous avons récemment constaté la plus-value de ce double mode. Au début du confinement de mars 2020, la collecte par internet annoncée par un mail-avis a permis à des entreprises de continuer à répondre aux enquêtes, alors que très peu de courriers papier avaient pu parvenir à leurs destinataires.

Quelles sont les difficultés auxquelles les statisticiens peuvent faire face avec le mode de collecte par internet ?

Les enquêtes entreprises ne font que rarement appel à des enquêteurs. La non-réponse, totale ou partielle, est ainsi moins aisément maîtrisée. On peut cependant la minimiser sur le web par l'ajout d'avertissements lorsque des réponses sont manquantes. De plus, au-delà d'une certaine durée du questionnaire, le risque de réponse aléatoire ou d'abandon est à ne pas négliger. La conception du questionnaire doit donc être bien pensée.

L'Insee et les services statistiques ministériels constituent le service statistique public (SSP). Au niveau européen, l'Insee représente le SSP et fait valoir ses positions lorsque s'élaborent les règlements qui fixent les modalités de production des statistiques européennes. Il collabore plus largement avec ses homologues au sein du système statistique européen coordonné par Eurostat et coopère avec des organismes internationaux (OCDE, ONU, etc.). Enfin, l'institut est engagé de longue date dans une démarche de coopération et d'assistance auprès d'instituts statistiques nationaux en demande d'expertise technique.



Contribuer à la construction de la statistique européenne et internationale

Témoignage



La pandémie intervenue en 2020 a confirmé la nécessité et l'intérêt pour l'Insee de se coordonner avec ses homologues européens. Dès le début de la crise, nous avons échangé avec Eurostat et entre instituts nationaux de statistique sur les réponses à apporter pour assurer la continuité de la production statistique et le suivi des impacts sanitaire, économique et social de cette crise. Une de nos préoccupations a été de rendre nos données les plus comparables possible. Nous avons par ailleurs mené des actions d'assistance technique à distance pour appuyer le travail de nos partenaires dans les pays en développement.

Sylvie LAGARDE,
Directrice de la méthodologie
et de la coordination statistique
et internationale.





Les instituts nationaux de statistique européens face à la crise sanitaire

En Europe, à l'instar de l'Insee, les instituts nationaux de statistique (INS) se sont adaptés pour analyser la crise sanitaire. Bien sûr, les initiatives ont été tributaires de l'ampleur du déploiement du télétravail ainsi que de l'avancement initial des innovations au sein de chaque institut. Les actions entreprises ont été de trois natures.

Tout d'abord, des enquêtes *ad hoc* ont été lancées et d'autres ont été adaptées en y introduisant de nouvelles questions comme l'a fait l'Insee. L'idée consistait à documenter l'impact de la Covid-19 sur l'économie et sur le fonctionnement des entreprises mais aussi sur les conditions de vie et les pratiques sociales des ménages. À travers son enquête mensuelle sur l'impact social de la Covid, l'INS irlandais a ainsi étudié de manière originale les changements dans les habitudes quotidiennes des ménages, leurs perceptions de la crise mais aussi leur appréciation des politiques sanitaires conduites dans ce pays. De façon plus ciblée, d'autres INS (Espagne, Italie, etc.) ont mené des enquêtes visant à analyser la propagation de l'épidémie à l'image de l'enquête Epidémiologie et Conditions de vie sous le Covid-19 (EpiCov) en France.

Ensuite, les instituts ont publié des indicateurs de façon plus fréquente et plus rapide, notamment à propos des décès pour lesquels Eurostat a ensuite entrepris de diffuser des

statistiques hebdomadaires pour la plupart des pays européens. De même, des indicateurs complémentaires pour comprendre le marché du travail pendant cette période particulière ont été publiés au niveau européen, par exemple sur les absences du travail ou sur certaines composantes du halo autour du chômage et du sous-emploi. À partir de décembre, Eurostat s'est appuyé sur les indicateurs conjoncturels habituels ainsi que sur ces nouveaux indicateurs pour diffuser un tableau de bord mensuel alimenté par les INS.

Enfin, dans ce contexte très spécial, les INS ont recouru à de nouvelles sources de données pour suivre en temps réel l'impact de la crise. Les transactions par cartes bancaires, la consommation d'électricité et le trafic routier ont permis de renseigner sur l'évolution de l'activité économique. Par ailleurs, pour rendre compte de l'évolution de la mobilité de la population en lien avec les mesures de confinement, l'exploitation des données de téléphonie mobile s'est avérée très utile : l'INS espagnol a pu ainsi mettre en évidence, sous forme de cartes interactives, les mobilités quotidiennes de personnes à des niveaux géographiques très fins, jusqu'à celui du quartier.

Eurostat a assuré une coordination méthodologique de ces actions. En concertation étroite avec les INS, il a élaboré une vingtaine de documents méthodologiques diffusés sur son site internet. Ceux-ci constituent une boîte à outils pour aider les INS à adapter leurs méthodes et continuer à produire les statistiques les plus comparables possibles.



Jean-Pierre CLING

Chef du département de la coordination statistique et internationale

Quel a été l'impact de la pandémie sur l'assistance technique internationale ?

D'habitude, notre assistance s'exerce principalement par l'organisation de missions à l'étranger, d'ateliers et de séminaires ainsi que par l'accueil de délégations étrangères. À partir du mois de mars, l'aggravation de la crise sanitaire a entraîné une interruption totale des déplacements internationaux qui a duré toute l'année. L'assistance technique s'est donc poursuivie à distance sur les projets déjà engagés, comme l'appui à la Tunisie et au Cap-Vert en comptabilité nationale dans le cadre de notre coopération bilatérale, la participation au projet européen d'appui aux pays du voisinage est de l'UE en matière de coordination statistique et d'utilisation des micro-données, ou encore l'organisation d'ateliers thématiques pour les pays du Maghreb, élargis aux pays membres d'Afristat.

La crise a-t-elle modifié les objectifs de cette assistance ?

Nous avons maintenu nos objectifs antérieurs tout en lançant de nouvelles actions pour aider nos partenaires à réagir à la crise. Il a fallu les aider à la fois pour assurer la continuité de leurs activités de production statistique dans ce contexte de crise mais aussi pour mesurer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. En partenariat avec Afristat, Paris21 et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, l'Insee a ainsi organisé une série de webinaires à l'attention d'un public de statisticiens francophones sur des sujets d'actualité : état civil, enquêtes par téléphone pour pallier l'impossibilité du face-à-face, etc.

Quels enseignements peut-on en tirer de cette expérience ?

La bonne nouvelle est que notre assistance technique internationale a su s'adapter ! Travailler à distance comporte même certains avantages. Par exemple, nos webinaires ont attiré beaucoup plus de participants (une centaine à chaque fois) que des réunions régionales auraient pu le faire en temps normal, et pour un coût bien moindre. Certes, l'appui à distance présente aussi des limites, particulièrement quand il s'agit de travailler ensemble sur un sujet technique délicat. Dans tous les cas, cette crise nous offre la possibilité de revisiter les modalités de nos activités. Une fois la situation revenue à la normale, il est probable que les nouvelles formes d'appui à distance continueront à être utilisées en complément des formes traditionnelles.

Surmortalité en Europe : où se situe la France ?

Eurostat rassemble depuis l'année dernière les données produites par les INS européens concernant les décès hebdomadaires toutes causes confondues. Ces données permettent de comparer entre eux les pays européens touchés par la pandémie sous l'angle de la surmortalité en 2020 par rapport aux années antérieures.

Dans la quasi-totalité des pays européens, les décès ont augmenté en 2020 par rapport à l'année précédente. Avec + 9 %, la France se situe dans une position médiane. La hausse est supérieure ou égale à 14 % dans sept pays européens dont l'Espagne, la Pologne et la Belgique. À l'inverse, la mortalité est restée proche des années précédentes dans les pays baltes et scandinaves (à l'exclusion de la Lituanie et de la Suède) et elle n'a que faiblement augmenté en Allemagne et en Slovaquie.

La première vague de l'épidémie de la Covid-19 au premier semestre n'a touché qu'un petit nombre de pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie, etc.). La deuxième vague de la crise sanitaire à l'automne s'est, elle, diffusée de manière beaucoup plus large. En particulier, dans les pays d'Europe de l'Est, non affectés au printemps, la surmortalité a rattrapé celle des pays les plus touchés par la première vague épidémique, voire l'a dépassée (en Pologne et en Bulgarie en particulier).

Plusieurs facteurs pourraient expliquer les différences de surmortalité entre pays européens au cours de l'année dernière, sans que l'on soit en mesure de les hiérarchiser. Outre l'impact de la période de référence (2019 ou une période plus longue), il y a : des différences de structure par âge et de densité de la population en premier lieu ; mais aussi des différences relatives à la santé, à l'accès aux soins ou encore aux politiques sanitaires et de confinement mises en place dans les pays.

9 %

**AVEC UNE SURMORTALITÉ DE 9 %
en 2020 par rapport à 2019,
LA FRANCE SE SITUE DANS UNE POSITION
MÉDIANE AU NIVEAU EUROPÉEN**

Le SSP français partage son expérience sur les statistiques de gouvernance

À l'occasion de la 51^e session de la Commission statistique des Nations unies qui s'est tenue à New York (États-Unis) du 3 au 6 mars 2020, l'Insee a co-organisé avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'INS du Cap-Vert un séminaire parallèle (*side event*) à la séance plénière sur le thème « Confiance, sécurité et discriminations ». Ce séminaire portait sur les indicateurs statistiques de suivi de la gouvernance, en lien avec l'objectif de développement durable « Paix, justice et institutions efficaces » (ODD 16). La gouvernance fait référence à la qualité du fonctionnement de l'État et des institutions publiques, au respect de l'État de droit et à la participation des citoyens aux affaires publiques. Les statistiques sur la gouvernance mesurent ainsi les discriminations, l'accès à la justice et son fonctionnement, la corruption, la sécurité des citoyens, etc. Le SSP français dispose d'une longue expérience dans ce domaine, avec l'enquête Cadre de Vie et Sécurité conduite chaque année depuis 2007. À la suite de ce séminaire, les services statistiques ministériels français de la Sécurité intérieure et de la Justice sont devenus membres du groupe de Praia, groupe d'experts des Nations unies coordonné par l'INS du Cap-Vert, chargé d'élaborer des méthodologies harmonisées d'élaboration des statistiques de gouvernance.

N° 114 de Statéco : un éclairage sur l'alimentation et l'agriculture en Afrique

La revue Statéco a été créée en 1972 afin de partager les réflexions et actions méthodologiques entreprises par le SSP français dans les pays de coopération. Le n° 114 de cette revue co-éditée par l'Insee, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et Afristat a traité du suivi en Afrique du deuxième objectif de développement durable (ODD 2) de l'Organisation des Nations unies « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Les auteurs des articles de cette nouvelle livraison de Statéco sont des statisticiens, des fonctionnaires d'organisations internationales et des chercheurs français, africains et britanniques. Ils montrent que le suivi de l'ODD 2 en Afrique est à la fois nécessaire mais difficile. Nécessaire car l'Afrique est le continent où la situation alimentaire et agricole est la plus critique au niveau mondial, la situation s'étant aggravée avec la crise sanitaire de la Covid-19. Difficile car l'Afrique est aussi le continent où les données sont les plus lacunaires, ce qui appelle un fort investissement de la statistique publique sur ce sujet. Ce numéro s'inscrit dans le cadre du projet d'appui au Suivi des objectifs de développement durable en Afrique (Sodda). Mis en œuvre entre 2017 et 2020, il est financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et géré par Expertise France avec l'appui scientifique et technique de l'Insee.

Jean-Luc Tavernier aux 75 ans de l'INS espagnol

L'INS espagnol (INE) a organisé en novembre une visio-conférence à l'occasion de ses 75 ans qui a réuni plus de 150 participants. Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, est intervenu dans le cadre d'un panel sur le thème « High-quality statistics for a datafied society », en compagnie des présidents des INS espagnol et portugais. Dans son intervention, le directeur général a présenté les

grands arbitrages auxquels étaient confrontés les instituts de statistique tels que l'Insee. Il a notamment montré que les INS devaient arbitrer entre qualité et rapidité de production et de diffusion des statistiques dans un contexte où les multinationales du numérique diffusent des données quasiment en temps réel. Il a également analysé le dilemme entre l'objectif de comparabilité internationale des données et l'utilisation des données administratives, par nature peu comparables entre pays, ou encore celui entre la demande de messages simples de la part du public et la complexité croissante des phénomènes étudiés.

POUR EN SAVOIR +

Publications

Umar Dahoo, Lisa Gaudy,
« En France, comme en Europe,
un pic de surmortalité lié à la Covid-19
fin mars-début avril »,
Insee Focus n° 200, juillet 2020
► www.insee.fr/fr/statistiques/4637552

Sylvie Le Minez, Valérie Roux,
« 2020 : une hausse des décès inédite
depuis 70 ans », *Insee Première*
n° 1847, mars 2021
► www.insee.fr/fr/statistiques/5347349

Statéco, n° 114/2020
► www.insee.fr/fr/information/4996096

Benoît Ourliac, « Covid et mortalité en
Europe en 2020 : des statistiques à
regarder de près »,
Blog de l'Insee, 15 février 2021
► <https://blog.insee.fr/covid-et-mortalite-en-europe-en-2020-des-statistiques-a-regarder-de-pres/>

2020 EN RÉGIONS

Antilles-Guyane

Comment enrichir la culture statistique des jeunes ? En 2020, l'Insee Antilles-Guyane a multiplié les actions en direction des lycéens et des étudiants. En Guadeloupe, des agents de l'action régionale sont intervenus dans des classes de Seconde, Première, Terminale et de Prépa Sciences Po de quatre lycées de l'archipel pour des présentations mêlant connaissance du territoire et présentation des métiers de l'Insee. En Martinique, l'Insee a participé au webinaire « An nou viré, an nou rété » (on retourne au pays et on y reste) pour valoriser le retour des jeunes dans l'île. Enfin, le service territorial de Guyane a, lui, présenté un panorama socio-économique du Territoire aux étudiants de l'École des Mines, en mettant l'accent sur la problématique du recensement des orpailleurs illégaux.



Auvergne-Rhône-Alpes

La crise sanitaire et les mesures prises pour la contenir ont provoqué un choc sur l'économie du Territoire franco-valdo-genevois, soit la zone frontalière entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire statistique transfrontalier, fruit d'une collaboration entre l'Office statistique du canton de Genève et l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes entamée en 2001, a assuré un suivi réactif de l'évolution de la situation. Relevant le défi de parvenir à une synthèse conjoncturelle à partir des sources spécifiques à chaque pays, deux publications ont paru en 2020 avec les dernières données économiques et sanitaires.

Centre-Val de Loire

En partenariat avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), l'Insee Centre-Val de Loire a publié en novembre 2020 une étude sur la création et la pérennité des entreprises dans la région. Cette étude montre notamment que les entreprises en Centre-Val de Loire sont légèrement moins pérennes à trois ans qu'en moyenne nationale. Pour valoriser ces travaux qui apportent un éclairage nouveau sur un tissu économique régional riche de 150 000 entreprises, une présentation vidéo conjointe a été réalisée et mise en ligne sur la chaîne YouTube de la CRMA.

Bourgogne-Franche-Comté

La PCS 2020 est la nouvelle version de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) qui permet notamment de définir la position sociale d'un individu. Depuis plus deux ans, l'Insee Bourgogne-Franche-Comté est associé à un groupe de travail dédié à la rénovation de cette nomenclature. La nouvelle mouture a été actualisée pour mieux décrire la société et retranscrire les évolutions récentes de l'emploi. Entre autres innovations, la PCS 2020 comprend un outil qui permet de définir plus précisément la situation sociale d'un ménage. Auparavant, celle-ci était appréciée par le seul groupe socio-professionnel de la personne de référence de ce ménage. Désormais, la PCS « Ménage » prend en compte la situation des différents adultes du ménage pour distinguer, par exemple, un ménage composé de deux cadres d'un ménage composé d'un individu cadre et d'un autre employé ou ouvrier. Ce nouvel outil permet d'analyser plus finement les inégalités sociales entre ménages.

Bretagne

Informier le plus efficacement possible les citoyens et les acteurs publics à propos des effets de la crise sanitaire sur l'économie du territoire, c'est la mission que s'est donnée l'Insee Bretagne par le renforcement de sa communication à propos de la conjoncture économique. Des informations ont ainsi été diffusées à un large public via le site insee.fr, la presse locale et Twitter. Les publications conjoncturelles ont aussi été adaptées avec, par exemple, la sortie en juillet d'un Insee Conjoncture Hors-série consacré à la crise.



Corse

Quelles sont les caractéristiques des résidences secondaires de l'île et quels sont les profils de leurs propriétaires ? En 2020, l'Insee en Corse s'est emparé d'un sujet au cœur de l'actualité insulaire dans une étude réalisée en partenariat avec l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ces travaux montrent par exemple qu'un tiers des 72 000 résidences secondaires sont situées à moins de 500 mètres de la mer, que leurs propriétaires sont en moyenne plus âgés et plus aisés que ceux des résidences principales et que les étrangers sont très minoritaires (8 %) dans leurs rangs.



Grand Est

Entre 2012 et 2018, l'artificialisation des sols a progressé dans le Grand Est alors que la population de la région a stagné. Ce paradoxe est analysé dans une série d'études menées en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Dreal) qui montre que les progrès de l'artificialisation sont notamment à mettre au compte du développement des zones industrielles et commerciales. Les données fournies par le pôle de statistiques transfrontalières combinées à l'utilisation de la base européenne Corine Land Cover ont permis de montrer que l'artificialisation est cependant moindre dans le Grand Est qu'en Wallonie et en Sarre et qu'elle y progresse trois fois moins vite qu'au Luxembourg.

Hauts-de-France

Un habitant des Hauts-de-France sur six est en situation d'illectronisme, soit 800 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. Parmi elles, plus de neuf personnes sur dix n'ont pas utilisé une seule fois Internet dans l'année. Pour parvenir à ces résultats, l'Insee Hauts-de-France s'est appuyé sur l'enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication (enquête TIC) et sur le recensement de la population.

Île-de-France

Dans une région où la problématique du logement se pose avec acuité, l'Insee Île-de-France a publié plusieurs études sur ce thème en investissant de nouvelles sources dont les Demandes de Valeurs Foncières (DVF) et le Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes (Fideli). Une de ces publications a montré les difficultés pour les Franciliens locataires d'accéder à la propriété, notamment à Paris et dans l'Ouest parisien. L'Insee a également analysé, avec l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le parc de résidences secondaires dans la capitale, qui représenté 9 % des logements, une part bien supérieure à celle des autres grandes villes françaises à l'exception de Nice. Enfin l'Insee Île-de-France a montré que la suroccupation des logements était quatre fois plus fréquente que dans les autres régions.



La Réunion-Mayotte

Dans une série d'études publiée en 2020, l'Insee La Réunion-Mayotte dresse un état des lieux territorialisé des revenus ainsi que du niveau et de la composition de la consommation des ménages. Sur la base des réponses à l'enquête Budget de famille, des mesures du taux de pauvreté, de la dépense mensuelle moyenne de consommation ou encore du taux d'équipement en voiture ou en produits électroménagers ont été effectuées. Ces études mettent en exergue les fortes disparités de consommation selon le niveau de vie. Par exemple, à La Réunion, les 20 % des ménages les plus modestes consacrent en moyenne 160 € par mois aux dépenses de transports contre 890 € pour les 20 % des ménages les plus aisés.

Normandie

Un trentième de la superficie de la Normandie, soit 1 000 km² situés sur la bordure littorale et autour des méandres de la Seine, est exposé au risque de submersion marine. Dans une étude en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), l'Insee Normandie montre notamment que 6 % des logements de la région sont situés dans des « zones potentiellement sous le niveau marin » et donc concernés par l'aggravation des risques due à la montée des eaux. À ces 110 000 logements, il faut ajouter près de 16 000 établissements représentant 130 000 emplois environ.



Nouvelle-Aquitaine

Quelle est la qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine ? Dans une étude publiée en 2020, l'Insee Nouvelle-Aquitaine a établi que six sur dix habitent des territoires peu denses et donc souvent éloignés des équipements et services du quotidien.

Indépendamment d'autres facteurs favorables dans leur environnement comme la qualité de l'air ou le caractère spacieux des logements, une partie de ces enfants cumule cet éloignement avec l'appartenance à des familles aux niveaux de vie peu élevés. Ces résultats d'étude font suite à des travaux menés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé et à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Occitanie

En Occitanie, un habitant sur deux vit dans un territoire où les fortes chaleurs deviendront très fréquentes d'ici 2050. En s'appuyant sur des données et des simulations climatiques proposées par Météo France, l'Insee Occitanie a estimé le nombre et la localisation des habitants bientôt concernés par ce phénomène. Il s'apprécie à l'aune de deux indicateurs : les « journées estivales » (journées dont la température maximale est supérieure à 25 °C) et les « nuits tropicales » (nuits dont la température minimale est supérieure à 20 °C). D'ici 2050, l'ensemble du littoral de la région connaîtrait plus de 82 journées estivales et plus de 19 nuits tropicales par an.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

En octobre 2020, le pôle Analyse Territoriale au sein de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur a publié le zonage en aires d'attraction des villes. Ce zonage définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes.

Il permet d'analyser les disparités territoriales entre centre et périphérie, ainsi qu'entre petites et grandes aires.

La méthode de construction, cohérente avec les définitions internationales, met aussi en évidence l'influence en France des grandes villes étrangères.

Pays de la Loire

À l'été 2020, à la demande du Préfet de région, l'Insee Pays de la Loire s'est doté d'un outil automatisé de suivi conjoncturel économique et social. Ainsi, un tableau de bord est désormais produit chaque mois et sert de support à de nombreuses interventions auprès des acteurs publics régionaux. Il représente et commente l'évolution de différents indicateurs, de sources internes comme externes, sélectionnés pour leur pertinence dans le suivi de la crise et de la reprise.



L'essentiel sur... les régions

« L'essentiel sur... les régions » regroupe des données et publications de l'Insee région par région. Construite sous la forme d'une infographie interactive, chaque page dresse un panorama thématique et présente des données sur la démographie, les conditions de vie, la conjoncture, le marché du travail, etc. Pour chaque région, un jeu de questions-réponses lié aux problématiques du territoire est proposé ainsi que des informations sur les sources et la méthodologie statistique.

L'essentiel sur... les régions

► www.insee.fr/fr/information/4992465

Antilles-Guyane

Bénédicte Chanteur, Xavier Reif, « Recensement de la population en Guyane : 276 128 habitants au 1^{er} janvier 2018 », *Insee Flash Guyane* n° 131, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/5005684

Nora Eliot, « Chômage et politiques de l'emploi - La demande d'emploi en Guadeloupe : la plus forte baisse de France », *Insee Conjoncture Guadeloupe* n° 9, juin 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4475720?sommaire=4475970

Floraline Cratère, « Le chômage recule en Martinique », *Insee Analyses Martinique* n° 38, avril 2020

Auvergne-Rhône-Alpes

Observatoire statistique frontalier, « Impacts de la pandémie de Coronavirus sur le territoire Franco-Valdo-Genevois », fiche 2, 2020

► www.ge.ch/statregio-francosuisse/welcome.asp

Ivan Debouzy, Anna Simon, « Le travail frontalier en forte croissance : 115 000 habitants de la région employés en Suisse », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 101, juillet 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4628543

Bourgogne-Franche-Comté

Thomas Amossé (Cnam), Olivier Chardon (Insee), dossier « Une nomenclature socioprofessionnelle rénovée pour mieux décrire la société actuelle », *Insee références* « Emploi, chômage, revenus du travail », juillet 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4506075?sommaire=4504425

Bretagne

Lucile Cros, Serge Le Guen, Valérie Mariette, Sébastien Pons, Marie Sala (Insee), Sandra Chirazi (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne), Julie Leveau (Comité régional du tourisme de Bretagne), « Les impacts économiques de la crise sanitaire en Bretagne », *Insee Conjoncture Bretagne*, juillet 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4630280

Centre-Val de Loire

Sophie Goupil, « Trois ans après sa création, une entreprise pérenne sur dix a développé au moins deux emplois supplémentaires », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 68, novembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4964355

Corse

Arnaud Huyssen, Jean-Michel Squarcini, « Résidences secondaires : un logement sur trois en Corse, avec des profils variés selon les intercommunalités », *Insee Analyses Corse* n° 29, novembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4869311

« La Corse en bref », *Insee Dossier Corse* n° 15, novembre 2020

Grand Est

Lionel Cacheux, Vincent Nieto, « Artificialisation dans le Grand Est et ses espaces de coopération transfrontalière », *Insee Analyses Grand Est* n° 118, juillet 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4636584

Hauts-de-France

Amélie Fievet, Solène Hilary, Annie Moineau, « 800 000 habitants en situation d'illectronisme », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 118, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4986976

Île-de-France

Théodora Allard, Vinciane Bayardin, Frédéric Bertaux, et al., « Paris et l'ouest parisien : des territoires quasiment inaccessibles à l'achat pour la majorité des locataires franciliens », *Insee Analyses Île-de-France* n° 113, janvier 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4294778

La Réunion-Mayotte

Marina Robin, « Quatre Réunionnais sur dix sont en situation de privation matérielle et sociale », *Insee Analyses Réunion* n° 53, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4996404

Claire Grangé, « La grande distribution alimentaire domine toujours le marché, mais un peu moins qu'avant », *Insee Analyses Réunion* n° 51, novembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4981424

Normandie

J. Brendler, S. Comte, T. Louza, N. Mounchit (Insee), B. Dardaillon, V. Rose (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), É. Paillette (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), « Plus de 100 000 résidents, logements et emplois concernés par le risque de submersion marine en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n° 87, décembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4989506

Nouvelle-Aquitaine

Sébastien Dumartin, Géraldine Labarthe, « Qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine, reflet des inégalités territoriales », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine*, n° 94, novembre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4961043

Occitanie

Rémi Lardellier (Insee), en collaboration avec Cécile Gautier et Cécile Guyon (Météo-France), « Un habitant sur deux potentiellement exposé à de fortes chaleurs à répétition dans les prochaines années », *Insee Analyses Occitanie* n° 92, février 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4299803

Pays de la Loire

Sonia Besnard, Christophe Fouchard (Insee), Maël Theulière (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), « Une croissance continue de l'espace dédié à l'activité économique », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 80, mai 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4488557

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nicolas Chauvot, Carole Zampini, « 48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020

► www.insee.fr/fr/statistiques/4805242



Les femmes et les hommes de l'Insee

L'ORGANIGRAMME

de l'Insee au 31 décembre 2020

COMITÉ DE DIRECTION



Jean-Luc Tavernier
Directeur général



Pascal Rivière
Inspection générale



Benoît Ourliac
Cabinet du Directeur général



Karine Berger
Secrétariat général



Jean-Séverin Lair
Direction du système d'information



Sylvie Lagarde
Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale



Sylvain Moreau
Direction des statistiques d'entreprises



Didier Blanchet
Direction des études et synthèses économiques



Christel Colin
Direction des statistiques démographiques et sociales



Alain Bayet
Direction de la diffusion et de l'action régionale

Nicolas Vannieuwenhuyze

Département des affaires financières et de la programmation des travaux et des moyens

Patrick Redor

Unité des affaires juridiques et contentieuses

Benoît Rouppert

Département de la production et de l'infrastructure informatiques

Patrick Sillard

Département des méthodes statistiques

Pierrette Schuhl

Département des répertoires, des infrastructures et des statistiques structurelles

Julien Pouget

Département de la conjoncture

Valérie Roux

Département de la démographie

Guillaume Mordant

Département Insee Info Service

Jean-Louis Lhéritier
Département des ressources
humaines

Jean-Michel Quéllec
Département du cadre de vie
et des conditions de travail

François Hada
Centre statistique de Metz

Christelle Minodier
Unité coordination
des activités transversales

Mylène Chaleix
Département du développement
du système d'information

Arnaud Degorre
Unité innovation et stratégie
du système d'information

Dominique Bonnans
Unité qualité

Jean-Pierre Cling
Département de la coordination
statistique et internationale

Élise Coudin
Unité SSP Lab

Alain Jacquot
Département des statistiques
de court terme

Élisabeth Kremp
Département des synthèses
sectorielles

Sébastien Roux
Département des études
économiques

Guillaume Houriez
Département des comptes nationaux

Vladimir Passeron
Département de l'emploi
et des revenus d'activité

Valérie Albouy
Département des ressources
et des conditions de vie des ménages

Pascal Chevalier
Département des prix
à la consommation
et des enquêtes ménages

Sylvie Le Minez
Unité études démographiques
et sociales

Christine Lagarenne
Département de l'offre éditoriale

Michel Duée
Département de l'action régionale

Hélène Erkel-Rousse
Unité ressources documentaires
et archivage

Isabelle Anxionnaz
Secrétariat du Conseil national
de l'information statistique

Directeurs

Directions régionales

Olivier Lena

Antilles-Guyane

Jean-Philippe
Grouthier

Auvergne
Rhône-Alpes

Moïse Mayo

Bourgogne
Franche-Comté

Éric Lesage

Bretagne

Yvonne Pérot

Centre-Val
de Loire

Véronique Daudin

Corse

Yves Calderini

Grand Est

Jean-Christophe
Fanouillet

Hauts-de-France

Marie-Christine
Parent

Île-de-France

Aurélien Daubaire

La Réunion-
Mayotte

Philippe Scherrer

Normandie

Daniel Brondel

Nouvelle-Aquitaine

Caroline Jamet

Occitanie

Pascal Seguin

Pays de la Loire

Albert Lopez

Provence-Alpes-
Côte d'Azur

L'INSEE EN RÉGIONS



LES EFFECTIFS

Par région et par catégorie

Affectation / Catégorie d'agent	A+	A	B	C hors enquêteurs	C enquêteurs	Total
Direction générale	262	550	562	119	0	1493
Paris*	259	485	397	49		1 190
Centre statistique de Metz	3	65	165	70		303
Directions régionales	59	744	1 622	469	809	3 703
Antilles-Guyane (Dirag)	3	33	68	24	116	244
Auvergne-Rhône-Alpes	8	60	137	37	87	329
Bourgogne-Franche-Comté	1	31	112	20	32	196
Bretagne	4	32	64	14	47	161
Centre-Val de Loire	3	48	74	27	32	184
Corse		10	25	2	5	42
Grand Est	4	60	158	34	73	329
Hauts-de-France	5	78	138	46	53	320
Île-de-France	3	33	97	39	71	243
La Réunion-Mayotte	2	30	43	22	48	145
Normandie	4	52	167	46	41	310
Nouvelle-Aquitaine	4	57	149	37	68	315
Occitanie	4	54	142	40	67	307
Pays de la Loire	7	122	144	51	26	350
Provence Alpes-Côte d'Azur	7	44	104	30	43	228
Ensemble Insee	321	1 294	2 184	588	809	5 196

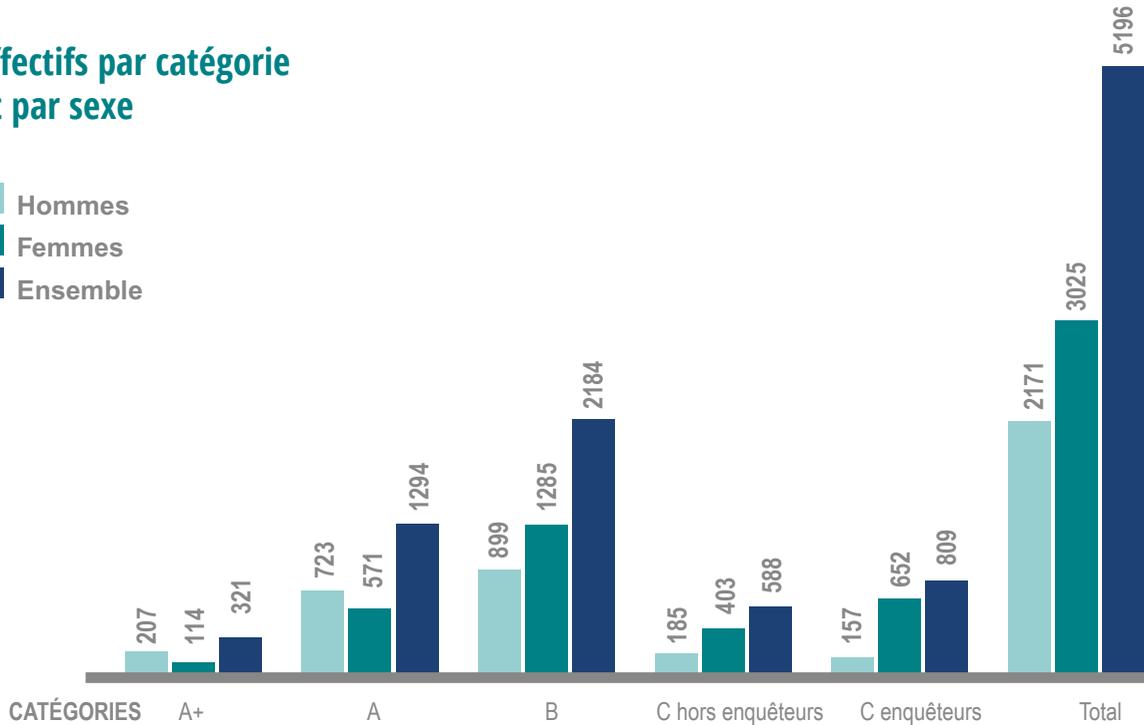
* Y compris les agents du centre de formation de l'Insee à Libourne (Cefil)

LES FEMMES ET LES HOMMES

de l'Insee au 31 décembre 2020

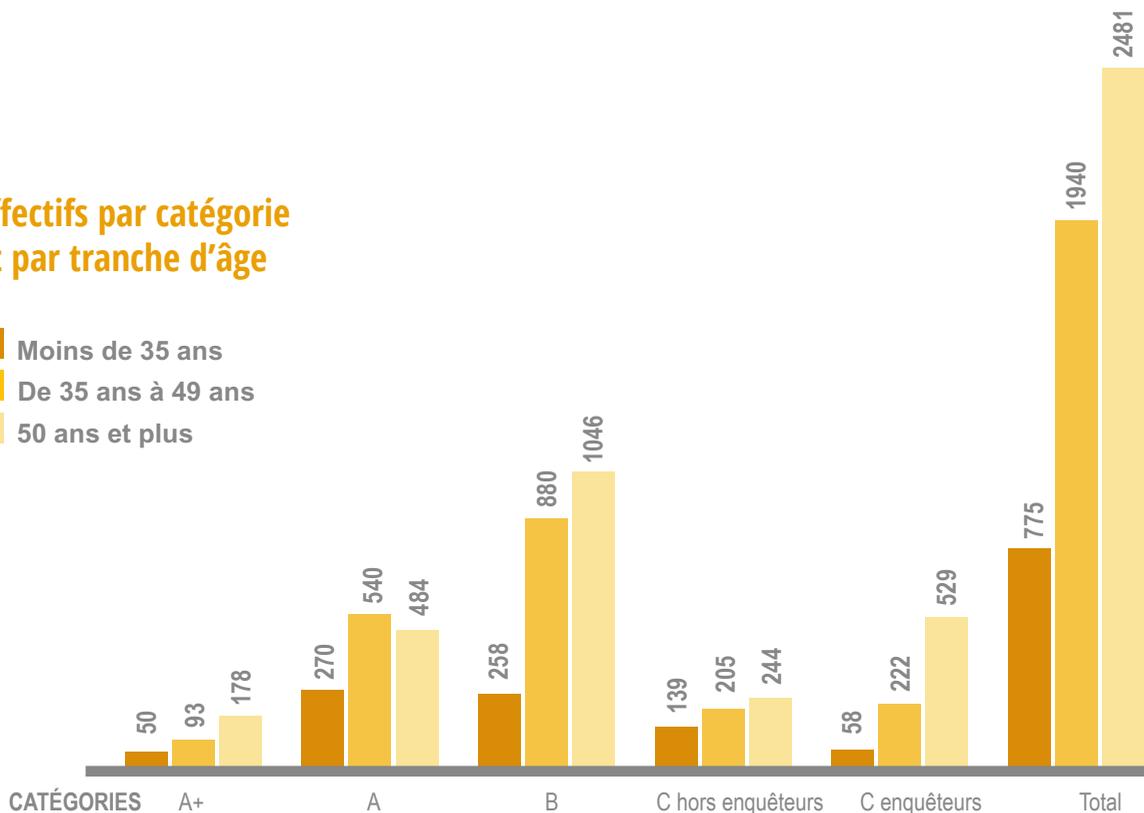
Effectifs par catégorie et par sexe

Hommes
Femmes
Ensemble



Effectifs par catégorie et par tranche d'âge

Moins de 35 ans
De 35 ans à 49 ans
50 ans et plus



LA FORMATION DES AGENTS

de l'Insee au 31 décembre 2019

Taux de participation aux actions de formation

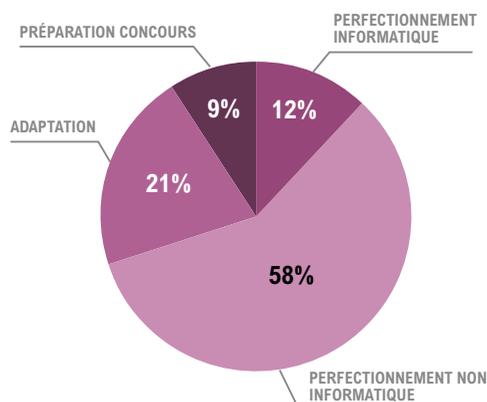
	A+ en %	A en %	B en %	C en %	Total en %
Femmes	52	78	75	87	79
Hommes	60	74	72	79	72
Ensemble	55	76	74	85	76

(1) Part des agents ayant suivi au moins une formation au cours de l'année

Nombre moyen de jours par agent formé

	A+	A	B	C	Total
Femmes	3,9	5,9	5,8	7,7	6,5
Hommes	3,5	6,4	6,8	8,0	6,7
Ensemble	3,6	6,2	6,2	7,8	6,6

Nature de la formation



LE BUDGET

de l'Insee

Répartition	En millions d'euros selon la loi de finances initiale 2020
Budget de personnel	368,9
Budget de fonctionnement	39,3
Budget d'investissement	4,2
Budget d'intervention	20,7
Total	433,2

Répartition du budget selon le coût complet* des grandes opérations de l'Insee

Opérations	Part du budget Insee 2019 en %
Recensement de la population	17,0
Enquêtes ménages	16,3
Action régionale (y compris diffusion en région)	14,6
Répertoires d'entreprises	7,5
Pilotage stratégique, coordination, international	7,1
Diffusion nationale	6,4
Statistiques court terme entreprises	5,7
Statistiques structurelles entreprises	5,0
Indice des prix à la consommation	4,5
Statistiques administratives sur l'emploi et les revenus	4,2
Enquêtes entreprises thématiques	3,9
État civil, fichier électoral (y compris stat démo)	3,2
Comptabilité nationale	2,3
Études	1,3
Conjoncture	1,0
Total	100,0

* Le coût complet réintègre dans chaque opération le coût des fonctions supports et transverses (gestion administrative, immobilier, informatique...).

source : LFI et calcul par grandes opérations / DAFPTM

LES ENQUÊTES MENÉES EN 2020



En lien avec la crise sanitaire

- **Epidémiologie et conditions de vie (EpiCov)** : mise en place par la Drees et l'Inserm, en collaboration avec Santé Publique France et l'Insee, cette enquête poursuit un double objectif : estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental et étudier l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie. Dans le cadre de cette enquête, des tests sérologiques ont été réalisés par 12 400 personnes à l'aide d'un kit d'autoprélèvement sanguin lors de la première vague (mai 2020) et par 83 800 personnes lors de la seconde (octobre 2020). Ils permettent d'estimer la proportion de personnes ayant été en contact avec le virus ainsi que de connaître leurs profils sociodémographiques.
- **Enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises** : le questionnaire de cette enquête a été adressé à 50 000 sociétés avec l'objectif de renseigner, entre autres, sur leurs résultats et conditions d'exercice au cours du premier confinement mais également sur leur durée de fermeture, leurs difficultés d'approvisionnement, l'évolution de leurs débouchés ainsi que l'adaptation de leur offre et de leurs partenariats.
- **Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 (Acemo-Covid)** :

afin d'apprécier la façon dont les entreprises ont conjoncturellement adapté leur force de travail du fait de la crise de la Covid-19, la Dares a réalisé, avec l'appui de l'Insee, une enquête mensuelle flash Acemo-Covid, en remplacement de l'enquête Acemo trimestrielle. D'avril à décembre, 38 000 établissements ont été interrogés chaque mois sur trois thèmes : l'évolution des effectifs et de l'activité, l'évolution des conditions d'emploi (chômage partiel, télétravail, autres situations) et les mesures de prévention mises en place.



Auprès des ménages ou particuliers

Démographie

- **Enquête de recensement**

Conditions de vie

- **Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME)** : mesure l'opinion des ménages sur leur environnement économique, leur situation financière personnelle et leurs intentions en matière d'épargne et de consommation.
- **Enquête Trajectoires et Origines (TeO2)** : vise à étudier les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes résidant en France métropolitaine en fonction de leurs origines et d'autres caractéristiques (sexe, âge, milieu social, quartier...).

- **Enquête Migration-Famille et Vieillesse (MFV)** : enquête réalisée spécifiquement dans les DROM historiques pour cette édition, elle porte sur les questions de vieillissement et de migration, défis majeurs pour ces départements. À la croisée de ces deux dynamiques, la famille et ses changements pèsent sur les stratégies migratoires et déterminent les formes de solidarités intergénérationnelles.
- **Enquête Cadre de vie et sécurité à Mayotte (CVS-Mayotte)** : a pour objectif principal de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres à Mayotte ont pu être victimes ; elle donne aussi le taux de plainte selon les délits dont les personnes ont été victimes et permet donc de mesurer les atteintes non déclarées.

Logement

- **Enquête trimestrielle sur les loyers et les charges** : mesure l'évolution des loyers dans le secteur locatif libre, notamment pour l'intégrer au calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- **Enquête expérimentale sur les conditions de logement** : enquête par internet préparatoire à l'enquête nationale de référence qui a pour objectif de décrire les conditions et dépenses de logement des Français. L'enquête expérimentale vise à s'assurer que les questions posées sont suffisamment claires et adaptées à la situation de chaque foyer.

Ressources

- **Enquête annuelle Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV)** : partie française d'une opération statistique européenne qui fournit

des indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion dans les États membres.

- **Enquête Histoire de vie et patrimoine (HVP)** : vise à recueillir des informations sur la composition et l'évolution du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : actifs financiers, immobiliers, professionnels, ainsi que sur leur endettement. Elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

Emploi, qualification, insertion professionnelle, salaires

- **Enquête sur l'emploi** ; enquête réalisée en continu, sur toutes les semaines de l'année. Elle représente l'enquête auprès des ménages la plus importante en taille d'échantillon. Elle permet de mesurer chaque trimestre le taux de chômage au sens du Bureau international du travail et autorise ainsi des comparaisons internationales selon un concept homogène. Elle fournit aussi des données très complètes sur l'emploi, les conditions et le temps de travail.
- **Enquête annuelle Emploi à Mayotte**
- **Enquête annuelle sur l'entrée dans la vie adulte (EVA)** : panel auprès des jeunes qui permet de mesurer leur insertion professionnelle et sociale et lie les conditions d'insertion aux parcours scolaire et universitaire.



Auprès des entreprises

Logement

- **Enquête trimestrielle auprès des bailleurs sociaux, sur les loyers du secteur locatif social (ELBS)** : mesure l'évolution des loyers dans le secteur locatif social, notamment pour l'intégrer au calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Appareil productif

- **Enquête sectorielle annuelle (ESA)** : dans les services, la construction, les industries agro-alimentaires, le transport et le commerce, les enquêtes sectorielles annuelles demandent aux entreprises les informations essentielles sur leurs activités (ce qui permet d'en déduire leur activité principale), sur les événements survenus pendant l'année, tels qu'une fusion ou absorption, ainsi que des informations propres à chaque secteur.
- **Enquête annuelle de production (EAP)** : menée auprès de l'industrie manufacturière, l'enquête annuelle de production recueille les mêmes informations que l'ESA ainsi qu'une décomposition précise des facturations et des quantités.
- **Enquête Outward Foreign Affiliates Trade Statistics (O-FATS)** : enquête annuelle sur les groupes d'entreprises français implantés à l'étranger qui fournit des informations sur leurs filiales, leurs lieux d'implantation, leur activité et leurs effectifs.
- **Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE)** : mesure l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services. Elle permet de couvrir les indices de prix à la production pour

le marché intérieur et pour le marché extérieur, et les indices de prix à l'importation des produits industriels.

- **Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA)** : mesure l'évolution de l'activité des grandes surfaces alimentaires, par forme de vente et grande famille de produits.
- **Enquête annuelle sur l'usage de l'informatique, des technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique dans les entreprises d'au moins 10 personnes occupées (TIC)** : vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises,
- **Enquête structurelle des entreprises de Mayotte** : cette enquête annuelle vise à permettre la construction des comptes, notamment les comptes de branches, fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée, fiabiliser et mettre à jour le répertoire Sirene.
- **Enquête auprès des entreprises créées en 2014** : menée auprès d'un échantillon de personnes ayant créé une entreprise au premier semestre 2014, il s'agit de la 3^e vague d'interrogation du panel de l'enquête sur le Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE). Lancée en novembre 2019 la collecte de cette enquête s'est achevée en mars 2020. Le but de cette 3^e interrogation était d'évaluer la pérennité à cinq ans des jeunes entreprises, d'appréhender les conditions de leur développement, les difficultés rencontrées et, pour les entreprises hors micro-entrepreneurs, les effets sur l'emploi.

- **Enquête sur les réseaux d'enseignes** : vise à identifier les établissements du commerce ou des services aux particuliers affiliés à un réseau d'enseigne à connaître les liens qu'ils entretiennent avec la tête de réseau, afin de quantifier le poids des réseaux d'enseignes, d'apprécier la diversité des formes d'organisation et d'analyser la spécificité des établissements affiliés.

Tourisme

- **Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.** Cette enquête permet de suivre l'occupation des hébergements collectifs de tourisme (hôtels, campings et autres), et en particulier le nombre de nuitées touristiques, par pays de résidence. Elle a été remplacée par une enquête allégée, sans questions sur les non résidents, au printemps 2020 et fin 2020.

Industrie

- **Enquêtes mensuelles de branche (EMB)** : permettent le calcul de l'indice de la production industrielle (IPI).
- **Enquête annuelle sur la filière aéronautique-espace du Grand Sud-Ouest** : mesure le poids économique de la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest, c'est-à-dire des unités régionales dont l'activité concourt à la construction aéronautique et spatiale mondiale.

Environnement et développement durable

- **Enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol)** : vise à actualiser la connaissance sur le montant et la nature des études, des investissements (tous les ans), et des dépenses courantes (tous les trois ans)

pour protéger l'environnement.

- **Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)** : fournit les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents et la répartition par usage de chaque énergie utilisée.

Système financier et financement de l'économie

- **Enquête annuelle Crédit-bail** permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail par secteur institutionnel et par secteur d'activité, dont la connaissance est nécessaire à l'analyse économique des comptes de l'entreprise.

Entreprises et stratégies de marché – conjoncture

- **Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie**
- **Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie**
- **Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie**
- **Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile**
- **Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros**
- **Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment**
- **Enquête mensuelle de conjoncture dans les services**
- **Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie des travaux publics**
- **Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment**

- **Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière**

Emploi, insertion professionnelle, salaires

- **Enquête annuelle sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS)** : a pour objectif le suivi annuel de la structure des rémunérations des salariés ainsi que du temps de travail. Elle permet alternativement d'avoir des éléments explicatifs des disparités salariales une année et une mesure et une décomposition du coût du travail pour les établissements employeurs l'autre année.

Autres enquêtes

Prix, pouvoir d'achat

- **Indice des prix à la consommation (IPC)*** : instrument de mesure de l'inflation, l'IPC permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'IPC hors tabac sert à indexer le SMIC, de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires et des rentes viagères.
- **Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)***

* Enquête qui ne nécessite pas de temps de réponse de la part des entreprises

Territoires

- **Enquête de conjoncture sur l'investissement public local** : enquête auprès des collectivités territoriales, lancée en 2016 en partenariat avec la Caisse des dépôts.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

Activité impactée par la crise sanitaire



Conjoncture économique



20 000

entreprises enquêtées
tous les mois

2 000

ménages interrogés
tous les mois

Entreprise



280 000

entreprises interrogées

30

enquêtes

Société et emploi



80 000

personnes interrogées
par l'enquête Emploi

473 000

ménages interrogés



12

enquêtes

809

enquêteurs

Recensement de la population ¹

5 millions de logements
enquêtés



60 % de la population
répond par internet

9 millions de personnes
recensées

24 000 agents recenseurs

7 825 communes concernées

Indice des prix*



200

enquêteurs

90 agents mobilisés

160 000 prix relevés par
des enquêteurs

30 000 points de vente

500 000 prix relevés par
des enquêteurs
manuellement ou
par des robots

80 millions de prix suivis grâce aux données
de caisses

¹ Chiffres relatifs au recensement en métropole, Antilles-Guyane et La Réunion.

* (Depuis janvier 2020, les données de caisses sont utilisées pour calculer l'indice des prix à la consommation IPC).



ANALYSES ET PRODUCTIONS

Publications

339

Informations Rapides

88

Insee Première et Insee Focus

34

Documents de travail et Insee Analyses

504

publications régionales
dont un tiers réalisées en partenariat
avec des acteurs publics régionaux



Grands répertoires

RNIPP : **112 millions** de personnes vivant ou ayant vécu en France

REU : **47,7 millions**¹ d'électeurs inscrits

Sirene : **11 millions** d'entreprises actives et **12 millions** d'établissements

LEI : **75 000** enregistrements actifs



Europe et international

150

groupes internationaux
dont **4/5** sont européens
et auxquels participent
des experts de l'Insee.

88

actions de coopération
internationale
dont **65%** en comptabilité
nationale et conjoncture

¹ Chiffre hors Nouvelle-Calédonie.



DIFFUSION ET COMMUNICATION



40 millions
de visites

dont **13** millions
sur mobile



79 300

abonnés



26 700

abonnés



Média

58 200

retombées presse / citations tous médias
confondus

dont

13%

pour l'audiovisuel



Assistance utilisateurs

260 000

appels annuels aux serveurs
vocaux (Insee contact, Sirene,
Indices, Coltrane, Esa)

dont

55 000

réponses téléphoniques

48 000

demandes par courriel

Directeur de publication : Jean-Luc Tavernier

Réalisation : direction de la diffusion et de l'action régionale, Insee Info Service,
division écoute et communication

Rédaction en chef et coordination : Erwan Pastol, Mickaël Bardet

Rédacteurs : Erwan Pastol, Mickaël Bardet

Ont également participé à la rédaction : Élisabeth Algava, Élise Amar, Emmanuelle Bascheri, François Beck, Nicolas Bignon, Arthur Cazaubiel, Olivier Chardon, Jean-Pierre Cling, Élise Coudin, Roselyne Couprie, Françoise Courtois, Corinne Darmaillacq, Aurélien Daubaire, Miche Duée, Guillaume Duffes, François-Xavier Dussud, Lionel Espinasse, Lino Galiana, Jean-Marc Germain, Fabien Guggemos, Guillaume Houriez, Anne Husseini-Skalitz, Alain Jacquot, Julie Labarthe, Thomas Laurent, Sylvie Le Minez, Marie Leclair, Stéphane Legleye, Thomas Lellouch, Laurent Lequien, David Levy, Marie-Paule Llati-Schuhl, Alain Maurand, Gérard Moreau, Vladimir Passeron, Margot Perben, Pascal Prévot, Julien Pouget, Catherine Renne, Didier Reynaud, Isabelle Robert-Bobbée, Nicole Roth, Valérie Roux, François Sémécurbe, Patrick Sillard, Pierrette Schuhl, Louise Viard-Guillot

Iconographie : Lucile Chevret

Conception graphique : LATITUDE Nantes - 0033/21 - www.agence-latitude.fr / Lucile Chevret

Crédits photos : © AdobeStock, © Canva, © thenounproject, © Martinique 1^{ère}, © Pexels, © Ocede, © Insee

Imprimé en France en 2021

Imprimeur : Jouve - 733, rue Saint-Léonard – CS 40003 – 53101 Mayenne Cedex

Éditeur : © Insee - 88, avenue Verdier – CS 70058 – 92541 Montrouge Cedex

Dépôt légal : juillet 2021

ISBN : 978-2-11-162330-9

